



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 18 janvier 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-001**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 1999, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter le sujet suivant à la rubrique "résolutions":*

- *Acceptation de la soumission de Équipement de Bureau Robert Légaré Ltée - achat de papeterie et fournitures de bureau pour l'année 1999.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-002**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du 21 décembre 1998 tenue à 19H30, de la séance ordinaire du 21 décembre 1998 tenue à 20H00 et de la séance spéciale du 21 décembre 1998 tenue à 21H00, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les procès-verbaux de la séance spéciale du 21 décembre 1998 tenue à 19H30, de la séance ordinaire du 21 décembre 1998 tenue à 20H00 et de la séance spéciale du 21 décembre 1998 tenue à 21H00, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

#### **RÈGLEMENT NO. 950-1999** **RÉSOLUTION NO. 99-003**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le règlement numéro 950-1999, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 951-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-004**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 951-1999, décrétant une tarification pour les cours qui seront offerts durant la session de l'hiver 1999 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 99-005**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Maletto & Associés Inc. concernant l'intervention de développement organisationnel au service d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, sous réserve du paiement d'une somme maximale de 9,000\$, plus taxes, à titre d'honoraires professionnels pour ce faire, le tout tel qu'il appert à l'offre de services, datée de décembre 1998, présentée par ladite firme, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-006**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la Société de Protection des Forêts contre le Feu, concernant la protection contre l'incendie forestier d'une partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-007

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à l'engagement des personnes suivantes au Centre de Ski 40/80 et ce, rétroactivement au 31 décembre 1998:*

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>
<i>M. Gérald Slamen</i>	<i>Patrouilleur</i>
<i>M. Rémi Fournelle</i>	<i>Préposé</i>

### RÉSOLUTION NO. 99-008

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la dépense sans bon de commande suivante:*

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
<i>Station Service du Nord Inc.</i>	<i>Survoltage - changer la batterie</i>	<i>200.37 \$</i>
	<i>Autopatrouille - service de police</i>	<i>(taxes incl.)</i>

### RÉSOLUTION NO. 99-009

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate, rétroactivement au 4 décembre 1998, les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. afin de procéder au travail nécessaire pour permettre la mise en place du nouveau régime de taxation des constructions qui font partie d'un réseau de télécommunication sans fil, sous réserve du paiement des honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:*

- 1. 1/2 de 1% de la valeur certifiée ou de l'augmentation de valeur pour la tour et son abri d'équipements;*
- 2. 1/2 de 1% de la valeur certifiée ou de l'augmentation de valeur (minimum 100\$) pour chaque occupant.*

*le tout, tel qu'il appert à l'offre de services desdits évaluateurs, datée du 4 décembre 1998, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-010**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat d'entretien et de service du système téléphonique du garage municipal avec la compagnie Nord-Tel Communication Téléphone Inc, sous réserve du paiement d'une somme de 496.91\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-011**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 3,500\$, plus taxes, concernant l'insertion d'un espace publicitaire dans le Guide du Visiteur des Pays d'En-Haut, publié par la Société de Développement Economique des Pays d'En-Haut, tel qu'il appert ci-après:*

*1 page 1 750\$, plus taxes, pour l'édition hiver/printemps*  
*1 page 1 750\$, plus taxes, pour l'édition été/automne,*

*ladite somme étant payable en 3 versements égaux, répartis comme suit:*

*1er versement le ou vers le 1er février 1999*  
*2e versement le ou vers le 1er avril 1999*  
*3e versement le ou vers le 1er août 1999.*

**RÉSOLUTION NO. 99-012**

**ATTENDU** *les dispositions de l'article 573 et suivants de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie CEBRA INC. relativement à la publication d'appels d'offres de la Ville dans le système électronique d'appels d'offres MERX.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-013**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle l'adhésion de la Ville à la publication Carrefour "Action municipale et familles", sous réserve du paiement d'une somme de 125\$, taxes incluses.*

*QUE Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard soit mandaté pour assumer la responsabilité dudit dossier pour l'année 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-014**

*ATTENDU la requête formulée le 8 janvier 1999 par Mme Louise Genest relativement à une demande d'aide financière concernant le projet de voyage éducatif pour les élèves de 6e année de l'École Saint-Joseph.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une aide financière au montant de 160\$ pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux quitte la séance à 20H48 et revient à 20H52 et, dès lors, celui-ci est absent lors de l'adoption des résolutions numéros 99-015 et 99-016.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-015**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention de 350\$ au Musée Zénon-Alary pour l'année 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-016

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à verser une somme de 3 500\$, taxes incluses, à la compagnie Parole Communication, dans le cadre de la coordination et la promotion de l'activité "Plaisirs d'Hiver".*

### RÉSOLUTION NO. 99-017

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les taux unitaires pour le transport de la neige, pour l'année 1998-1999, tel qu'il appert ci-après:*

1.	de 0 à .9 km	=	0,685 / km
2.	de 1.0 à 1.9 km	=	0,218 / km
3.	de 2.0 et plus	=	0,134 / km

### RÉSOLUTION NO. 99-018

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats à intervenir avec la compagnie Surveillance d'Alarme 24 Heures du Québec Inc. relativement au système d'alarme installé au garage municipal ainsi qu'à celui installé à l'usine d'épuration des eaux.*

### RÉSOLUTION NO. 99-019

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle, 90% du montant autorisé en vertu du règlement ci-après mentionné:*

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 949-1998:

*Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 72 000\$, par l'émission de billets, pour assumer les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Sainte-Adèle.*

*Montant autorisé: 72 000\$.*



No de résolution  
ou annotation

*Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à ordre y relatifs.*

**RÉSOLUTION NO. 99-020**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 98-641 afin d'enlever à la fin du deuxième paragraphe les mots suivants: "payable mensuellement".*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

**RÉSOLUTION NO. 99-021**

*ATTENDU les dispositions de l'article 28 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte, sous réserve de la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Adèle, la Corporation Industrielle Mont-Rolland et les autres intervenants au dossier, de se porter caution d'un montant maximum de 49,000\$, afin de permettre la concrétisation du projet de la Corporation Industrielle Mont-Rolland de se porter acquéreur des immeubles de l'ancienne papeterie Rolland, afin d'y accueillir des entreprises manufacturières créatrices d'emplois, lequel montant sera diminué au fur et à mesure du remboursement du prêt par la Corporation Industrielle Mont-Rolland.*

*QU'en plus, la Ville accepte de se porter caution sous réserve des conditions suivantes:*

- Que le cautionnement de la Ville soit garanti par une hypothèque sur l'immeuble ci-haut indiqué ainsi que sur les loyers et les assurances.*
- Que, lorsque toutes les obligations et permis auront été accordés dans ce dossier, Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le cautionnement à intervenir pour ce faire avec une institution financière reconnue.*

*QUE la résolution numéro 98-105 soit abrogée à toutes fins que de droit.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-022**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde à l'organisme Plein Air Sainte-Adèle, pour l'année 1999, une subvention de 30 000\$ qui sera versée comme suit:*

*12 500\$ payable le ou vers le 22 janvier 1999*

*12 500\$ payable le ou vers le 1er mars 1999*

*5 000\$ payable le ou vers le 1er octobre 1999*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-023**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).*

*ATTENDU la recommandation transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante:*

**MONSIEUR RAYMOND DURAND**

*Réduire la marge avant à 5,02 mètres au lieu de 6 mètres,  
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Cette demande est localisée comme suit:*

*No. de porte: 1675, Chemin de la Rivière-à-Simon*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.*

**RÉSOLUTION NO. 99-024**

*ATTENDU les dispositions de l'article 12 du règlement 800-1994-DM-01.*

*ATTENDU les recommandations transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogation mineure suivantes:*



No de résolution  
ou annotation

**MONSIEUR CLAUDE GRAVEL**

*Réduire la marge latérale droite à 2,16 mètres au lieu de 4 mètres,  
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Cette demande est localisée comme suit:*

*No. de porte: 2348, Chemin Pierre-Péladeau.*

**MONSIEUR JEAN BALMIR**

*Réduire la marge latérale à 3,16 mètres au lieu de 4 mètres,  
afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Cette demande est localisée comme suit:*

*No. de porte: 5000, rue Du Bougeoir.*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au  
service d'urbanisme.*

**RÉSOLUTION NO. 99-025**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien, Geoffrion  
Inc., pour son emprunt de 400 110\$, par billets, en vertu des règlements numéros  
798-1993 et 938-1998, au prix de 98.019, et échéant en série 5 ans comme suit:*

23 710 \$	4.50 %	25 janvier 2000
25 000 \$	4.65 %	25 janvier 2001
26 700 \$	4.90 %	25 janvier 2002
28 200 \$	5 %	25 janvier 2003
296 500 \$	5 %	25 janvier 2004
		Coût net 5.4973

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du  
détenteur enregistré.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer lesdits  
billets, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-026**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter par billets un  
montant total de 400 110\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les  
montants indiqués en regard de chacun d'eux:*

<b><u>Règlement numéro</u></b>	<b><u>Pour un montant de</u></b>
798-1993	85 110 \$
938-1998	315 000 \$

*ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Ville de procéder au financement à  
long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original de l'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt.*

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 25 janvier 1999.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:*

1.	23 710 \$	
2.	25 000 \$	
3.	26 700 \$	
4.	28 200 \$	
5.	29 800 \$	
5.	266 700 \$	(à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:*

- *5 ans (à compter du 25 janvier 1999) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 938-1998, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

*QUE la Ville avait, le 10 janvier 1999, un montant de 87 600\$ à renouveler sur un emprunt original de 185 000\$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 798-1993.*

*QU'un montant total de 2 490\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 85 110\$.*

*QUE la Ville emprunte les 85 110\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 15 jours au terme original du règlement ci-haut mentionné.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-027

*ATTENDU que deux (2) athlètes de Sainte-Adèle sont mis en candidature dans le cadre du Gala Mérite sportif des Laurentides, qui aura lieu le 20 février 1999.*

*ATTENDU que ce Conseil désire rendre hommage à ceux-ci en assumant le coût des billets requis pour leur participation audit événement.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la somme de 120\$ pour assumer le coût d'achat de 2 billets pour les fins susdites.*

*QUE Mme le Conseiller Carole Beauchamp soit mandatée pour participer audit événement et que la Ville défraie le coût du billet requis pour ce faire.*

*QUE les frais connexes de ladite mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-028

*ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires requises pour son administration, jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 1999.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.*

### RÉSOLUTION NO. 99-029

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les cours offerts par le service des loisirs pour la saison hivernale 1999, incluant l'échéancier et l'engagement des professeurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert aux descriptions de ceux-ci annexées à la présente.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses nécessaires pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-030**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de papeterie et fourniture de bureau pour l'année 1999.*

*ATTENDU que la compagnie Équipement de Bureau Robert Légaré Ltée a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, datée du 15 janvier 1999, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-031**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 21 janvier 1999 au montant de 139 835.27\$ - Fonds d'administration.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 896,728.38\$ pour la période du 4 au 10 décembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.12.10.137.*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'immobilisation) - au montant de 367,684.96\$ pour la période du 4 au 10 décembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.12.10.138.*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (engagements) au montant de 28,703.58\$ pour la période du 7 au 13 décembre 1998.*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 235,297.61\$ pour la période du 11 au 17 décembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.12.17.139.*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A (incompressibles) - Fonds d'administration - au montant de 57,440.35\$ pour la période du 18 au 23 décembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.12.23.142.*



No de résolution  
ou annulation

*Procès-verbaux de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunions du 12 et 25 novembre 1998.*

*Rapports:*

- Service de prévention des incendies - décembre 1998.*
- Service de police - novembre 1998.*
- Cour municipale - novembre et décembre 1998.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-032**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H24.***

  
\_\_\_\_\_  
*M. Pierre Grignon, Maire*

  
\_\_\_\_\_  
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 15 février 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-033**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 février 1999, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique "résolutions":*

- *Taux horaire - location de chasse-neige.*
- *Engagement de M. Philippe Carbone - employé saisonnier au centre de ski des Pentes 40/80.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-034**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 1999 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 1999, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 01-99**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de réglementer le stationnement des véhicules routiers sur les rues Deschambault, Des Cervidés et Archambault, les chemins Du Lynx, Du Belvédère et Pierre-Péladeau, face à l'École Saint-Joseph.*



No de résolution  
ou annotation

### AVIS DE MOTION NO. 02-99

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la fermeture d'une partie de l'ancien chemin public, soit l'ancien tracé du boulevard de Sainte-Adèle (lot 117, rang 11, Canton Abercrombie), d'une superficie de 247,7 mètres carrés, tel qu'il appert au plan de l'arpenteur-géomètre, M. Robert Lessard, daté du 15 janvier 1999 et portant le numéro de minute L-2618.

### RÉSOLUTION NO. 99-035

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Michel Lamoureux

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** Mme Carole Beauchamp

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'une lampadaire à l'endroit suivant:

- Face au 700, Chemin des Hauteurs.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 99-036

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. André Sénéchal

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Michel Lamoureux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil amende la résolution numéro 98-536 afin de remplacer le premier paragraphe par le suivant:

"QUE ce Conseil octroie une subvention totale de 20 000\$ au comité organisateur de la Fête des Arts Gourmands, Édition 1999, ladite somme incluant tous les frais indirects pour ce faire, payable en 2 versements, tel qu'il appert ci-après:

- 15 000 \$, le ou vers le 15 mars 1999
  - le solde dans les 30 jours suivant la fin de l'événement.
- le tout, à l'intérieur du projet global de développement économique".

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

### RÉSOLUTION NO. 99-037

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Réjean Charbonneau

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Jean-Paul Cardinal

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:



No de résolution  
ou annotation

**Dépenses sans bon de commande:**

<b><u>Fournisseur</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
Les Entreprises P.L.G. Lauzon Inc.	Installation d'une prise pour ordinateur et alarme dans local "Internet"	299.30 \$ (taxes incl.)
Chambre de Commerce	50% de la facture CIME FM - Voeux Temps des Fêtes - Publicité conjointe	158.16 \$ (taxes incl.)

**Honoraires professionnels:**

Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust, Avocats	Dossier: Cie d'Administration Saldor Ltée	310.57 \$ (taxes incl.)
	Dossier: 155371 Canada Inc.	2 588.08 \$ (taxes incl.)
Hébert, Comeau, Dufresne	Dossier: Hôtel Le Chantecler	4 742.13 \$ (taxes incl.)
	Dossier: Hôtel le Chantecler	172.54 \$ (taxes incl.)

**RÉSOLUTION NO. 99-038**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise l'achat de classeurs chez Bureau en Gros de Saint-Jérôme, pour les services de la trésorerie (1), du greffe (4) et de l'urbanisme (6), au montant total de 2 460.38\$, taxes et transport inclus, tel qu'il appert au bon de commande numéro 50872.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

**RÉSOLUTION NO. 99-039**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil rembourse à la compagnie Everest du Canada le montant des franchises en regard des réclamations transmises à la Ville de Sainte-Adèle par différentes tierces parties, le tout tel qu'il appert ci-après:

<b><u>Nom du réclamant</u></b>	<b><u>Date de la réclamation</u></b>	<b><u>Montant payé par l'assureur</u></b>	<b><u>Montant à rembourser par la Ville</u></b>
Bell Canada	3 février 1998	1 271.22 \$	1 000.00 \$
M. Claude Rollin	9 février 1998	50.00 \$	50.00 \$
Mme Manon Paquette	13 mai 1998	64.85 \$	64.85 \$



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder au paiement des sommes requises selon les dispositions de la présente résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 99-040**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une subvention au montant total de 36 000\$ à la bibliothèque Claude-Henri Grignon, pour l'année 1999, payable en 3 versements égaux, tel qu'il appert ci-après:*

12 000 \$	<i>le ou vers le 18 février 1999</i>
12 000 \$	<i>le ou vers le 1er mai 1999</i>
12 000 \$	<i>le ou vers le 1er août 1999</i>

**RÉSOLUTION NO. 99-041**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention pour l'année 1999 à la Corporation des Loisirs de Mont-Rolland, au montant de 16 000\$, à être versée de la façon suivante:*

8 000 \$	<i>le ou vers le 18 février 1999</i>
8 000 \$	<i>le ou vers le 15 avril 1999</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-042**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la compagnie Miri-Valorex Inc. pour la préparation du cahier des charges et autres travaux connexes afin de procéder à une demande de soumissions pour l'ensemble du système informatique, le tout tel qu'il appert à son offre de services datée du 26 janvier 1999, et pour des honoraires professionnels n'excédant pas un montant de 11,420\$, plus taxes, payable à même les sommes disponibles au fonds de roulement, lequel devra être remboursé sur une période de 5 ans de la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-043**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil prolonge le contrat de la compagnie Muni-Loisirs Inc. jusqu'au 20 janvier 2000, le tout afin d'harmoniser celui-ci au mandat du nouveau coordonnateur au service des loisirs, sous réserve de la signature d'un contrat pour ce faire.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-044**

*ATTENDU que le Ministère de la Justice du Québec a accordé à Mme Sylvie Savoie une nouvelle commission de Juge de Paix aux pouvoirs élargis, connue sous le nom de CM 3 Plus.*

*ATTENDU qu'en vertu de ces pouvoirs, celle-ci est appelée à effectuer des procédures juridiques telles que: signature de mandats, perquisition, mandat d'entrée dans les habitations, comparution d'individu arrêté en vertu du Code Criminel.*

*ATTENDU que celle-ci doit faire preuve d'une grande disponibilité afin d'accomplir ledit mandat.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil compense Mme Savoie pour la disponibilité qu'elle accorde ainsi, le tout tel qu'il appert ci-après:*

- versement d'une somme de 125\$ pour la signature d'un mandat de perquisition et d'entrée dans les habitations et ce, en dehors des heures régulières de travail;*
- compensation d'un jour de congé en remplacement des heures effectuées lors de la comparution d'un individu arrêté en vertu du Code Criminel, en dehors des heures régulières de travail.*

*QUE la présente soit rétroactive au 1er janvier 1999.*

**RÉSOLUTION NO. 99-045**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*Amendé  
par 99-265*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la modification à l'entente de service en architecture avec M. Mario Allard, architecte, relativement à l'agrandissement et au réaménagement du sous-sol et du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, datée du 26 janvier 1999, ainsi que le paiement des honoraires professionnels requis dans les circonstances, tel qu'il appert audit document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder au paiement des sommes requises selon les dispositions de la présente résolution.*

*QUE de plus le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la facture dudit architecte, datée du 29 janvier 1999, au montant de 3 488.71\$, taxes incluses, relativement à la préparation de nouvelles esquisses montrant l'agrandissement de l'hôtel de ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-046**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle au Réseau Environnement, pour la période s'échelonnant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999, au montant de 92.02\$, taxes incluses.*

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau à titre de représentant de la Ville dans le dossier susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-047**

*ATTENDU que le Conseil a adopté le 21 décembre 1998 la résolution numéro 98-640, relativement au paiement de la cotisation annuelle 1999 à l'Union des Municipalités du Québec, au montant de 5 970.27\$.*

*ATTENDU qu'à l'étude du budget, ce Conseil a décidé d'exclure la contribution demandée à titre de membre au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines (CRM).*

*ATTENDU que, dès lors, la contribution que la Ville doit assumer est réduite à 3,911.32\$, taxes incluses.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter cette dernière somme à titre de paiement de la cotisation annuelle de la Ville de Sainte-Adèle à l'Union des Municipalités du Québec, pour l'année 1999.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-048

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à payer au Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides Inc. la contribution annuelle 1999 de la Ville de Sainte-Adèle pour la bibliothèque située au 1200, rue Claude-Grégoire, au montant de 9 935.05\$, taxes incluses, le tout tel qu'il appert à la facture numéro 33 dudit organisme, datée du 4 janvier 1999.*

### RÉSOLUTION NO 99-049.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 139 313\$ à la M.R.C. des Pays-d'En-Haut, pour acquitter la quote-part de la Ville à l'organisme précité pour l'année 1999.*

### RÉSOLUTION NO. 99-050

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approprie les soldes disponibles des règlements ci-après indiqués, afin de rembourser par anticipation une partie du capital du solde de l'emprunt lors du prochain refinancement.*

<b>Règl. no.</b>	<b>Objet</b>	<b>Date de refinancement</b>	<b>Montant</b>	<b>Taxation</b>
582-1985	Aqueduc Glen Wexford	22-05-2001	100.54\$	générale
613-1986	Egout - Luminaires	19-04-1999	1 398.77\$	générale et riverains
615-1986	Eaux usées - Luminaires	19-04-1999	6.45\$	générale
654-1987	Plans aqueduc Mt-Sauvage	26-06-2000	580.06\$	riverains
682-1988	Pavage Sommet Bleu	22-08-2000	4 247.14\$	riverains
453	Egout sanitaire - rue De la Rivière	28-10-2002	2 174.61\$	générale et riverains
508	Egout Village	03-11-2000	188.25\$	égout village
509	Travaux de voirie - chemin du Mont-Gabriel	03-11-2000	363.09\$	riverains
510	Travaux de voiries - rues Du Versant Sud et Quatre-Saisons	03-11-2000	12 669.00\$	riverains

### RÉSOLUTION NO. 99-051

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le greffier municipal à assister au cours offert par la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec le 25 mars 1999 à l'Auberge des Gouverneurs, Ile Charron, dans la Ville de Longueuil, et qui traitera du dossier des assurances de responsabilité générale des villes.*

*QUE ses frais d'inscription au montant de 195\$ soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-052**

*ATTENDU que le mandat de trois membres du Comité Consultatif d'Urbanisme prend fin ce jour.*

*ATTENDU que MM. Mario Allard et Serge Brosseau désirent que leur mandat ne soit pas renouvelé par le Conseil Municipal, compte tenu de leur manque de disponibilité pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Mme Danielle Genest et M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, à titre de membres dudit comité pour la période se terminant le 15 février 2000.*

*QUE le mandat de M. Paul-Henri Simard soit renouvelé pour la période susdite.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-053**

*ATTENDU l'offre de services transmise par M. Serge Gibeau, consultant en urbanisme, le 8 janvier 1999, concernant la refonte des règlements d'urbanisme des anciens territoire de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité du Village de Mont-Rolland.*

*ATTENDU les dispositions du décret numéro 977-97, publié dans la Gazette officielle, relativement au regroupement des municipalités susdites le 27 août 1997.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le professionnel susdit pour les fins précitées le tout pour des honoraires professionnels forfaitaires de 7 400\$, plus taxes, tel qu'il appert à ladite offre de services.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder au paiement des sommes requises selon les dispositions de la présente résolution.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-054

*ATTENDU les dispositions de la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans la résolution C.C.U. '99-004, relativement à une demande de plan d'aménagement d'ensemble pour la propriété située au 2460, Chemin Pierre-Péladeau.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le plan d'aménagement d'ensemble précité pour l'immeuble situé à ladite adresse et indique qu'il procédera par inclusion lors de l'adoption des nouveaux règlements d'urbanisme.*

### RÉSOLUTION NO. 99-055

*ATTENDU les dispositions de l'article 10 du règlement 800-1994-DM-01.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 1314, rue Montclair, et dont la nature est de réduire la marge avant à 4,89 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 mars 1999 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

### RÉSOLUTION NO. 99-056

*ATTENDU que la compagnie 9055-8842 Québec Inc. (l'Hôtel Mont-Gabriel) a déposé une demande de dérogation mineure pour installer une enseigne publicitaire à l'intersection de la route 117 et du Chemin du Mont-Gabriel.*

*ATTENDU que le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les dispositions du schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté des Pays d'En-Haut, lequel prohibe une telle installation.*

*ATTENDU que, dès lors, le Conseil Municipal n'a pas le pouvoir de régler, à l'encontre des dispositions dudit schéma d'aménagement.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil indique à ladite requérante qu'il ne peut acquiescer à sa requête pour les raisons énoncées au préambule de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-057**

*ATTENDU les requêtes formulées par M. Patrick Desjardins, coordonnateur des olympiades 1999, organisées par l'Association des Pompiers de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une aide financière de 1 000\$ à l'association susdite pour l'organisation des olympiades des pompiers 1999, qui auront lieu le 8 août 1999.*

*QUE, pour cet événement, ladite association soit autorisée à utiliser le parc Claude-Henri Grignon, de 20H00 le 6 août 1999 au lundi 9 août 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO 99-058.**

*ATTENDU que l'Union des Municipalités du Québec tiendra ses Assises annuelles du 6 au 8 mai 1999 au Palais des Congrès de Montréal sous le thème "Servir le citoyen aujourd'hui".*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire et Monsieur le Conseiller André Sénéchal soient mandatés pour participer auxdites assises.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 644,14\$, taxes incluses, chacun, soient assumés par la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de location d'une chambre mise à la disposition desdits membres du Conseil pour l'événement précité.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un maximum de 600\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-059**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de relocaliser un poteau d'électricité Place des Colverts, tel qu'il appert au plan des arpenteurs-géomètres Barry, Régimbald Lessard, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, sous réserve que la Ville n'assume aucuns frais pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO. 99-060**

*ATTENDU que l'actuelle animatrice pour le badminton n'a plus la disponibilité pour effectuer son travail.*

*ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer celle-ci.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche M. Marc-Olivier Bergeron de Carufel à titre d'animateur pour l'activité de badminton, à partir de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-061**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une subvention de 15 000\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, ladite somme devant être appropriée de la somme prévue pour les spectacles estivals et de certaines subventions prévues au budget 1999 pour la Chambre de Commerce concernant le Festival des Couleurs, la Nuit Adéloise et le tournoi de golf annuel dudit organisme.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 99-062**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Mont-Rolland, pour son emprunt de 649 020\$ par billets en vertu des règlements numéros 400, 405, 406, 422 et 423, au prix de 100 et échéant en série 5 ans comme suit:*

59 420 \$	5.61%	23 février 2000
62 900 \$	5.61%	23 février 2001
60 400 \$	5.61%	23 février 2002
63 900 \$	5.61%	23 février 2003
402 400 \$	5.61%	23 février 2004
		Coût net 5.61



No de résolution  
ou annotation

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer lesdits billets, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-063**

*ATTENDU que ce Conseil se propose d'emprunter par billets un montant total de 649 020\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:*

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
400	30 600 \$
405	261 700 \$
406	85 428 \$
422	11 005 \$
423	260 287 \$

*ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 23 février 1999.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:*

1. 59 420 \$
2. 62 900 \$
3. 60 400 \$
4. 63 900 \$
5. 67 600 \$

5.334 800 \$ (à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:*

*5 ans (à compter du 23 février 1999), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 400, 406 et 423, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-064**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'acquisition d'équipement informatique et de fournitures de bureau pour l'établissement d'un poste de travail de secrétaire pour ledit service, et approprie pour ce faire une somme maximale de 7 500\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite à même les dépenses budgétées en immobilisation du service susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 99-065**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 98-123 afin d'ajouter le paragraphe suivant:*

*"QUE le tarif horaire susdit inclut 4% de vacances".*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

**RÉSOLUTION NO. 99-066**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle doit faire appel à l'entreprise privée lorsque ses équipements de déneigement sont hors d'usage ou que des chutes de neige abondantes dépassent la capacité de déneigement des équipements de la Ville.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de fixer un taux horaire pour la location de chasse-neige auprès des entreprises privées pour les fins susdites.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète que la Ville paiera un taux horaire de 65\$, plus les taxes applicables, lorsqu'elle procédera à la location de chasse-neige en pareilles circonstances.*

**RÉSOLUTION NO. 99-067**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*amendé  
par 99-278*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil procède à l'engagement de M. Philippe Carbone à titre d'employé saisonnier au centre de ski des Pentes 40/80 et ce, à partir de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-068**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 18 février 1999, au montant de 185 670.58\$ (Fonds d'administration) - chèques nos. 37818 à 37929.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A:*

- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 45,122.38\$ pour la période du 14 au 31 décembre 1998 - Certificat de disponibilité de crédit no. 98.12.31.144.*
- *Engagements au montant de 67,707.80\$ pour la période du 14 au 31 décembre 1998.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 174,701.83\$ pour la période du 1er au 7 janvier 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.01.06.002.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 142,108.69\$ pour la période du 8 au 14 janvier 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.01.14.004.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 121,258.04\$ pour la période du 15 au 21 janvier 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.01.21.006.*
- *Engagements au montant de 150,989.16\$ pour la période du 1er au 24 janvier 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 135,101.54\$ pour la période du 22 au 28 janvier 1999 Certificat de disponibilité de crédit no. 99.01.28.009.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 152,534.31\$ pour la période du 22 au 28 janvier 1999 Certificat de disponibilité de crédit no. 99.01.28.010.*
- *Engagements au montant de 32,242.56\$ pour la période du 25 au 31 janvier 1999.*

*Rapports:*

- Service d'urbanisme - décembre 1998.*
- Cour municipale - janvier 1999.*



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 10 décembre 1998.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunion du 8 décembre 1998.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H06 et se termine à 21H12.*

\*\*\*\*\*

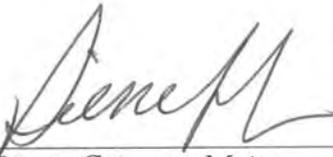
**RÉSOLUTION NO. 99-069**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H12.***

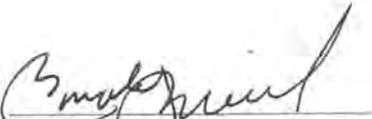
  
\_\_\_\_\_  
*M. Pierre Grignon, Maire*

  
\_\_\_\_\_  
*Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier*



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Ronald Biard, greffier pro tempore de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 2 mars 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 4 mars 1999, devant être tenue à 15H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Ronald Biard  
Greffier pro tempore

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le jeudi 4 mars 1999 à 15H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Messieurs les Conseillers Michel Lamoureux, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp et Pierre-Antoine Guinard étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 15H01 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-070**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 16 février 1999.*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants, concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U. '99-009:**

*Trust Bonaventure Inc.  
Château Dufresne  
701, Chemin de la Croix  
- Démolition de l'immeuble et de l'arche d'entrée.*



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U. '99-010:**

Monsieur Isaac Amanatiaadis  
Restaurant John Le Grec  
980, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affichage.**

**Résolution C.C.U. '99-011:**

9025-9995 Québec Inc.  
Pharmacie Gary Quenneville  
1080, boulevard de Sainte-Adèle  
- **Affichage.**

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 99-071**

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 99-021, par laquelle le Conseil Municipal accepte de se porter caution d'un montant de 49,000\$, pour permettre à la Corporation Industrielle Mont-Rolland de réaliser le projet de rénovation d'une partie des immeubles de l'ancienne papeterie Rolland.*

*ATTENDU que cette corporation a obtenu, pour la réalisation de son projet, le support de plusieurs intervenants publics et privés, requérant dans certains cas l'obtention de garanties hypothécaires.*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 99-021 en éliminant les conditions pour lesquelles la Ville de Sainte-Adèle acceptait de se porter caution.*

*QUE la présente fasse partie intégrante de la résolution qu'elle amende.*

**RÉSOLUTION NO. 99-072**

*ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 98-553 le Conseil Municipal procédait à l'engagement de M. Pascal Longtin à titre de pompier à temps partiel au service de prévention des incendies.*

*ATTENDU que cet employé n'a pu accorder la disponibilité requise pour accomplir son mandat.*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil remplace M. Pascal Longtin par M. Martin Gamache et ce, à partir de la présente.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-073**

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE la séance soit levée à 15H06.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 15 mars 1999 à 20H00, dans la salle de délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

**RÉSOLUTION NO. 99-074**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mars 1999, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de corriger le sujet 6 C) à la rubrique "résolutions" afin d'inscrire "pour des employés" en lieu et place de "pour les employés" et de retirer les sujets suivants:*

- le sujet 5 A) de la rubrique "règlements";*
- le sujet 6 O) de la rubrique "résolutions".*

**RÉSOLUTION NO. 99-075**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 février 1999 et de la séance spéciale du 4 mars 1999, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 février 1999 et de la séance spéciale du 4 mars 1999, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**AVIS DE MOTION NO. 03-99**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter de nouvelles dispositions concernant la tarification pour la vente de documents du service d'urbanisme et du service de police.*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 953-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-076**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 953-1999, décrétant la fermeture d'une partie de l'ancien chemin public, soit l'ancien tracé du boulevard de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 99-077**

*ATTENDU la requête présentée par Mme Marie-Andrée Cyr, directrice de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, datée du 9 février 1999, relativement à une demande d'aide financière pour le paiement des taxes municipales sur l'immeuble dudit organisme situé au 480, rue Des Capucines, ainsi qu'à l'invitation adressée aux membres du Conseil pour le souper bénéfique qui se tiendra à l'École Hôtelière des Laurentides le 19 mai 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 1 061\$ à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle afin que cet organisme puisse acquitter son compte de taxes municipales pour l'année 1999.*

*QUE, de plus, ce Conseil autorise l'achat de 7 billets, au coût de 30\$ chacun, pour le souper susdit à titre de contribution financière de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-078**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs Gilles Taché et Associés Inc. afin de supporter, lorsque nécessaire, le directeur des services techniques dans l'étude qui doit être consacrée à certains projets reliés au service du génie, selon les dispositions ci-après indiquées:*

- 1. Un technicien au tarif horaire de 38\$, plus taxes.*
- 2. Un ingénieur au tarif horaire de 55\$, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-079**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de vêtements pour des employés manuels du service des travaux publics, le tout selon les dispositions de la convention collective de travail pertinente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-080**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement des cotisations professionnelles 1999, tel qu'il appert ci-après:*

<i>A.G.C.M.Q.</i>	<i>Mme Sylvie Savoie</i>	<i>195.54 \$</i>
<i>A.G.C.M.Q.</i>	<i>Mme Manon Fortin</i>	<i>195.54 \$</i>
<i>C.O.M.A.Q.</i>	<i>Mme Brigitte Forget</i>	<i>258.81 \$</i>
<i>C.O.M.A.Q.</i>	<i>M. Michel Rousseau</i>	<i>258.81 \$</i>
<i>A.D.P.P.Q.</i>	<i>M. André Lorrain</i>	<i>275.00 \$</i>
<i>Barreau du Québec</i>	<i>M. Michel Rousseau</i>	<i>897.93 \$</i>
<i>C.G.A.</i>	<i>Mme Brigitte Forget</i>	<i>660.00 \$</i>
<i>A.D.G.M.Q.</i>	<i>M. Ronald Biard</i>	<i>375.00 \$</i>
<i>A.D.P.P.Q. - région 10</i>	<i>M. André Lorrain</i>	<i>30.00 \$</i>
<i>A.I.M.Q.</i>	<i>M. Alain Bérubé</i>	<i>201.29 \$</i>
<i>Ass. Chefs services d'incendie</i>	<i>M. Yves Dupras</i>	<i>143.78 \$</i>
<i>Ass. Québécoise d'Urbanisme</i>	<i>M. Yvon Nielly</i>	<i>80.52 \$</i>
<i>Ordre des Technologues</i>	<i>M. Benoit Hunecault</i>	<i>346.82 \$</i>
<i>Corp. des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec</i>	<i>Mme Isabel Roberge</i>	<i>155.28 \$</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-081**

*ATTENDU que le 10 février 1999 la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sauveur adoptait la résolution 74-02-99 concernant la possibilité de mettre sur pied un transport adapté afin de permettre aux personnes handicapées de la M.R.C. des Pays d'En-Haut d'avoir accès à un plus large éventail possible d'opportunités de travail, d'études et de loisirs.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec dispose dans sa politique, en matière de transport adapté pour les personnes handicapées, des budgets récurrents couvrant 75% de la facture inhérente à ce type de service.*

*ATTENDU que ce Conseil désire que la Ville de Sainte-Adèle fasse partie dudit projet pour l'année 2000*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement que la Ville de Sainte-Adèle adhèrera en l'an 2000 au projet précité.*

**RÉSOLUTION NO. 99-082**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:*

**Dépenses sans bon de commande:**

<b><u>Fournisseur</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
Le Centre Japonais	Achat d'une caméra Service d'urbanisme	115.01 \$ (taxes incl.)

**Honoraires professionnels:**

Me Francis Léger, arbitre	Arbitrage Dossier: M. Jean-Paul Legault	1 133.53 \$ (taxes incl.)
M. Jean Vézina, c.r.i.	Grief et arbitrage Dossier: M. Jean-Paul Legault	2 840.40 \$ (taxes incl.)
M. Jean-Pierre Labelle	Dossier: Mme Monique Mainville C.S.S.T.	465.85 \$ (taxes incl.)
Hébert Comeau Dufresne Hébert, Avocats	Dossiers divers	78.80 \$ (taxes incl.)
Groupe Conseil Mercer	Dossier: M. Paul Bergeron Analyse du dossier C.S.S.T.	814.38 \$ (taxes incl.)
Prévost Auclair Fortin D'Aoust, Avocats	Dossier: Mme Hélène Roy (en appel)	1 508.27 \$ (taxes incl.)

**RÉSOLUTION NO. 99-083**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate M. Joël Laviolette du service de prévention des incendies pour offrir la formation en santé et sécurité au travail à tous les pompiers dudit service.*

*QUE, pour ce faire, celui-ci soit rémunéré au taux horaire de 20.00\$.*

**RÉSOLUTION NO. 99-084**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'entente de gestion des tennis municipaux de la Ville avec Monsieur Richard Grégoire, pour la période s'échelonnant du 1er mai 1999 au 1er octobre 1999.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de ladite entente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-085**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Muni-Loisirs Inc., relativement à la gestion du service des loisirs de la Ville, pour la période se terminant le 20 janvier 2000.*

**RÉSOLUTION NO. 99-086**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc. afin de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation (triennal 2000-2001-2002) et au dépôt de celui-ci, ainsi que les travaux connexes, tel qu'il appert à leur offre de services datée du 10 février 1999, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, le tout pour des honoraires professionnels totalisant 77 600\$, plus taxes, payables le ou vers le 15 janvier 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-087

*ATTENDU que la Municipalité du Village de Mont-Rolland a acquis, en 1997, une rue formée des lots Ptie 536-2-2-1 et 576-7 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Sauveur.*

*ATTENDU que ladite municipalité voulait acquérir une partie du lot 536-2-2-9 du même cadastre afin d'y aménager un rond-point.*

*ATTENDU que cette transaction n'est plus nécessaire puisqu'un rond de virage est prévu sur les plans de la rue acquise.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Michel Lamoureux

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Réjean Charbonneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique qu'il abandonne le projet d'acquérir une partie du lot 536-2-2-9 du Cadastre de la Paroisse de Saint-Sauveur.*

*QUE toute disposition antérieure inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

### RÉSOLUTION NO. 99-088

*ATTENDU que le 18 mai 1996 la Municipalité du Village de Mont-Rolland signait des ententes intitulées respectivement "convention sur les modalités de gestion des montants reçus par l'UMRCQ pour le service municipal 9-1-1" avec l'UMRCQ, et "convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1" avec l'UMRCQ et Bell Canada.*

*ATTENDU que le 7 décembre 1998, ce Conseil adoptait la résolution numéro 98-606 afin d'autoriser l'harmonisation de la tarification pour le service 9-1-1 sur l'ensemble du nouveau territoire issu du regroupement de l'ancienne Municipalité du Village de Mont-Rolland et de l'ancienne Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que les ententes susdites ne sont plus nécessaires dans les circonstances.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** Mme Carole Beauchamp

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à l'Union des Municipalités Régionales de Comté du Québec et à Bell Canada d'annuler les ententes susdites et ce, rétroactivement au 7 janvier 1999.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tous documents requis pour mettre à effet la présente résolution.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-089**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. André Sénéchal

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Réjean Charbonneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'entrée et de sortie des lignes téléphoniques vers Montréal, à la compagnie Compo Local, pour la période s'échelonnant du 10 mars 1999 au 9 mars 2000, le tout pour une somme de 2 990.64\$, taxes incluses.*

**RÉSOLUTION NO. 99-090**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Jean-Paul Cardinal

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** Mme Carole Beauchamp

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une aide financière à Opération 40/80 Inc. au montant de 1 721.97\$, ladite somme équivalant au comptes de taxes 1999 que doit assumer ladite compagnie sans but lucratif.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-091**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** Mme Carole Beauchamp

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Réjean Charbonneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil entérine la suspension, sans traitement, d'un employé du service des travaux publics pour une période de 5 jours ouvrables, à partir du 8 mars 1999.*

**RÉSOLUTION NO. 99-092**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. André Sénéchal

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente no. 14 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-093

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*  
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le président du Comité Consultatif d'Urbanisme, M. Pierre-Georges Garneau, ainsi que le coordonnateur au service d'urbanisme, M. Yvon Nielly, à participer au colloque de l'Association Québécoise d'Urbanisme qui aura lieu à Drummondville le 20 mars 1999.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 170\$ soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-094

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*  
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du plan directeur des besoins en informatique pour divers services de la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert au document annexé à la présente.*

### RÉSOLUTION NO. 99-095

*ATTENDU la requête rédigée par Mme Lise Lebrun, présidente du Club de l'Amitié 3e Âge Sainte-Adèle en date du 26 février 1999 relativement à une demande d'aide financière de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*  
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie à l'organisme précité une somme de 1 000\$, à titre de contribution de la Ville de Sainte-Adèle, pour le paiement du loyer dudit organisme pour l'année 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-096

*ATTENDU la lettre de Me Richard Lacharité, datée du 22 février 1999, pour l'acquisition des lots Ptie 6A et Ptie 6A-104, rang 3, Canton Morin, et Pties 6B et 6A, rang 2, Canton Morin, par la compagnie Les Consultants Deux-Montagnes Ltée.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que la compagnie n'est plus en mesure de procéder à l'acquisition susdite.*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à remettre la somme de 1 000\$ qui a été déposée par ladite compagnie en octobre 1998, pour les fins susdites.*

**RÉSOLUTION NO. 99-097**

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE ce Conseil procède à l'engagement de M. Michael St-Louis, à titre de pompier volontaire au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à partir de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-098**

*ATTENDU les dispositions de l'article 12 du règlement 800-1994-DM-01.*

*ATTENDU la recommandation transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme.*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante:*

***SUCCESSION LORETTA PARÉ PILON:***

*Réduire la marge avant, sur le Chemin du Chantecler, à 4,89 mètres, au lieu de 7 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Cette demande est localisée comme suit:  
No. de porte: 1314, rue Montclair.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au service d'urbanisme.*

**RÉSOLUTION NO. 99-099**

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 18 mars 1999 au montant de 129 672.25 \$ - Fonds d'administration.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants:*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A:*

- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 178,274.52\$ pour la période du 29 janvier au 4 février 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.02.04.012.*
- *Engagements au montant de 42,119.36\$ pour la période du 1er au 7 février 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 16,129.18\$ pour la période du 5 au 11 février 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.02.11.013.*
- *Engagements au montant de 23,308.24\$ pour la période du 8 au 14 février 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 63,300.07\$ pour la période du 12 au 18 février 1999 Certificat de disponibilité de crédit no. 99.02.18.017.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 893,480.27\$ pour la période du 12 au 18 février 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.02.18.016.*
- *Engagements au montant de 105,576.92\$ pour la période du 15 au 28 février 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 500.00\$ pour la période du 19 au 25 février 1999 Certificat de disponibilité de crédit no. 99.02.25.019.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 311,073.11\$ pour la période du 19 au 25 février 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.02.25.020.*

*Rapports:*

- *Service d'urbanisme - janvier et février 1999.*
- *Service de police - janvier 1999.*
- *Service de prévention des incendies - janvier et février 1999.*
- *Cour municipale - février 1999.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunion du 12 janvier 1999.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H41 et se termine à 20H46.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION NO. 99-100

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE la séance soit levée à 20H46.*

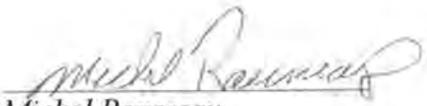
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 9 avril 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 12 avril 1999, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 12 avril 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **AVIS DE MOTION NO. 04-99**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 943-1998 régissant la garde des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 05-99**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter la tarification pour les activités qui seront offertes durant la session du printemps 1999 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-101**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien, Geoffrion Inc., pour son emprunt de 1 594 100\$, par billets en vertu des règlements numéros 189-1972, 434A-1982, 514-1982, 455A-1983, 522-1983, 613-1986, 615-1986, 643-1987, 643A-1987, 647A-1987, 647-1987, 909-1997 et 926-1998, au prix de 98.489 et échant en série 5 ans comme suit:*

149 000 \$	4.50%	19 avril 2000
157 900 \$	4.60%	19 avril 2001
167 100 \$	4.70%	19 avril 2002
177 400 \$	4.80%	19 avril 2003
942 700 \$	5%	19 avril 2004
		Coût net 5.34814%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer lesdits billets pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-102**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 594 100\$ en vertu des règlements suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:*

<b><u>Règlement numéro</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
189-1972	16 000 \$
434A-1982	32 250 \$
514-1982	73 300 \$
455A-1983	3 700 \$
522-1983	323 900 \$
613-1986	4 700 \$
615-1986	2 185 \$
643-1987	153 700 \$
643A-1987	47 700 \$
647A-1987	95 935 \$
647-1987	452 230 \$
909-1997	81 400 \$
926-1998	307 100 \$

*ATTENDU qu'il est plus avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.*

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les billets seront datés du 19 avril 1999.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:*

1. 149 000 \$
2. 157 900 \$
3. 167 100 \$
4. 177 400 \$
5. 188 000 \$
  
5. 754 700 \$ (à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de*

- *5 ans (à compter du 19 avril 1999), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 613-1986, 615-1986, 643-1987, 643A-1987, 647A-1987, 647-1987, 909-1997 et 926-1998, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-103**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à l'engagement de Mme Manon Beaulieu à titre de coordonnatrice du programme de camp de jour pour la saison estivale 1999, à partir de ce jour et ce, jusqu'au 10 septembre 1999 au tarif horaire de 11\$ et ce, pour approximativement 680 heures.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-104**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat de 2 billets au montant de 40\$ chacun, relativement au Gala des Grands Prix du Tourisme 1999 organisé par l'Association Touristique des Laurentides, qui a eu lieu le 31 mars 1999.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-105**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location de balais mécaniques pour le printemps 1999.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que la compagnie Entretiens J.R. Villeneuve Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Entretiens J.R. Villeneuve Inc. pour les fins précitées au taux horaire de 70.80\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-106**

*ATTENDU les dispositions des articles 29.5 et suivants de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Hippolyte, relativement à l'achat d'habits de combat pour le service de prévention des incendies des municipalités concernées.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-107**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à l'embauche de Mme Christiane Laruelle, à titre de personne salariée temporaire, sur appel, pour effectuer le remplacement de personnel dans les différents services administratifs de la Ville.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-108**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20H05.**

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 19 avril 1999 à 20H00, dans la salle de délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-109**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 avril 1999, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de:*

*retirer le sujet 6 D) à la rubrique résolutions:*

- *Participation de membres du Conseil au Caucus des Laurentides de l'Union des Municipalités du Québec;*

*d'ajouter les sujets suivants à la rubrique résolutions:*

- *Don à la Société d'Alzheimer - 75\$.*
- *Subvention à la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert - 1,000\$, plus services.*
- *Acceptation du règlement - dossier: M. Maurice Carpentier - autorisation de signature de quittance.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-110**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mars 1999 et de la séance spéciale du 12 avril 1999, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 mars 1999 et de la séance spéciale du 12 avril 1999, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



1982-1991



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 06-99**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de réduire la circulation de véhicules lourds sur certaines rues de la Ville de Sainte-Adèle.*

**AVIS DE MOTION NO. 07-99**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 934-1998 relativement à la sécurité pour les piscines.*

**AVIS DE MOTION NO. 08-99**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une grille de tarification pour la vente de documents et l'accès à certains services de la Ville.*

*QUE l'avis de motion numéro 03-99 soit abrogé à toutes fins que de droit.*

**RÈGLEMENT NO. 943A-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-111**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 943A-1999, amendant le règlement numéro 943-1998 concernant la garde d'animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 952-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-112**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 952-1999, réglementant le stationnement des véhicules routiers sur les rues Deschambault, Des Cervidés et Archambault, et les chemins Du Lynx, Du Belvédère et Pierre-Péladeau, face à l'École Saint-Joseph, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 954-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-113**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 954-1999, décrétant une tarification pour les cours qui seront offerts durant la session du printemps 1999 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 99-114**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller André Sénéchal à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 19 avril 1999 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 99-115**

*ATTENDU les dispositions de l'article 531 et suivants de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble situé au 49, rue Morin, a exercé son droit de retrait le 14 avril 1999, suite à la vente pour taxes dudit immeuble qui a eu lieu le 14 décembre 1998.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de retrait à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Monsieur Viet Buu pour les fins susdites, le tout aux frais du requérant.*

**RÉSOLUTION NO. 99-116**

*ATTENDU la recommandation formulée par la commission de développement économique par la résolution CDE-99-002, relativement au processus de mise en place du plan directeur de développement de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le président de ladite commission, Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux, afin que celui-ci forme la "TABLE DE CONCERTATION DES COLLECTIVITÉS" pour les fins susdites.*

*QUE, pour effectuer le travail clérical nécessaire dans les circonstances, un service de secrétariat soit mis à la disposition de ladite table de concertation des collectivités.*

**RÉSOLUTION NO. 99-117**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:*

**Dépenses sans bon de commande:**

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Excavation Fernand Roy	Location d'un marteau TRAMAC Bris d'aqueduc	488.86 \$ (taxes incl.)
Elite Ford St-Jérôme	Réparation véhicules V15, V16 et V-11 Réparation du véhicule V28	104.21 \$ (taxes incl.) 258.66 \$ (taxes incl.)
	Achat de pièces pour maintenir l'inventaire	133.70 \$ (taxes incl.)
Entreprise René Mercier	Transport de neige (Raison: camion de la Ville défectueux)	232.05 \$ (taxes incl.)
Atelier du pare-brise	Réparation du véhicule 98-02	201.24 \$ (taxes incl.)
Radiateur Lamoureux Inc.	Réparation du radiateur de la sableuse	226.60 \$ (taxes incl.)
Russell Design	Rafranchissement de la colonne de signalisation - intersection de la rue Morin et du chemin du Chantecler.	897.19 \$ (taxes incl.)
Bio Services (1995) Inc.	Analyse physico-chimique Analyse eau de consommation	500.01 \$ (taxes incl.) 230.05 \$ (taxes incl.)

**Honoraires professionnels:**

Hébert, Comeau, Dufresne Hébert, Avocats	Dossier: Hôtel Le Chantecler	150.97 \$ (taxes incl.)
---------------------------------------------	------------------------------	----------------------------



No de résolution  
ou annotation

<i>Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust, Avocats</i>	<i>Dossier: La Maison Kalanik</i>	<i>1 447.07 \$ (taxes incl.)</i>
	<i>Dossier: Assumption des frais légaux d'un élu.</i>	<i>431.34 \$ (taxes incl.)</i>
	<i>Dossier: Louis Desjardins, 9021-2473 Québec Inc. et Mme Marie-Andrée Blais.</i>	<i>870.79 \$ (taxes incl.)</i>
<i>Maletto &amp; Associés</i>	<i>Dossier: La Compagnie D'Administration Saldor Ltée</i>	<i>7 005.01 \$ (taxes incl.)</i>
	<i>Rencontre avec les conseillers et Monsieur le Maire.</i>	<i>718.91 \$</i>
	<i>Rencontre avec le Conseil Municipal;</i>	<i>68.44 \$ (taxes incl.)</i>
<i>Le Groupe Meloche &amp; Ass.</i>	<i>Dossier: M. Gérald Bertrand</i>	<i>115.02 \$</i>
	<i>Préparation de documents</i>	<i>(taxes incl.)</i>

#### **RÉSOLUTION NO. 99-118**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir avec la compagnie 9055-8842 Québec Inc. relativement à la consommation électrique des équipements du système d'aqueduc du secteur du Mont-Gabriel, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de ladite entente.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-119**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement qu'il abandonne les travaux prévus lors de l'acceptation de la soumission de la compagnie Les Pavages T.C.L. Inc., qui devaient être exécutés à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du Chemin Pierre-Péladeau, et qui consistaient à aménager une allée de circulation sur l'emplacement de la compagnie Shell Canada Ltée et à reconstruire le trottoir en fonction desdits travaux.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-120

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du document relatif au système de pondération des soumissions qui seront déposées pour l'acquisition des logiciels et des équipements des différents services de la Ville, le tout tel qu'il appert aux documents annexés à la présente pour en faire partie intégrante.*

### RÉSOLUTION NO. 99-121

*ATTENDU que le Ministère des Ressources Naturelles désire louer une partie du lot 33 du rang 4, Canton Wexford (Lac Du Camp) à l'Hôtel Estérel.*

*ATTENDU que l'immeuble susdit est situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique qu'il ne s'objecte pas à la transaction susdite, sous réserve:*

- *que le bail soit d'une durée d'une année, renouvelable au besoin;*
- *que le bâtiment actuellement érigé sur lesdits lieux soit démolé et que le site soit nettoyé;*
- *que le nouveau bâtiment ne serve qu'à des fins de refuge pour les adeptes de plein-air;*
- *que les lieux soient toujours maintenus dans un état de propreté adéquate;*
- *que les ordures ménagères soient régulièrement enlevées;*
- *que des installations sanitaires soient aménagées d'une façon adéquate.*

*QU'une copie de la présente soit transmise au ministère concerné.*

### RÉSOLUTION NO. 99-122

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat d'entretien du système de chauffage installé au 1425, rue Claude-Grégoire, avec la compagnie Thermo Pagé Inc., pour la période s'échelonnant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999, au coût de 160.98\$, taxes incluses.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-123**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande aux compagnies Bell Canada, Hydro-Québec et Cogéco de procéder au déplacement d'équipements et de poteaux sur la rue Saint-Charles.*

*QUE le directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

*QUE les montants suivants soient appropriés pour les fins susdites:*

<i>Bell Canada</i>	<i>13 055 \$</i>
<i>Hydro-Québec</i>	<i>6 227 \$</i>
<i>Cogéco</i>	<i>998 \$</i>
<i>Total:</i>	<i>20 280 \$ plus les taxes applicables.</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu, à même l'argent disponible au règlement numéro 938-1998.*

**RÉSOLUTION NO. 99-124**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la conclusion d'un contrat de location d'un téléavertisseur pour la greffière de la cour municipale, à intervenir avec la compagnie Bell Mobilité.*

*QUE le coût mensuel de 21.20\$, plus taxes, soit approprié du code budgétaire 02-120-00-302.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-125**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de prévention des incendies à acheter 8 téléavertisseurs de la compagnie RCM Communication Ltée, au montant de 322\$ chacun, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-126**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède au changement de la firme d'avocats mandatée jusqu'à ce jour dans le dossier «M. Gérald Bertrand, demandeur - c.- La Corporation Municipale de la Ville de Sainte-Adèle, défenderesse (Cour Supérieure 700-05-003732-967)» et mandate la firme d'avocats Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust pour continuer les procédures requises dans les circonstances.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme due à la firme d'avocats Coutu & Associés, en date de ce jour, relativement au dossier susdit, et à acquitter les honoraires professionnels du nouveau mandataire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-127**

*ATTENDU la requête de la Municipalité Régionale de Comté des Pays d'En-Haut, transmise par Me Yvan Genest le 9 mars 1999, relativement au projet "Capitale du nouveau travail".*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement qu'il accepte que la Ville de Sainte-Adèle participe à la campagne de promotion "Capitale du nouveau travail" et qu'elle contribuera au coût de ladite campagne selon la quote-part qui est établie pour ce faire à 24.5251%, en partie selon les sommes disponibles au budget 1999 et pour une autre partie selon les sommes qui seront prévues au budget de l'an 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-128**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 250\$, plus taxes, à la compagnie Groupe 2000 Neuf Inc. relativement à la participation du directeur général au colloque qui a eu lieu le 11 mars 1999, intitulé "Le Partenariat: Outil de développement récréo-touristique".*



No de résolution  
ou annotation

#### RÉSOLUTION NO. 99-129

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur général à participer au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, qui aura lieu au Club Tremblant du 26 au 29 mai 1999.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 995\$ soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### RÉSOLUTION NO. 99-130

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 268, adopté par le Conseil Municipal de la Municipalité de Morin-Heights le 12 août 1998.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie la Municipalité de Morin-Heights dans ses démarches visant l'approbation et la mise en vigueur du règlement susdit, et accepte, dès lors, les dispositions concernant les voies de circulation contiguës au territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### RÉSOLUTION NO. 99-131

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 1 095.75\$ à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, à titre de contribution financière de la Ville à l'organisation du forum économique qui s'est déroulé le 18 novembre 1998.*

#### RÉSOLUTION NO. 99-132

*ATTENDU la requête transmise par le président de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle, en date du 19 mars 1999, relativement au remboursement des taxes foncières pour l'immeuble connu sous le nom de "La Baissière du Lac Rond", et qui totalisent une somme de 371.50\$.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une subvention à la requérante au montant précité, en remboursement des taxes foncières payées par la société susdite.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-133**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une aide financière de 100\$ à l'École Secondaire A.-N. Morin, afin d'assumer le coût de publicité d'un quart de page dans l'élaboration de l'album des finissants de ladite école.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-134**

*ATTENDU que le Club Optimiste Sainte-Adèle fêtera cette année son 30<sup>e</sup> anniversaire de fondation.*

*ATTENDU la requête formulée par M. Guy Goyer le 15 mars 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une aide financière de 1 000\$ pour les événements qui seront organisés pour la fête susdite.*

*QUE les facilités du parc Claude-Henri Grignon, soit le chalet, le terrain et les installations électriques, soient mises à la disposition dudit organisme le 17 juillet 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-135**

*ATTENDU la requête transmise par M. Richard Sigouin, président d'honneur du 5<sup>e</sup> omnium de golf de la Fondation Médicale des Laurentides, le 24 mars 1999.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 150\$ afin d'assumer le coût de commandite d'un trou de golf.*

**RÉSOLUTION NO. 99-136**

*ATTENDU que ce Conseil désire entreprendre une démarche pour établir une politique familiale pour la population de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement aux autorités concernées la possibilité d'avoir accès au programme local d'amélioration des compétences pour les fins susdites.*

*QUE Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard soit mandaté à titre de responsable du projet.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 99-137**

*ATTENDU l'importance de:*

- *favoriser la reconnaissance de la contribution des familles au développement de la collectivité;*
- *sensibiliser toute la communauté, en particulier les gouvernements et le secteur privé, aux diverses réalités vécues par les familles;*
- *formuler et mettre en oeuvre des politiques globales apportant les ajustements requis par les diverses situations de familles.*

*ATTENDU que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien des familles.*

*ATTENDU que les municipalités du Québec et leur Carrefour "Action municipale et familles" ont reconnu leur rôle de catalyseur dans le développement de la politique familiale en milieu municipal.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil proclame le 15 mai, «Journée Internationale des Familles».*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-138

*ATTENDU les factures transmises par les ingénieurs-conseils Audy, Farley, Lalande La Berge Inc., relativement aux travaux effectués et prévus sur le boulevard de Sainte-Adèle*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les factures susdites au montant total de 23 213\$, plus taxes.*

### RÉSOLUTION NO. 99-139

*ATTENDU la requête transmise par M. Normand Huot, coordonnateur à la Fondation Zénon Alary Inc. relativement à un projet d'exposition portant sur l'influence de l'imprimerie sur notre histoire, qui sera présentée du 24 au 27 juin 1999 au 1425, rue Claude-Grégoire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 250\$ à la fondation précitée pour assumer le coût d'un encart publicitaire qui sera publié à l'occasion dudit événement.*

### RÉSOLUTION NO. 99-140

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la recommandation no. ADM-99-001 formulée par la Commission de l'administration, des finances et des relations avec le milieu, concernant la politique de financement des infrastructures, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

### RÉSOLUTION NO. 99-141

*ATTENDU le projet d'implantation de la Maison de la Culture des Pays d'En-Haut, présenté par Mme Danielle Bergevin.*

*ATTENDU que ce Conseil a pris connaissance du document transmis pour ce faire, daté de mars 1999.*

*ATTENDU que ce document a été assorti d'une demande d'aide financière pour les fins précitées.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde aux promoteurs de la Maison de la Culture des Pays d'En-Haut une aide financière de 3 000\$, sous réserve cependant de la présentation au Conseil Municipal d'un nouveau montage financier qui devra recevoir son aval.*

**RÉSOLUTION NO. 99-142**

*ATTENDU les résolutions numéros 99-017, 99-018 et 99-019 adoptées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 17 mars 1999 concernant des amendements aux règlements d'urbanisme qui devront être intégrés à la nouvelle refonte des instruments d'urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement qu'il acquiesce aux recommandations ainsi formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme.*

**RÉSOLUTION NO. 99-143**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la gare de Sainte-Adèle, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 5,18 mètres au lieu de 9 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de permettre l'agrandissement dudit bâtiment.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme, rédigée dans le procès-verbal de la réunion du 17 mars 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 mai 1999, sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

**RÉSOLUTION NO. 99-144**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil renouvelle les contrats de service des photocopieurs Canon avec la compagnie Juteau, Ruel Inc., installés au service de la trésorerie, au poste de police ainsi qu'au service de prévention des incendies, pour la période s'échelonnant du 8 mai 1999 au 8 mai 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût pour ce faire, tel qu'il appert ci-après:*

- *Montant annuel chacun: 289.57\$, plus taxes, pour 12 000 copies, plus .018\$, plus taxes, pour chaque copie supplémentaire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-145**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une subvention à l'Association de Baseball Mineur de Sainte-Adèle au montant total de 11 000\$, selon les modalités suivantes:*

<i>1er versement</i>	<i>5 000 \$</i>	<i>le ou vers le 19 avril 1999</i>
<i>2e versement</i>	<i>3 000 \$</i>	<i>le ou vers le 14 mai 1999</i>
<i>3e versement</i>	<i>3 000 \$</i>	<i>le ou vers le 1er juin 1999</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-146**

*ATTENDU que la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut tiendra son assemblée générale annuelle le mardi 27 avril 1999 à l'Hôtel Mont-Gabriel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire Pierre Grignon, Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et André Sénéchal, pour participer à ladite assemblée.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 60\$, plus taxes, chacun, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et pour un montant maximum de 25\$ chacun, pour les conseillers municipaux.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-147

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le directeur du service de prévention des incendies, M. Yves Dupras, à assister au congrès annuel de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec, du 5 au 8 juin 1999.*

*QUE ses frais d'inscription au montant de 150\$, plus taxes, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais d'hébergement, de transport et autres frais connexes lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, conformément à la réglementation en vigueur, et sous réserve du respect des disponibilités budgétaires pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-148

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à facturer à la Municipalité Régionale de Comté des Pays d'En-Haut un montant de 3,000\$ représentant le coût de déneigement des stationnements du parc régional, secteur parc linéaire, pour la saison hiver 1998-1999.*

### RÉSOLUTION NO. 99-149

*ATTENDU le bref d'assignation signifié à la Ville de Sainte-Adèle relativement au dossier de M. Jean Vekemans, concernant une réclamation au montant de 400\$, plus les frais, pour des événements survenus le 12 septembre 1998, sur le boulevard Des Monts.*

*ATTENDU que ce Conseil avait mandaté la compagnie Les Pavages T.C.L. Inc. pour effectuer des travaux de réparation de chaussée sur diverses voies de circulation de la Ville, incluant le boulevard Des Monts.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 604.3 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil conteste officiellement la réclamation ainsi présentée et mandate le greffier municipal pour représenter les intérêts de la Ville dans ce dossier auprès du tribunal compétent.*

*QUE les frais de déplacement et autres frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-150**

*ATTENDU la description des cours à être offerts par le service des loisirs pour la saison printanière 1999, préparée par ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les cours susdits, incluant l'échéancier et l'engagement des professeurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert à la description de ceux-ci annexée à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-151**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition de 7 habits de combat pour le service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité de Saint-Hippolyte.*

*ATTENDU que la compagnie Aéro-Feu Ltée a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 9 782.88\$, taxes incluses.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 29.5 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 9 782.88\$.*

*QUE la Municipalité de Saint-Hippolyte assume le coût de 2 de ces habits au montant total de 2 795.13\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite et à faire parvenir à la Municipalité de Saint-Hippolyte la facture requise dans les circonstances.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-152

*ATTENDU les dispositions de l'article 10 du règlement 800-1994-DM-01.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 1370, Chemin du Lac-Renaud, et dont la nature est de réduire la marge latérale droite à 2,71 mètres au lieu de 6 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 2085, rue Du Mont-Baldy, et dont la nature est de réduire la marge avant du garage à 8,72 mètres au lieu de 15 mètres, et la marge latérale droite à 0,75 mètre au lieu de 1 mètre, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du garage, sous réserve que le demandeur obstrue en permanence la fenêtre située dans la marge latérale de la propriété voisine.*

*ATTENDU les recommandations favorables du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigées dans le procès-verbal de la réunion du 13 avril 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 mai 1999 ses décisions concernant les demandes de dérogation mineure formulées pour les immeubles susdits.*

### RÉSOLUTION NO. 99-153

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 13 avril 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. '99-024:**

*Monsieur Laval Bouchard*

**"Au Vieux Charbon"**

*181, rue Morin*

**- Enseigne sur poteau.**

**Résolution C.C.U. '99-025:**

*Monsieur Laval Bouchard*

**"Au Vieux Charbon"**

*181, rue Morin*

**- Rénovation (changement de couleur du bâtiment).**



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U. '99-026:**

*Véro Inc.*

**"Restaurant La Chitarra"**

*134 à 140, rue Morin*

**- Rénovation (changement de couleur du bâtiment).**

**Résolution C.C.U. '99-027:**

*Monsieur Gérard Bélisle*

**"Marché Che-Nous"**

*459, Chemin Pierre-Péladeau*

**- Enseigne sur poteau.**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 99-154**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée et/ou béton bitumineux pour l'année 1999.*

*ATTENDU que la compagnie Lafarge, Groupe Matériaux de Construction, a présenté la plus basse soumission pour la fourniture de pierre concassée et de gravier.*

*ATTENDU que la compagnie Rocailles Laurentiennes Inc. a été la seule à présenter une soumission pour la fourniture de béton bitumineux.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Lafarge, Groupe Matériaux de Construction, pour la fourniture de pierre concassée et de gravier, au montant de 69 894.94\$, taxes incluses.*

*QUE ce Conseil accepte également la soumission de la compagnie Rocailles Laurentiennes Inc., pour la fourniture de béton bitumineux, au montant de 22 889.98\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-155**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'entretien des parcs et espaces verts.*

*ATTENDU que deux (2) compagnies ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que la compagnie "Entreprises P. Roy" a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites, au montant de 6 441.40\$, taxes incluses. Cependant, l'entrepreneur susdit devra transmettre à la Ville de Sainte-Adèle, avant le début des travaux, le numéro d'enregistrement de la compagnie à la CSST.*

*A défaut de ce faire, la présente résolution sera abrogée à toutes fins que de droit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-156**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque de 75\$ à la Société d'Alzheimer, le tout à titre de contribution financière de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 99-157**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 1 000\$, assortie de certains services, à la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert, le tout afin de réaliser un cadran solaire qui sera situé en bordure de la piste cyclable près de la gare de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-158**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle avait adressé une réclamation à M. Maurice Carpentier pour des dommages causés à un de ses lampadaires, pour une somme totale de 4,010.69\$.*

*ATTENDU qu'une offre de règlement est présentée pour une somme de 3,796.47\$.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte l'offre de règlement susdite et autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la quittance à intervenir pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon la présente résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 99-159**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 22 avril 1999 au montant de 252 014.84 \$ - Fonds d'administration.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A:*

- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 148,800.24\$ pour la période du 26 février au 4 mars 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.03.04.022.*
- *Engagements au montant de 43,847.85\$ pour la période du 1er au 7 mars 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 293,456.04\$ pour la période du 5 au 11 mars 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.03.11.025.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 1,610.35\$ pour la période du 5 au 11 mars 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.03.11.026.*
- *Engagements au montant de 24,916.42\$ pour la période du 8 au 14 mars 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 21,873.24\$ pour la période du 12 au 18 mars 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.03.18.026.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 61,008.40\$ pour la période du 12 au 18 mars 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.03.18.029.*
- *Engagements au montant de 17,969.58\$ pour la période du 15 au 21 mars 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 68,353.55\$ pour la période du 19 au 25 mars 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.03.25.031.*



No de résolution  
ou annotation

- Engagements au montant de 39,432.90\$ pour la période du 22 au 28 mars 1999.
- Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 102,699.40\$ pour la période du 26 mars au 1er avril 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.04.01.034.

*Rapports:*

- Service d'urbanisme - mars 1999.
- Service de prévention des incendies - année 1998 et mars 1999.

*Procès-verbaux de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunions du 28 janvier et 25 février 1999.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunion du 16 février 1999.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon dépose devant les membres du Conseil un amendement à sa divulgation des intérêts pécuniaires déposée le 21 décembre 1998.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H23 et se termine à 21H40.*

\*\*\*\*\*

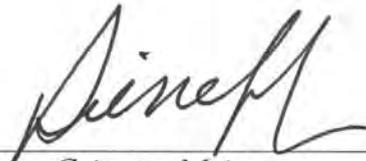
**RÉSOLUTION NO. 99-160**

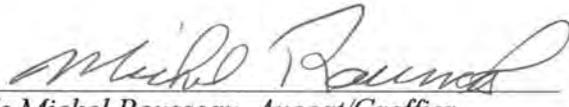
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 21H45.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 17 mai 1999 à 20H00, dans la salle de délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-161**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mai 1999, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique «Résolutions»:*

- *Autorisation de participation au congrès de la COMAQ - Mme Brigitte Forget.*
- *Acceptation de la soumission pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide de la compagnie Les Produits chimiques Calclo ltée.*
- *Hommage à la Société d'horticulture et d'écologie Tournemvert - Lauréate du prix «Hommage bénévolat-Québec» - catégorie «Organisme».*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-162**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 1999 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 1999, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 09-99**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de régir les activités sur le Lac Violon et à proximité de celui-ci pour protéger la qualité de l'eau dudit lac.*



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 10-99**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter une grille de tarification pour les camps de jour, la plage municipale et la location de pédalos.*

**RÈGLEMENT NO. 934A-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-163**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 934A-1999, amendant le règlement numéro 934-1998 relativement à la sécurité pour les piscines, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 956-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-164**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 956-1999, décrétant une grille de tarification pour la vente de documents et l'accès à divers services de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 957-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-165**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 957-1999, régissant la circulation des véhicules lourds sur certaines rues de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 99-166**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:*

**Dépenses sans bon de commande:**

<b><u>Fournisseur</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
M. René Mongeon	Fourniture électricité guérite de surveillance 40/80	253,06\$ (taxes incl.)
Excavations Fernand Roy	Location d'un marteau Angle des rues Rolland et Labelle	293,31\$ (taxes incl.)
Yvon Marinier inc.	Achat de pièces pour balai	435,85\$ (taxes incl.)
Centre d'inspection des véhicules lourds des Laurentides	Vérification mécanique du citerne	89,97\$ (taxes incl.)
J.R. Villeneuve inc.	Location d'une niveleuse Dernière tempête de neige	3 565,78\$ (taxes incl.)

**Honoraires professionnels:**

Prévost Auclair Fortin D'Aoust, avocats	Dossier Administration Saldor	1 721,17\$ (taxes incl.)
Dr. Claude Sergerie	Expertise médicale Dossier Suzanne Beauchamp	40,00\$ (taxes incl.)

**RÉSOLUTION NO. 99-167**

*ATTENDU la recommandation no. CPALC 99-05 de la Commission du Plein Air, des Loisirs et de la Culture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le camping dans le Parc Doncaster pour des groupements scouts qui, en échange, effectueront de légers travaux de nettoyage et d'aménagement, sous la supervision de M. Louis St-Onge, gestionnaire du Parc.*

**RÉSOLUTION NO. 99-168**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat de service avec la compagnie Équipement de bureau Robert Légaré ltée pour le télécopieur Panafax UF localisé au Service de la Trésorerie pour la période s'échelonnant du 1er mai 1999 au 30 avril 2000 au montant de 224,30\$ taxes incluses.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-169**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût des cotisations à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 1999, pour MM. Pierre-Georges Garneau, président du Comité Consultatif d'Urbanisme au montant de 63,26\$ et Yvon Nielly, coordonnateur au Service d'Urbanisme, au montant de 80,52\$.*

**RÉSOLUTION NO. 99-170**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'organisme Loisirs et Sports Laurentides pour l'année 1999-2000 et autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de l'adhésion susdite au montant de 210,00\$ taxes incluses.*

**RÉSOLUTION NO. 99-171**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le Directeur général pour que celui-ci transmette au nom de la Ville de Sainte-Adèle une mise en demeure à la compagnie **Les Pavages TCL inc.** et la compagnie **La Garantie**, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord les enjoignant d'acquitter toutes les réclamations des sous-traitants qui ont effectué des travaux sur le boulevard de Sainte-Adèle concernant le règlement no. 926-1998.*

**RÉSOLUTION NO. 99-172**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, monsieur Robert Bastien (stagiaire) et le Centre Le Florès de la Commission Scolaire des Laurentides concernant un stage en horticulture qui se déroulera sur une période de huit (8) jours du 31 mai au 15 juin 1999.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE monsieur le Maire et le Greffier municipal soient autorisés à signer l'entente susdite pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-173**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat d'équipement récréatif pour le Centre de ski 40/80 chez Distribution Richard Tessier inc. pour un montant de 5 934,13\$ taxes incluses tel qu'il appert au bon de commande no. 51749 annexé à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-174**

*ATTENDU la requête transmise par Me Yvan Genest de la Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut en date du 23 avril 1999 relativement à l'assumption de la quote-part de la Ville concernant les coûts de la collecte des déchets domestiques dangereux pour les années 1997 et 1998.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 2,012.81\$ pour les fins susdites, tel qu'il appert au document précité.*

**RÉSOLUTION NO. 99-175**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs Gilles Taché & Associés inc. pour effectuer une estimation des coûts préliminaires pour la réalisation des travaux de raccordement de l'égout pluvial du Boulevard de Sainte-Adèle à la rue Notre-Dame et ce, pour un montant de 1 900,00\$ plus taxes.*

*QUE pour les fins susdites, ce Conseil mandate monsieur Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, pour effectuer la localisation et la mise en plan du réseau d'aqueduc et d'égout existant présentement sur les rues Bélec, Valiquette et une partie de la rue Notre-Dame, le tout pour des honoraires professionnels de 1,100.00\$ plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-176

*ATTENDU* les dispositions de l'article 468 de la **LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise monsieur le Maire et le Greffier municipal à signer une entente intermunicipale entre la Ville de Sainte-Adèle et la Ville d'Estérel relativement à la fourniture d'un service de répartition des appels d'urgence comprenant le service 911 pour la période s'échelonnant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2003, sous réserve du paiement par ladite Municipalité d'un montant mensuel de 800,00\$ plus taxes, le tout assorti d'une clause d'indexation.

### RÉSOLUTION NO. 99-177

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente no. 16 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN).

*QUE* le Directeur général et le Greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville.

### RÉSOLUTION NO. 99-178

*ATTENDU QUE* le 22 septembre 1998 le ministre de la Sécurité publique, le ministre des Affaires municipales et l'Association des ingénieurs municipaux du Québec ont conclu un protocole d'entente ayant pour objet de définir les paramètres de collaboration entre eux relativement à la gestion des mesures d'urgence, auprès de municipalités sinistrées qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux effets d'un sinistre;

*ATTENDU QU'en* vertu de ce protocole, les ministres s'engagent, suivant leur juridiction respective, à rembourser une municipalité sinistrée pour les frais encourus suite à l'utilisation des services d'un ou de plusieurs ingénieurs membres de l'Association lorsque le gouvernement du Québec adopte un programme d'aide financière qui vise une zone sinistrée;

*CONSIDÉRANT QU'il* est dans l'intérêt des municipalités du Québec de s'entraider en cas de sinistre et que, à titre d'employeur d'un des membres de l'Association, le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'adopter les mesures nécessaires, favorisant l'application du protocole d'entente relatif à la contribution des ingénieurs membres de l'Association, pour offrir une aide professionnelle à une administration municipale en situation d'urgence.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise monsieur Alain Bérubé, ingénieur, membre de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec à s'inscrire sur la liste des membres intéressés à participer à la contribution des ingénieurs, en vue d'offrir une aide professionnelle à une administration municipale en situation d'urgence, conformément au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Sécurité publique, le ministre des Affaires municipales et l'Association des ingénieurs municipaux du Québec le 22 septembre 1998.*

*QUE, sur autorisation de son supérieur immédiat, monsieur Alain Bérubé soit mis à la disposition du ministre de la Sécurité publique et du ministre des Affaires municipales, à l'intérieur de ses champs de compétence, pour apporter l'aide à une municipalité sinistrée, conformément aux paramètres prévus au protocole, le tout conditionnellement à l'adoption, par le gouvernement du Québec, d'un programme d'aide financière visant la zone sinistrée où les services sont requis.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-179**

*ATTENDU la lettre de Me Normand Riendeau datée du 21 avril 1999 relativement au dossier de la réclamation adressée à madame Peggy Tassignon et monsieur Francis Van Wilder pour des dommages subis à la propriété de la Ville le 21 avril 1997 près du 1300, chemin du Lac Renaud.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre transmise au montant de 4 081,14\$ pour le règlement complet et final dudit dossier.*

*QUE le Directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au dossier susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-180**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de la cotisation annuelle 1999-2000 au Conseil régional de développement des Laurentides au montant de 290,00\$ plus taxes, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-181**

*ATTENDU la requête datée du 19 avril 1999 de monsieur Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, concernant sa participation au 21<sup>ème</sup> congrès de l'Association québécoise d'urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise ledit requérant à participer au congrès susdit du 26 au 28 mai 1999 à Salaberry-de-Valleyfield.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle assume les frais d'inscription dudit requérant au montant de 350,00\$ taxes incluses.*

*QUE celui-ci soit remboursé pour les frais connexes à la participation susdite sur réception des pièces justificatives pour ce faire, conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-182**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise gratuitement l'organisme "Main dans la Main" à utiliser les facilités du Parc Claude-Henri Grignon pour mardi, le 18 mai 1999 de 10h à 14h.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-183**

*ATTENDU que la Paroisse de Sainte-Adèle organise une fête connue sous le nom de "FÊTE DES COUPLES" le 13 juin 1999.*

*ATTENDU que le comité organisateur demande une aide financière à la Ville de Sainte-Adèle pour ce faire.*

*ATTENDU que ce Conseil estime que cette fête s'inscrit dans le cadre d'une politique familiale.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie aux organisateurs susdits une somme de 100,00\$ pour aider à la concrétisation de l'événement précité.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-184**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil appuie la candidature de madame Sophie Leclair dans le cadre d'un programme d'échange d'étudiant de l'Association Québec-France en collaboration avec la Ville d'Albertville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-185**

*ATTENDU que La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEO) organise un cours de formation pour les officiers municipaux en bâtiment les 20 et 21 mai 1999 à Mont-Laurier.*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE ce Conseil autorise monsieur Benoît Huneault du Service d'Urbanisme de la Ville à participer auxdites journées de formation.*

*QUE les coûts d'inscription au montant de 276,06\$ plus une somme de 50,00\$ pour l'adhésion audit organisme soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE les frais connexes dudit participant lui soient remboursés sur réception des pièces justificatives et conformément à la réglementation en vigueur.*

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-186**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de gaz propane pour l'année 1999 pour le garage municipal situé au 2825, rue Proteau.*

*ATTENDU que la compagnie PCQ Propane a déposé la plus basse soumission pour ce faire.*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau*

*APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal*

*ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ*

*QUE ce Conseil accepte la soumission de ladite compagnie au montant de .2618/litre plus taxes, le tout relativement à l'achat susdit.*

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-187**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle procédera à l'impression d'une nouvelle carte routière municipale.*

*ATTENDU que les commerçants de la Ville de Sainte-Adèle seront sollicités pour inclure leur publicité sur ladite carte.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour procéder à la vente d'annonces publicitaires pour les fins susdites sous réserve que la Ville lui verse une commission représentant 20% des sommes perçues.*

*QUE, de plus, 200 cartes soient mises gratuitement à la disposition de la Chambre de Commerce.*

**RÉSOLUTION NO. 99-188**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète une politique relativement à l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 99-189**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a transmis à la M.R.C. des Pays-d'en-Haut un état détaillé des déboursés engagés dans le cadre de l'acquisition d'un terrain à des fins de stationnement sur le chemin Pierre-Péladeau et ce, pour une somme totale de 16 731.92\$.*

*ATTENDU que depuis lors des déboursés supplémentaires de 10 500\$ plus les honoraires professionnels ont été encourus dans ce dossier.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil transmette à la M.R.C. des Pays-d'en-Haut une demande de paiement totalisant 27 231,92\$ plus les coûts d'honoraires professionnels d'une firme d'avocats ayant été mandatée par la Ville de Sainte-Adèle pour le dossier susdit, pour la période s'échelonnant du 17 septembre 1998 jusqu'à la date des présentes.*

**RÉSOLUTION NO. 99-190**

*ATTENDU que madame Huguette Fournier a remis sa démission à titre de membre du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil nomme monsieur Nelson Morin à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle au sein du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Adèle pour la période s'échelonnant du 17 mai 1999 au 12 mars 2000.*

**RÉSOLUTION NO. 99-191**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fasse part officiellement qu'il relocalisera, dans les prochaines semaines, toutes les activités du service des Travaux Publics au garage municipal situé au 2825, rue Proteau.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal manifeste sa dissidence à l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué.*

*Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de voter sur ce projet:*

**POUR:** *Monsieur le Conseiller André Sénéchal  
Mme le Conseiller Carole Beauchamp  
Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux  
Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard  
Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau*

**CONTRE:** *Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal*

*Dès lors, le projet de résolution est adopté à la majorité et sur dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal*

**RÉSOLUTION NO. 99-192**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil fasse part officiellement qu'il relocalisera, dans les prochaines semaines, toutes les activités du service de Prévention des incendies au garage municipal situé au 100, rue des Cantonniers.*

*Adoptée sous la dissidence de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal.*

**RÉSOLUTION NO. 99-193**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour effectuer le traçage de marques sur la chaussée.*

*ATTENDU que la compagnie "Les Signalisations R.C. inc." a présenté la plus basse soumission pour ce faire..*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 11,978.42\$ taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-194**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter un montant de 6,383.17\$ taxes incluses à la compagnie **Ste-Agathe Diesel inc.** pour des travaux de réparations du véhicule Ford L8000 de l'année 1988 utilisé par le service des Travaux Publics tel qu'il appert à la facture émise pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO. 99-195**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les ingénieurs Leroux, Leroux, Papin & Associés pour rédiger les plans et devis de la section «**mécanique/électricité**» dans le projet de rénovation de l'hôtel de ville, le tout en collaboration avec monsieur Mario Allard, architecte.*

*QUE ladite firme soit aussi mandatée pour effectuer la surveillance des travaux susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 99-196**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'adhésion pour l'année 1999-2000 de monsieur Ronald Biard à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle au montant de 85,00\$ taxes incluses.*

**RÉSOLUTION NO. 99-197**

*ATTENDU la requête de madame Yolande Desjardins datée du 3 mai 1999 concernant une demande d'aide financière pour la dixième édition des Grands Prix de la culture qui se déroulera à Sainte-Adèle le 8 juin 1999.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une somme de 600,00\$ pour ce faire au Conseil de la culture des Laurentides.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-198**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate monsieur le Maire Pierre Grignon et monsieur le conseiller André Sénéchal pour participer au caucus des Laurentides de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra au Lac Nominingue le 20 mai 1999.*

*QUE les frais d'inscription de 20,00\$ pour chaque mandataire concernant la journée de golf organisée lors dudit caucus soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes à leur participation soient remboursés sur réception des pièces justificatives et pour un montant maximum de 100,00\$ pour monsieur le conseiller André Sénéchal.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-199**

*ATTENDU que l'équipe de la Maison des Jeunes & Labyrinthe désire mettre sur pied un groupe d'intervenants pour augmenter la sécurité et le bien-être au Parc Claude-Henri Grignon.*

*ATTENDU que lesdits organisateurs requièrent la participation financière de la Ville pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie à la Maison des Jeunes & Labyrinthe une somme de 5,000\$ afin d'embaucher le personnel nécessaire pour permettre la concrétisation du projet susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-200**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à procéder à l'achat de 2 billets au montant de 100\$ chacun pour le tournoi de golf du Garde-Manger de Sainte-Adèle qui aura lieu dans les prochaines semaines ainsi que l'achat de 2 billets de golf pour la 2ième Édition de l'Omnium de Golf au montant de 100\$ chacun organisé au profit de la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle qui aura lieu le 7 juin 1999.*

**RÉSOLUTION NO. 99-201**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat et l'installation d'équipement de jeux au Centre de ski 40/80.*

*ATTENDU qu'une seule soumission a été déposée soit celle de la compagnie Distribution Richard Tessier inc. au montant de 31 562,86\$ taxes incluses.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu à même l'argent approprié par la résolution numéro 98-125.*

**RÉSOLUTION NO. 99-202**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a conclu un bail de location pour un espace de rangement au 1071, boulevard de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la rubrique intitulée "Annulation de bail" prévoit que ledit bail est annulable en tout temps sur simple avis écrit quinze (15) jours avant la date souhaitée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le bail précité soit annulé à partir du 2 juin 1999 et que l'avis pour ce faire soit transmis conformément aux dispositions susdites.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-203

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une somme de 4 500\$ au comité organisateur de la FÊTE DE LA ST-JEAN 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-204

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 5 mai 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. 99-030:**

*Monsieur Henri Vézeau  
1175-1187 chemin du Chantecler  
- Recouvrement des murs extérieurs.*

**Résolution C.C.U. 99-031:**

*"Resto La Vanoise"  
1261, chemin du Chantecler  
- Enseigne.*

**Résolution C.C.U. 99-032:**

*"Restaurant La Chitarra"  
134-140, rue Morin  
- Recouvrement de toiture.*

**Résolution C.C.U. 99-033:**

*"Resto Café"  
49, rue Morin  
- Peintures extérieures et autres.*

**Résolution C.C.U. 99-034:**

*"Resto Café"  
49, rue Morin  
- Enseigne.*

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-205

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie une somme de 550,00\$ pour la tenue du souper de reconnaissance des bénévoles de la bibliothèque municipale située au 1200 rue Claude-Grégoire, lequel événement se tiendra le 26 mai 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-206

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût du certificat de progrès no. 5 rédigé par les ingénieurs Audy, Farley, Lalande, La Berge inc. au montant de 76 217,42\$ pour des travaux effectués relativement au règlement numéro 926-1998, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Lors de la discussion en comité plénier relativement à la résolution ci-après indiquée, Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard s'est retiré des lieux de la discussion.*

*Avant l'adoption de ladite résolution, ledit Conseiller indique qu'il ne participera pas à la discussion et au vote sur ce projet de résolution, attendu que sa fille, Mlle Catherine G. Lazure, fait partie de la liste des moniteurs qui sont embauchés par le Conseil Municipal pour les camps de jour de l'année 1999.*

### RÉSOLUTION NO. 99-207

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à l'embauche du personnel requis pour les camps de jour de l'été 1999 ainsi qu'à la plage municipale, le tout tel qu'il appert ci-après:*

**MONITEURS - Période d'embauche: du 24 juin 1999 au 17 août 1999**

*BASTIEN, Geneviève  
BASTIEN, Véronique  
BENOÎT, Marie-Joelle  
BIGRAS, Marie-Claude  
BOULET, Valérie*

*LATREILLE, Martine  
LATREILLE, Simon  
LAURIN, Julie  
LAZURE G., Catherine  
LINTEAU, Ann-Sophie*



No de résolution  
ou annotation

CADIEUX, *Virginie*  
DAOUST, *Caroline*  
FORTIN, *Jean-Sébastien*  
GAGNÉ, *Annie*  
GILBERT, *Maxime*  
GRIGNON, *Mélissa*  
HÉBERT G., *Stéphanie*  
LABELLE, *Caroline*  
LANGEVIN, *Annie*

MONETTE, *Marie-Claude*  
NICOUD, *Alexandre*  
PILON B., *Nancy*  
PLAMONDON, *Jonathan*  
ROSSIGNOL, *Jassik*  
ROY B., *Geneviève*  
VILLENEUVE, *Edith*  
ZALUMS, *Myriam*

**ASSISTANTS-MONITEURS**

*(Bénévoles) - Période d'embauche: du 24 juin 1999 au 13 août 1999*

BOLDUC, *Mathieu*  
BOLDUC, *Virginie*  
GENDRON, *Catherine*  
LAINESSE, *Olivier*  
PARADIS, *Annick*

**COORDONNATEURS**

*Période d'embauche: du 17 juin 1999 au 17 août 1999*

DULMAINE, *Patrice*  
GLAVEEN, *Stéphanie*

**SAUVETEUR - Période d'embauche: du 28 juin 1999 au 13 août 1999**

GLAVEEN, *Véronik*

**PLAGE MUNICIPALE**

CHEF D'ÉQUIPE: Période du 14 juin 1999 au 10 septembre 1999:

REEVES, *Scott*

SAUVETEUR SENIOR: Période du 18 juin 1999 au 7 septembre 1999:

DUPLANTIE, *Eve*

SAUVETEURS: Période du 18 juin 1999 au 7 septembre 1999:

DUPLANTIE, *Karine*  
KOMINIK, *Julien*  
FLEURANT, *Jeanny*

CAISSIER: Période du 18 juin 1999 au 7 septembre 1999:

DE CARUFEL, *Marc-Olivier*

**RÉSOLUTION NO. 99-208**

*ATTENDU les dispositions de l'article 12 du règlement no. 800-1994-DM-01 (Sainte-Adèle).*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).*

*ATTENDU les recommandations favorables transmises par le Comité Consultatif d'Urbanisme.*

*ATTENDU que l'avis requis a été publié conformément aux dispositions pertinentes des règlements précités.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les demandes de dérogations mineures suivantes:*

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT:**

*Réduire la marge arrière à 5,18 mètres au lieu de 9 mètres, afin de permettre l'agrandissement de la gare de Sainte-Adèle.*

*Cette demande est localisée comme suit:*

*No. de porte: 1000, rue Saint-Georges*

**MONSIEUR LÉO LAPLANTE**

*Réduire la marge latérale droite à 2,71 mètres au lieu de 6 mètres, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*Cette demande est localisée comme suit:*

*No. de porte: 1370, chemin Du Lac Renaud*

**MONSIEUR JEAN-CHARLES PROULX**

*Réduire la marge avant du garage à 8,72 mètres au lieu de 15 mètres et la marge latérale droite à 0,75 mètre au lieu de 1 mètre, afin de régulariser l'implantation du garage, sous réserve que le demandeur obstrue en permanence la fenêtre située dans la marge latérale de la propriété voisine.*

*Cette demande est localisée comme suit:*

*No. de porte: 2085, rue Du Mont-Baldy*

*QU'une copie de la présente soit transmise aux personnes concernées ainsi qu'au service d'urbanisme.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-209**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la pose de béton bitumineux et autres travaux connexes.*

*ATTENDU que la compagnie Pavage Ste-Adèle ltée a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée selon les prix unitaires apparaissant à ladite soumission à l'exception, cependant, des articles 3, 4 et 6 du bordereau de prix relativement à la reconstruction de trottoirs.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-210**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la trésorière municipale, madame Brigitte Forget, à participer au congrès de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), les 10 et 11 juin 1999 à Saint-Hyacinthe.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 339,32\$ soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE les frais connexes à la participation susdite lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et conformément à la réglementation en vigueur.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-211**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide pour l'année 1999.*

*ATTENDU que la compagnie Les Produits Chimiques Calclo ltée a été la seule à déposer une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au prix unitaire de .189\$/litre plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-212**

*ATTENDU que la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert a été retenue à titre de lauréate de la catégorie «Organisme» dans la région des Laurentides lors de la remise du prix «Hommage bénévolat-Québec».*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil offre ses plus sincères félicitations à la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert pour cet hommage bien mérité.*

**RÉSOLUTION NO. 99-213**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 20 mai 1999 au montant de 110 600,69\$ - Fonds d'administration.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A:*

- *Engagements au montant de 20 741,43\$ pour la période du 29 mars au 4 avril 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 61 258,35\$ pour la période du 2 au 8 avril 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.04.08.035.*
- *Engagements au montant de 37 184,32\$ pour la période du 5 au 18 avril 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 7 173,25\$ pour la période du 9 au 15 avril 1999 - Certificat de disponibilité de crédit 99.04.15.039.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 127 322,53\$ pour la période du 9 au 15 avril 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.04.15.038.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 265 756,39\$ pour la période du 16 au 22 avril 1999 - Certificat de disponibilité de crédit 99.04.22.041.*
- *Engagements au montant de 54 160,97\$ pour la période du 19 au 25 avril 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 172 162,09\$ pour la période du 23 au 29 avril 1999 - Certificat de disponibilité de crédit 99.04.29.044.*
- *Engagements au montant de 16 815,12\$ pour la période du 26 avril au 2 mai 1999.*



No de résolution  
ou annotation

*Rapport:*  
*- Cour municipale - mars 1999*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - Rencontre tenue le 17 mars 1999.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'en-Haut - Rencontre tenue le 2 mars 1999.*

*États financiers de la Bibliothèque Claude-Henri Grignon au 31 décembre 1998.*

*États financiers de l'Office municipal d'habitation au 31 décembre 1998.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H45 et se termine à 22H14.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-214**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 22h14.***

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 4 juin 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 7 juin 1999, devant être tenue à 19H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
\_\_\_\_\_  
Michel Rousseau  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 7 juin 1999 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 19H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **AVIS DE MOTION NO. 11-99**

*Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de modifier le nom du "Parc Bourg-Joli" pour le nom de "Parc Claude-Cardinal".*

#### **AVIS DE MOTION NO. 12-99**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 853-1995 relativement aux conditions de travail, les bénéfiques marginaux ainsi que les descriptions de tâches du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-215**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-1999-P.U. concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, afin de remplacer les plans d'urbanisme numéros 900-1997-P.U. (Sainte-Adèle) et 421-6U (Mont-Rolland), tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 5 juillet 1999 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle.*

*QUE le résumé du plan d'urbanisme soit publié conformément aux dispositions de l'article 109.3 de la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-216**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte les projets de règlements ci-après indiqués, le tout tel qu'il appert auxdits projets de règlements joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

- *1000-1999-Z concernant le zonage, afin de remplacer les règlements actuels numéros 900-1997-Z (Sainte-Adèle) et 421-4Z (Mont-Rolland);*
- *1000-1999-L concernant le lotissement, afin de remplacer les règlements actuels numéros 900-1997-L (Sainte-Adèle) et 421-3L (Mont-Rolland);*
- *1000-1999-P.C. concernant les permis et certificats d'autorisation, afin de remplacer les règlements actuels numéros 900-1997-P.C. (Sainte-Adèle) et 421-1A (Mont-Rolland,) et d'abroger les règlements numéros 900-1997-P (Sainte-Adèle) et 421-2P (Mont-Rolland);*
- *1000-1999-C concernant la construction, afin de remplacer les règlements actuels numéros 900-1997-C (Sainte-Adèle) et 421-5C (Mont-Rolland);*
- *1000-1999-P.I.I.A. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, afin de remplacer le règlement actuel numéro 900-1997-P.I.I.A. (Sainte-Adèle);*
- *1000-1999-DM concernant les dérogations mineures, afin de remplacer les règlements actuels numéros 800-1994-DM-01 (Sainte-Adèle) et 413 (Mont-Rolland).*
- *1000-1999-P.A.E. afin d'abroger le règlement actuel numéro 900-1997-P.A.E. (plan d'aménagement d'ensemble) - (Sainte-Adèle)*

*QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 5 juillet 1999 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-217**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise une dépense de 6 000\$, plus taxes, pour effectuer des réparations à la Maison des Jeunes de Sainte-Adèle, concernant les fenêtres, l'électricité et le plafond de l'immeuble situé au 480, rue Des Capucines.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-218**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lumières de rues aux endroits suivants:*

- *Face au 755, rue De la Terrasse*
- *Face au 5640, Chemin des Hauteurs*
- *Intersection du Chemin du Golf et de la rue Du Skieur.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-219**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:*

#### **Dépenses sans bon de commande:**

<b><u>Fournisseur</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
<i>Centre d'accès communautaire Internet Claude-Henri-Grignon</i>	<i>Copie du rapport Bédard sur la fiscalité municipale</i>	<i>72.40 \$ (taxes incl.)</i>
<i>Académie des Pompiers</i>	<i>Formation - Module 3</i>	<i>1 568.40 \$</i>
	<i>Appareils respiratoires autonomes</i>	<i>(taxes incl.)</i>

#### **Honoraires professionnels:**

<i>Maletto et Associés</i>	<i>Rencontre avec M. Grignon</i>	<i>718.91 \$ (taxes incl.)</i>
<i>M. Jean Vézina, c.r.i.</i>	<i>Grief - Côtes 40/80</i>	<i>388.21 \$ (taxes incl.)</i>
<i>Groupe Conseil Mercer</i>	<i>Dossier CSST</i>	<i>439.40 \$</i>
	<i>Audition M. Paul Bergeron</i>	<i>(taxes incl.)</i>
<i>Poulin, Barbe, Beaudry, Rado arpenteurs-géomètres</i>	<i>Plan de localisation</i>	<i>300.00 \$</i>
	<i>Emprise Chemin Notre-Dame</i>	<i>(+ taxes)</i>
<i>Joanne Cyr Enr., graphiste</i>	<i>Volet visuel de la carte routière</i>	<i>624.00 \$</i>
	<i>50% des honoraires</i>	<i>(taxes incl.)</i>
<i>Prévost, Auclair, Fortin</i>	<i>Dossier: Administration Saldor</i>	<i>140.31 \$</i>
<i>D'Aoust, avocats</i>		



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-220

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil embauche Monsieur Stéphane Ouellette à titre de policier temporaire et ce, rétroactivement au 28 mai 1999.*

### RÉSOLUTION NO. 99-221

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat d'entretien du système téléphonique Panasonic avec la compagnie Nord-Tel Communication Téléphone Inc., pour la période du 20 juin 1999 au 19 juin 2000, le tout pour un montant de 2 136.01\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-222

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la politique de tarification familiale relativement à l'accès à la plage municipale ainsi que le support aux familles défavorisées, tel qu'il appert ci-après:*

#### **Tarification - accès à la plage municipale:**

*Accès gratuit à la plage municipale le mardi de chaque semaine pour les familles de Sainte-Adèle, sous les réserves ci-après indiquées:*

- *Cette journée, portes ouvertes, est offerte exclusivement aux résidents de Sainte-Adèle.*
- *Une preuve de résidence est exigée, préalablement à l'entrée à la plage.*
- *Tout enfant ou groupe d'enfants doit être accompagné d'au moins un adulte.*

#### **Support aux familles défavorisées:**

*Gratuité à la plage municipale pour les familles défavorisées de Sainte-Adèle, et gratuité au camp de jour pour les enfants de familles défavorisées, lesquels doivent être recommandés par le C.L.S.C. des Pays d'En-Haut. La gratuité concernant le camp de jour donne accès au service de base excluant, dès lors, le service de garde, les camps spécialisés, les camps de séjour et les sorties, et n'est offerte qu'aux résidents de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-223**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente no. 15 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le directeur général et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-224**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les sommes ci-après indiquées, relativement à des travaux de rénovation à certaines bâtisses secondaires du Centre de ski 40/80:*

*PLG Lauzon Entreprises Électriques 1 639.50 \$*

*Jules Riopel & Fils Inc. 1 483.55 \$*

*plus les taxes applicables.*

**RÉSOLUTION NO. 99-225**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la compagnie Russell Design (9002-3219 Québec Inc.) pour le rafraîchissement de 33 enseignes de signalétique, pour un montant total de 4 140.00 \$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-226**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénieurs-conseils Gilles Taché & Associés Inc. pour effectuer la surveillance des travaux de réparation de pavage, au tarif horaire de 38\$, plus les frais de déplacement et les taxes applicables, tel qu'il appert à la proposition de ladite firme présentée le 14 mai 1999 et jointe à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-227**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût d'achat d'une bicyclette au montant maximum de 200\$, plus taxes, dans le cadre de la journée "Sécurité à vélo", organisée par le Club Optimiste Sainte-Adèle, le 19 juin 1999.*

*QUE la somme susdite soit appropriée du budget 1999 du service de police.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-228**

*ATTENDU la requête transmise le 4 mai 1999 par Mme May Flynn, présidente de la section Sainte-Adèle de la Société Canadienne du Cancer, relativement à une demande d'utilisation du site des Pentes 40/80, pour leur marchethon "Les pattes de l'espoir", qui aura lieu le 25 septembre 1999 au Centre de ski des Pentes 40/80*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'utilisation des Pentes 40/80, incluant l'immeuble du 1400, rue Émile-Cochand, pour les fins susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-229**

*ATTENDU la requête transmise le 10 mai 1999 par Mme Diane Richard de Cité Ouverte Laurentides, relativement à une demande de participation de la Ville au projet "Fenêtres sur le monde", qui se déroulera sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle du 7 au 18 juin 1999.*

*ATTENDU qu'à cette occasion des étudiants des écoles primaires de Sainte-Adèle feront valoir leur talent en décorant les vitrines de certains commerces de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que ce Conseil désire que la Ville participe à cet événement en acceptant de nettoyer lesdites vitrines à la fin dudit projet.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique qu'il acquiesce à la requête ainsi présentée pour les fins susdites.*

*QUE Monsieur Alain Bérubé soit mandaté à titre de responsable dudit projet au sein de la Ville.*

*QUE Monsieur le Maire et Monsieur Alain Bérubé soient mandatés pour signer le projet d'entente à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-230**

*ATTENDU la requête transmise le 17 mai 1999 par M. Daniel Desjardins, directeur du Garde-Manger des Pays d'En-Haut, relativement à une demande d'utilisation du parc Claude-Henri-Grignon, du 7 au 14 juin 1999, afin d'aménager un parc d'amusements temporaire dont les profits seront remis audit organisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'utilisation du Parc Claude-Henri-Grignon en permettant à la compagnie "Carnival National d'Amusement 1984 Inc." d'installer un parc d'amusements temporaire aux dates précitées, sous réserve cependant que la Ville soit dégagée de toute responsabilité pour des dommages qui pourraient survenir à la propriété ou à la personne durant la période susdite, et que la compagnie s'engage à remettre les lieux dans leur état original à la fin desdites activités.*

**RÉSOLUTION NO. 99-231**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle et Administration R.M. Inc. ont conclu un bail pour la location d'une partie du lot 10B, rang 11, Canton Abercrombie, à titre de stationnement municipal, pour la période s'échelonnant du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1999.*

*ATTENDU que la clause de renouvellement dudit bail indique que pour renouveler celui-ci, un avis doit être donné au locateur au moins six (6) mois avant la fin du présent bail.*

*ATTENDU que malgré cette clause, ce Conseil ne voulant pas renouveler le bail susdit, désire aviser le locateur.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil confirme officiellement à Administration R.M. Inc. qu'il ne renouvellera pas le bail intervenu entre les parties pour les fins susdites.*

*QUE, dès lors, une copie de la présente soit transmise au locateur susdit ainsi qu'aux parties intervenantes au dossier, soit Riki Finance Inc. et Centre Commercial Ste-Adèle Inc.*

**RÉSOLUTION NO. 99-232**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'Association Touristique des Laurentides, au coût de 304.82\$, taxes incluses, pour la période s'échelonnant du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-233**

*ATTENDU le rapport de M. Ronald Biard, directeur général, relativement à la conclusion d'ententes à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, la Commission Scolaire des Laurentides, la Paroisse St-Joseph de Sainte-Adèle et l'Auberge au P'tit Train du Nord Inc., pour l'utilisation de certains immeubles et équipements de loisirs requis dans le cadre des camps de jour 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer lesdites ententes, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses ci-après indiquées, le tout en temps et lieu.*

*Utilisation d'une partie de l'École St-Joseph* 1 428.00 \$

*Utilisation du sous-sol de l'Église St-Joseph  
- Somme forfaitaire* 400.00 \$

*Auberge au P'tit Train du Nord Inc.  
- Utilisation de la piscine* 700.00 \$

*plus les taxes applicables.*

**RÉSOLUTION NO. 99-234**

*ATTENDU la requête transmise le 20 mai 1999 par Mme Johanne Labonté de la Société québécoise de promotion touristique (SQPT), relativement à une demande d'autorisation pour l'installation d'un panneau de signalisation sur la rue Du Bourg-Joli pour le compte de la Station de service Shell, en conformité avec les dispositions du programme d'affichage du Ministère des Transports du Québec.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête susdite, tel qu'il appert au plan de localisation d'installation dudit panneau de signalisation.*

**RÉSOLUTION NO. 99-235**

*ATTENDU la demande de permis d'alcool signée par M. Steeve Charland, pour un événement devant avoir lieu le 25 juin 1999 sur un immeuble propriété de M. François Tremblay du 2476, Chemin Pierre-Péladeau.*

*ATTENDU la réglementation pertinente de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, ayant pris connaissance des documents pertinents, accorde sa permission pour la tenue dudit événement sur le lot P.10, rang 7, Canton Wexford.*

*QUE ce Conseil indique aux requérants précités qu'ils devront respecter la réglementation municipale pertinente dans les circonstances relativement aux nuisances et à la circulation.*

**RÉSOLUTION NO. 99-236**

*ATTENDU la proposition de l'Union des Municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 29.9.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confie à l'Union des Municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium nécessaire pour les activités de la Ville et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section "information de la fiche d'identification préparée par M. Alain Bérubé, directeur des services techniques en date du 27 mai 1999.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil s'engage, si l'Union des Municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.*

*QUE ce Conseil autorise l'Union des Municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au Conseil.*

*QUE ce Conseil consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des Municipalités du Québec jusqu'à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant un maximum de 0,4% du montant du contrat avant taxes.*

*QU'une copie de la présente ainsi que la fiche d'identification soient transmises à l'Union des Municipalités du Québec.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-237**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende le premier paragraphe de la résolution numéro 99-126 afin d'inscrire entre les chiffres "700-05-003732-967" et les mots "et mandate", les mots et chiffres "et le dossier de l'expropriation d'une servitude - Ville de Sainte-Adèle - c - Gérald Bertrand, Cour du Québec, Chambre de l'expropriation no. 500-34-000221-935", et le deuxième paragraphe de celle-ci pour inscrire en lieu et place des mots "au dossier susdit", les mots "aux dossiers susdits".*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-238**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 99-185, afin d'inscrire en lieu et place des chiffres "50.00\$", les chiffres et mots "75.00\$, plus taxes".*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-239**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil procède aux ajustements de salaires et autres bénéfices d'employés cadres de la Ville de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante et ce, rétroactivement au 1er janvier 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le directeur général dépose devant le Conseil un rapport concernant la suspension d'un pompier du Service de Prévention des Incendies de la Ville de Sainte-Adèle.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-240**

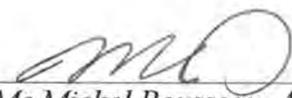
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 19H50.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 21 juin 1999 à 20H00, dans la salle de délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-241**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 juin 1999, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve:*

*d'ajouter les sujets suivants:*

- *avis de motion - amendement du règlement numéro 936-1998 concernant l'arrosage extérieur;*
- *mandat à la compagnie Quantum - technicien en informatique.*

*d'enlever le sujet suivant:*

- *acceptation de la soumission de la compagnie Inprotec Informatique Inc. - achat de logiciels d'application - volet urbanisme.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-242**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mai 1999 et de la séance spéciale du 7 juin 1999, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mai 1999 et de la séance spéciale du 7 juin 1999, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 853C-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-243**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 853C-1999, amendant le règlement numéro 853-1995 concernant les conditions de travail, les bénéfiques marginaux ainsi que les descriptions de tâches du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 958-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-244**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 958-1999, régissant les activités à proximité du Lac Violon, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 959-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-245**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 959-1999, décrétant une grille de tarification pour les camps de jour, la plage municipale et la location de pédalos, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Lorsque le Conseil a discuté du projet de règlement numéro 960-1999, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal a quitté les lieux des délibérations et n'a, dès lors, participé à aucune discussion en comité plénier sur ce sujet.*

*Lors de l'adoption du règlement, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal a indiqué qu'il ne participait pas aux délibérations ainsi qu'à l'adoption du règlement et a indiqué que Monsieur Claude Cardinal, le fondateur du Club Optimiste de Sainte-Adèle, était son père.*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 960-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-246**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 960-1999, modifiant le nom du Parc Bourg-Joli pour le nom de Parc Claude-Cardinal, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 13-99**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 936-1998 concernant l'arrosage extérieur sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 99-247**

*ATTENDU que la M.R.C. des Pays d'En-Haut a procédé à une vente d'immeubles pour impôts fonciers non payés, le 14 mai 1997, incluant ceux situés sur l'ancien territoire du Village de Mont-Rolland.*

*ATTENDU que certains propriétaires n'ont pas exercé leur droit de retrait relativement aux immeubles ci-après indiqués.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Me Jean-Charles Luc pour procéder à la rédaction du contrat de vente à intervenir pour ce faire entre le secrétaire-trésorier de la M.R.C. des Pays d'En-Haut et la Ville de Sainte-Adèle, relativement aux immeubles suivants:*

<b><u>Matricule</u></b>	<b><u>Numéros de lots</u></b>
5788-17-2126	Partie 10-17, rang 9, Canton Abercrombie
5888-12-9222	Lot 12-94, rang 9, Canton Abercrombie
5789-36-5905	Lot 13B-1, rang 10, Canton Abercrombie
5789-36-7732	Lot 14A-5, rang 10, Canton Abercrombie
5789-36-9555	Lot 14A-7, rang 10, Canton Abercrombie

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des frais inhérents à ladite procédure, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-248

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 8 juin 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la résolution ci-après indiquée en regard du dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.*

#### Résolution C.C.U. 99-038:

*Mme Enza Alessi*

*210, rue de la Petite-Corniche*

**- Rénovation (modification aux rampes de galerie)**

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

### RÉSOLUTION NO. 99-249

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 1305, rue Notre-Dame, et dont la nature est de réduire la marge latérale à 2,65 mètres au lieu de 5 mètres, et la marge arrière à 10,50 mètres au lieu de 12 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion du 8 juin 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du 19 juillet 1999 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

### RÉSOLUTION NO. 99-250

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle procèdera à certains travaux à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Pierre-Péladeau.*

*ATTENDU que, pour ce faire, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un immeuble du Ministère des Transports du Québec et à un échange d'immeubles avec la compagnie Sogestmont Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate Me Louis-Jacques Steenackers pour rédiger les transactions susdites, l'enregistrement de celles-ci et recevoir les signatures requises des parties concernées, relativement à la partie de lot 10B-123 (parcelle à acquérir) et la partie 10B (parcelle à céder), rang 11, Canton Abercrombie, le tout tel qu'il appert aux descriptions techniques et au plan préparés pour ce faire par M. Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, le 8 juin 1999, joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdits actes, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-251**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la politique de signalétique communautaire, datée du 10 mai 1999, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-252**

*ATTENDU que le rapport de M. Ronald Biard, directeur général, relativement à la suspension de M. Patrick Desjardins du service de prévention des incendies, a été déposé au Conseil Municipal lors de la séance spéciale du 7 juin 1999.*

*ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 113 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à la suspension de M. Patrick Desjardins de son poste de membre du service de prévention des incendies, pour une période de trois (3) mois, rétroactivement au 20 mai 1999.*

*QUE la lettre transmise à celui-ci par le directeur général soit conservée dans le dossier de M. Desjardins pour une période de deux (2) ans à partir de la date de son dépôt.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-253**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil procède à l'embauche de M. Maxime Brodeur à titre de moniteur aux camps de jour pour l'année 1999, pour la période du 24 juin 1999 au 17 août 1999.*

*QUE, de plus, ce Conseil procède à l'embauche de Mesdames Ester Leduc et Laurence Daoust, à titre de sauveteurs à la plage municipale, ainsi que Mme Ariane Martel au poste de caissière, pour la période du 18 juin 1999 au 7 septembre 1999.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-254**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:*

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
<i>Prévost, Auclair, Fortin D'Aoust, Avocats</i>	<i>Dossier: 155371 Canada Inc.</i>	<i>562.26 \$ (taxes incl.)</i>

#### **RÉSOLUTION NO. 99-255**

*ATTENDU le rapport de Mme Sylvie Savoie, daté du 1er juin 1999 relativement à sa participation au symposium de l'Association des Greffiers des Cours Municipale du Québec, qui aura lieu à Magog du 6 au 8 octobre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise ladite requérante à participer au symposium précité.*

*QUE ses frais d'inscription au montant de 471.60\$ soient assumés par la Ville.*

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 218.54\$ à l'ordre du Manoir des Sables, représentant les frais d'hébergement de Mme Savoie, pour les fins susdites.*

*QUE les frais connexes de ladite requérante lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-256**

*ATTENDU l'entente intervenue entre Shell Canada Limitée et la Ville de Sainte-Adèle relativement à l'assumption du coût des travaux reliés au déplacement de l'enseigne de la station Shell, située à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Pierre-Péladeau, dans le cadre des travaux décrétés par le règlement numéro 926-1998.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le paiement d'une somme de 4 738.93\$, taxes incluses, pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-257**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet d'entente modifié relativement à la gérance du Parc de la Rivière Doncaster, à intervenir avec Technique de la Faune Laurentienne, tel qu'il appert au document annexé à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder conformément aux dispositions de ladite entente, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-258**

*ATTENDU que ce Conseil désire procéder à la mise en place d'un procédé de traitement de l'aqueduc municipal au silicate de sodium afin d'éliminer la coloration de l'eau et la présence de certains métaux non souhaitables dans le système d'aqueduc de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU les dispositions des rapports rédigés pour ce faire par M. Alain Bérubé, en date du 10 mai et 14 juin 1999, ainsi que le rapport de M. Ronald Biard, daté du 10 juin 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des rapports susdits, les étapes requises pour ce faire ainsi que le financement proposé dans lesdits rapports.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-259**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la proposition modifiée des honoraires professionnels de la firme Audy Farley Lalande La Berge Inc. en date du 7 juin 1999, concernant la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux prévus à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Pierre-Péladeau, pour des honoraires totalisant une somme de 16 800\$, taxes et déboursés en sus.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-260**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle au Conseil de la culture et des communications des Laurentides, au coût de 55\$, taxes incluses, pour la période du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-261**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'inscription de la Ville de Sainte-Adèle au programme d'économie d'eau potable 1999 élaboré par l'organisme Réseau environnement.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter une somme de 540,62\$ pour ce faire.*

*QUE M. Alain Bérubé soit autorisé à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-262**

*ATTENDU que le Conseil Municipal du Village de Mont-Rolland a adopté le 11 mars 1996 la résolution numéro 1996-03-28 concernant respectivement l'engagement d'octroyer une subvention pour une période de 3 ans d'une somme équivalente aux taxes à être assumées par la Corporation Industrielle Mont-Rolland, ainsi que l'assumption du coût de déneigement du site de l'immeuble, propriété de ladite corporation sans but lucratif.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 28 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil renouvelle l'engagement susdit en acceptant d'octroyer une subvention équivalente aux taxes imposées sur les immeubles de ladite corporation, pour une période de 3 ans, à partir de la date d'achat desdits immeubles, et d'assumer le coût de déneigement mécanisé de ladite propriété, pour une période de 5 ans, débutant à l'hiver 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-263**

*ATTENDU que Sentier Transcanadien désire procéder à l'aménagement d'un sentier récréatif permanent, d'un océan à l'autre et sur une distance de 15 000 kilomètres, pour souligner le nouveau millénaire.*

*ATTENDU que ledit organisme a mandaté ParticipACTION pour réaliser ce projet sur le territoire de la province de Québec.*

*ATTENDU que ce lien reliera des milliers de collectivités sur le territoire canadien.*

*ATTENDU que dans la région des Laurentides, le sentier utilisera le parc linéaire.*

*ATTENDU que ce Conseil désire appuyer ce projet sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique officiellement qu'il s'engage à souligner le passage du sentier transcanadien sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et s'engage également à mettre en place certaines activités à être déterminées ultérieurement pour les fins susdites.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-264**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec les membres du service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle, laquelle liera les parties pour une période de 2 ans, se terminant le 31 décembre 2000.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-265**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 99-044, tel qu'il appert ci-après:*

- *remplacer le 2e paragraphe du préambule par le suivant:*

*"ATTENDU qu'en vertu de ces pouvoirs, celle-ci est appelée à effectuer des procédures juridiques telles que: l'étude concernant l'émission de mandats de perquisition et/ou mandats d'entrée dans les habitations, comparution d'individu arrêté en vertu du Code Criminel".*

- *remplacer le 5e paragraphe par le suivant:*

*"versement d'une somme de 125\$ pour l'étude concernant l'émission de mandats de perquisition et/ou mandats d'entrée dans les habitations et ce, en dehors des heures régulières de travail".*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-266**

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 98-376, par laquelle le Conseil Municipal acceptait que la Ville se porte caution pour une somme maximale de 48,000\$, afin de permettre la réalisation du projet de Musée Trainorama Inc.*

*ATTENDU que, pour ce faire, une entente a été signée entre les parties le 19 août 1998.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du document intitulé "Garantie pour les dettes d'une compagnie incorporée", soumis par la Banque de Montréal, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer ledit document, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-267**

*ATTENDU la recommandation formulée par la Commission de développement des infrastructures publiques dans sa résolution numéro CIP 99-07.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'estimation des coûts au montant de 32,200\$, et la description des travaux requis sur le boulevard de Sainte-Adèle, tel qu'il appert ci-après:*



No de résolution  
ou annotation

- aménagement d'une bande gazonnée;
- construction d'un trottoir d'une longueur approximative de 50 mètres, en direction nord, à partir de la rue Valiquette.
- installation de lampadaires.

#### RÉSOLUTION NO. 99-268

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 149.83\$ à Opération 40/80 Inc. afin de permettre à cet organisme sans but lucratif d'acquitter le compte de taxes scolaires, complémentaire, émis pour le 1400, rue Emile-Cochand, et ce, pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### RÉSOLUTION NO. 99-269

*ATTENDU le rapport du directeur général pro tempore, Me Michel Rousseau, daté du 17 juin 1999, relativement à l'offre de règlement transmise à la Ville par Me Normand Riendeau, concernant des dommages causés à la clôture de la Ville, érigée sur le terrain du garage municipal, à la suite du déversement de neige provenant de la propriété de M. Pierre Leduc, située au 1402, rue Du Congrès, le 16 février 1998.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à l'offre de règlement présentée par notre procureur au montant de 1 260.99\$, en règlement complet et final du dossier susdit.*

*QUE le directeur général soit autorisé à signer toute quittance à intervenir dans ce dossier, pour et au nom de la Ville.*

#### RÉSOLUTION NO. 99-270

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à l'embauche de M. Jean-François Morin à titre d'intervenant au parc Claude-Henri-Grignon, dans le cadre du programme "Placement carrière été 1999", relativement au projet d'intervention au niveau toxico-violence-abus auprès de jeunes adolescents et ce, rétroactivement au 14 juin 1999 jusqu'au 20 août 1999, à raison de 35 heures par semaine.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-271

*ATTENDU que le 6 mai 1999 la Cour Supérieure a rendu un jugement favorable à la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier "La Compagnie d'Administration Saldor Ltée c. Ville de Sainte-Adèle", en rejetant la requête de ladite compagnie.*

*ATTENDU que le 14 juin 1999, ladite compagnie a inscrit le jugement susdit devant la Cour d'appel du Québec.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate les avocats Prévost Auclair Fortin D'Aoust pour représenter et protéger les intérêts de la Ville de Sainte-Adèle devant la Cour d'appel, relativement au dossier susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des honoraires professionnels et autres frais connexes dans ce dossier, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-272

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition de logiciels d'application - volet financier.*

*ATTENDU que chacune des soumissions reçues a été évaluée conformément au système de pondération accepté par le Conseil Municipal le 19 avril 1999.*

*ATTENDU que la compagnie PG systèmes d'information s'est classée première lors de cette évaluation.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie PG systèmes d'information pour l'acquisition de logiciels financiers au coût de 81,532\$, plus taxes, excluant cependant les logiciels d'application comptabilité par activité, greffe et loisirs, le tout assorti d'un contrat d'entretien d'une durée de 3 ans, au coût de 35,757\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'acquisition des logiciels, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

### RÉSOLUTION NO. 99-273

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la signature d'une entente à intervenir avec la compagnie Quantum relativement à la prestation de travail d'un technicien en informatique, pour une durée maximale de six (6) mois, à partir du 28 juin 1999, sous réserve de l'assumption par la Ville d'un coût horaire de 19.50\$, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-274**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 24 juin 1999, tel qu'il appert ci-après:*

- *Fonds d'administration: 119 776.68 \$*
- *Fonds d'immobilisation: 7 125.46 \$*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A:*

- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 14,324.65\$ pour la période du 30 avril au 6 mai 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.05.06.047.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 65,181.26\$ pour la période du 30 avril au 6 mai 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.05.06.046.*
- *Engagements au montant de 19,342.40\$ pour la période du 3 au 9 mai 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 4,405.75\$ pour la période du 7 au 12 mai 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.05.13.048.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 202,420.53\$ pour la période du 7 au 12 mai 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.05.13.049.*
- *Engagements au montant de 25,750.20\$ pour la période du 10 au 16 mai 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 16,454.68\$ pour la période du 14 au 20 mai 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.05.20.052.*
- *Engagements au montant de 26,942.40\$ pour la période du 17 au 24 mai 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 12,917.31\$ pour la période du 14 au 20 mai 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.05.20.053.*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 132,311.65\$ pour la période du 21 au 27 mai 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.05.27.056.*
- *Engagements au montant de 26,678.06\$ pour la période du 24 au 30 mai 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 87,268.76\$ pour la période du 28 mai au 3 juin 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.06.03.057.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 7,731.79\$ pour la période du 28 mai au 3 juin 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.06.03.058.*

*Rapports:*

- *Service d'urbanisme - avril et mai 1999.*
- *Service de police - mai 1999.*
- *Cour municipale - avril et mai 1999.*
- *Service de prévention des incendies - avril 1999.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 6 avril 1999.*

*Procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunions du 13 avril 1999 et 5 mai 1999.*

*Dépôt par la trésorière municipale des projections des résultats en date du 31 mai 1999.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H23 et se termine à 21H46.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-275**

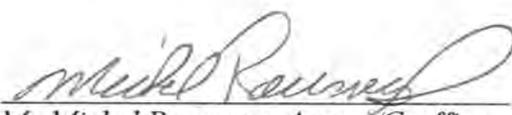
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H49.**

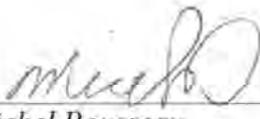
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 25 juin 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 29 juin 1999, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le mardi 29 juin 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-276**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de logiciels d'application et pour la numérisation de la matrice graphique - volet urbanisme.*

*ATTENDU que chacune des soumissions reçues a été évaluée conformément au système de pondération accepté par le Conseil Municipal le 19 avril 1999.*

*ATTENDU que la compagnie Inprotec Informatique Inc. s'est classée première lors de cette évaluation.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Inprotec Informatique Inc. relativement à l'acquisition de logiciels d'application et à la numérisation de la matrice graphique - volet urbanisme, au montant de 55 206.50\$, plus taxes, ainsi que le contrat d'entretien desdits logiciels pour une période de 3 ans au montant annuel de 5 385\$, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'acquisition des logiciels et de la numérisation de la matrice graphique, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-277**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat d'équipements nécessaires pour le dosage du silicate de sodium de l'aqueduc municipal.*

*ATTENDU que deux compagnies ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que Michel Lavallée Consultant Enr. (MLC) a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au montant de 7,700\$, plus taxes, pour les fins susdites, tel qu'il appert à ladite soumission annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-278**

*ATTENDU que le 16 mars 1998, ce Conseil adoptait la résolution 98-123, afin de réduire le tarif horaire du salaire des pompiers à temps partiel de la Ville de Sainte-Adèle pour se conformer à la loi adoptée par l'Assemblée Nationale du Québec concernant la réduction de la masse salariale de 6% des employés municipaux.*

*ATTENDU que le nouveau tarif ainsi adopté, comprenant 4% de vacances, reflète également l'entente intervenue entre la Ville et ses pompiers à temps partiel.*

*ATTENDU que le tarif horaire susdit devait inclure le 4% de vacances, rétroactivement au 16 mars 1998, tel qu'expliqué dans un rapport transmis au Conseil Municipal le 12 février 1999 par le directeur général, M. Ronald Biard, lequel document avait été produit préalablement à l'adoption de la résolution 99-065, et servait, dès lors, de référence pour l'adoption de celle-ci.*

*ATTENDU que le 15 février 1999, ce Conseil indiquait, dans sa résolution 99-065, amendant la résolution 98-123, que le tarif horaire susdit incluait le 4% de vacances.*

*ATTENDU qu'une erreur rédactionnelle s'étant glissée dans la résolution précitée, celle-ci ne reflète pas la volonté du Conseil Municipal de soumettre, à partir du 16 mars 1998, cette catégorie d'employés au même régime juridique que l'ensemble des fonctionnaires et employés municipaux de la Ville de Sainte-Adèle, afin que celle-ci se conforme aux dispositions de la loi susdite.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que toutes les résolutions adoptées dans ce dossier l'ont été pour se conformer aux dispositions de la loi précitée, et qu'interpréter celles-ci à l'effet d'exclure du tarif horaire le 4% de vacances, placerait la Ville de Sainte-Adèle en contradiction avec les obligations imposées par la loi susdite.*

*ATTENDU que ce Conseil désire corriger une simple erreur rédactionnelle qui ne reflète pas sa volonté dans ce dossier.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil, voulant corriger l'erreur rédactionnelle susdite, décrète l'amendement de la résolution 99-065 pour inscrire entre les mots "amende" et "la résolution", les mots et chiffres "rétroactivement au 16 mars 1998".*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-279**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H05.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 1er juillet 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 5 juillet 1999, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 5 juillet 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H05 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

#### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

*Lors de l'assemblée de consultation, Monsieur le Maire fait une courte présentation des étapes qui ont conduit à la refonte du plan et des règlements d'urbanisme, nécessitée par le regroupement du Village de Mont-Rolland et de la Ville de Sainte-Adèle. Il indique aussi les objets de l'assemblée, soit l'explication de chacun des règlements et les conséquences de leur adoption. Il indique également que le Conseil entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements.*

#### **Explications des projets de règlements:**

*Monsieur Serge Gibeau, Consultant, explique aux citoyens présents le plan d'urbanisme incluant les grandes affectations du territoire. Suivant ses explications, plusieurs citoyens adressent des questions aux membres du Conseil ainsi qu'à M. Gibeau.*



No de résolution  
ou annulation

Par la suite, M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, explique chaque projet de règlement d'urbanisme faisant l'objet de ladite assemblée de consultation. Après chaque présentation de M. Nielly, les citoyens sont invités à poser leurs questions.

A cette occasion, M. Daniel Veilleux dépose une pétition de citoyens de la rue Des Mèlèzes, ainsi qu'un mémoire relativement aux usages proposés dans le nouveau règlement de zonage pour ladite rue.

**Processus d'adoption et de mise en vigueur des règlements:**

Suite aux explications et aux interventions des citoyens présents, le greffier municipal explique le processus d'adoption et de mise en vigueur des différents règlements, incluant le plan d'urbanisme.

L'assemblée de consultation se termine à 22H54.

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT NO. 936A-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-280**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 936A-1999, amendant le règlement numéro 936-1998 concernant l'arrosage extérieur sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 99-281**

*ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète les travaux de construction de trottoirs et autres travaux connexes sur une partie du boulevard de Sainte-Adèle, en direction Nord à partir de la rue Valiquette, et sur la rue Valiquette entre la rue Morin et le boulevard de Sainte-Adèle, direction Nord, tel qu'il appert au devis préparé pour ce faire le 18 juin 1999, lequel est annexé à la présente.*

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Asphaltage Archambault Inc., déposée relativement aux travaux susdits, et selon les prix ci-après indiqués:*

- **Partie A - Trottoir sur la rue Valiquette entre la rue Morin et le boulevard de Sainte-Adèle:**  
*Article 01 - au prix unitaire de 85\$ le mètre linéaire, plus taxes.*



No de résolution  
ou annotation

- **Partie B - Trottoir en face du 400, boulevard de Sainte-Adèle:**  
Article 01 - au prix unitaire de 75\$ le mètre linéaire, plus taxes.  
Article 02 - Accès pour handicapés - 200\$, plus taxes.

*QUE, de plus, ce Conseil décrète des travaux d'installation de lampadaires et autres travaux connexes, incluant des travaux d'aménagement sur une partie du boulevard de Sainte-Adèle, en direction Nord à partir de la rue Valiquette, pour une somme maximale de 25 320\$, plus taxes, tel qu'il appert à la recommandation numéro 99-07 de la Commission de développement des infrastructures publiques.*

*QUE ce Conseil approprie les sommes nécessaires pour ce faire à même le budget de dépenses en immobilisation.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-282**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la vente de véhicules et d'équipements, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que différents soumissionnaires ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU le rapport du directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, daté du 1er juillet 1999, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les soumissions et cède la propriété des véhicules routiers et des équipements aux différents adjudicataires, tel qu'il appert ci-après:*

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Véhicules et équipements</u>	<u>Montant</u>
Malidan Inc.	Ford 350, 1985 - dompeuse et équipement à neige	1 756.44 \$ (taxes incl.)
	Ford 8000, 1979 - sableuse et équipement à neige	1 582.75 \$ (taxes incl.)
	Sableuse pour un camion	116.18 \$ (taxes incl.)
Automobiles S. Therrien Enr.	Ford 350, 1986 - équipement à neige	1 179.01 \$ (taxes incl.)
	Ford 350, 1985, 6 roues avec boîte de service	538.63 \$ (taxes incl.)
	Transmission 5 vitesses, Inter	63.27 \$ (taxes incl.)
	Moteur Wisconsin, 2 cylindres	63.27 \$ (taxes incl.)
Les Équipements Luc Lefebvre	Mack 1975 - sableuse et équipement à neige	1 541.34 \$ (taxes incl.)



No de résolution  
ou annotation

Pièces d'autos M.S. Inc.          Auto de police Ford 1994          86.27 \$  
(taxes incl.)

*QUE le directeur des services techniques et des travaux publics, M. Alain Bérubé, soit autorisé à signer tout document pour effectuer le transfert de propriété requis dans les circonstances aux différents adjudicataires.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter toute somme requise dans les circonstances.*

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à conserver la brosse mécanique hydraulique ainsi que le véhicule GM, S-15, 4 x 4, Club Cab automatique de l'année 1989.*

*QUE ce Conseil rejette les soumissions reçues pour les véhicules ci-après indiqués:*

- Niveleuse 1967, Aust. West. K34612498 - pour disposition future.
- GM, S-15, 1989, 4 x 4, Club Cab automatique.

\*\*\*\*\*

*Lors de l'adoption de la résolution 99-283, le greffier municipal demande aux six (6) membres du Conseil présents s'ils votent favorablement à l'adoption de ladite résolution. Tous ont répondu positivement à cette question, incluant Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-283**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Michel Lamoureux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la résolution 99-252 soit amendée pour inscrire après les mots et chiffres "rétroactivement au 20 mai 1999", les mots "et ce, sans aucune rémunération".*

*QUE la présente soit rétroactive au 20 mai 1999 et fasse partie intégrante de la résolution qu'elle amende depuis la date d'adoption de celle-ci.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-284**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** Mme Carole Beauchamp

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. André Sénéchal

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation de lumières de rues aux endroits suivants:*

- Près du 856, rue Sigouin
- Face au 1330, rue Du Congrès.



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-285**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la séance soit levée à 23H10.*

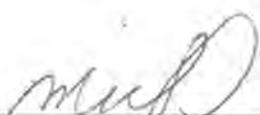
  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 9 juillet 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 12 juillet 1999, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 12 juillet 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 356 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES et attendu que tous les membres du Conseil ont reçu, avant la présentation des avis de motion, une copie des projets de règlements relativement au remplacement du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture desdits règlements.*

*Tous les membres du Conseil acquiescent à cette requête.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 14-99**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer les règlements actuels numéros 900-1997-PU (Sainte-Adèle) et 421-6U (Mont-Rolland), par le règlement numéro 1000-1999-PU joint au présent avis de motion, pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-1999-PU concernant le plan d'urbanisme, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 15-99**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer les règlements actuels numéros 900-1997-Z (Sainte-Adèle) et 421-4Z (Mont-Rolland), par le règlement numéro 1000-1999-Z joint au présent avis de motion, pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-1999-Z concernant le zonage, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 16-99**

*Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer les règlements actuels numéros 900-1997-L (Sainte-Adèle) et 421-3L (Mont-Rolland), par le règlement numéro 1000-1999-L joint au présent avis de motion, pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-1999-L concernant le lotissement, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 17-99**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer les règlements actuels numéros 900-1997-P.C. (Sainte-Adèle) et 421-1A (Mont-Rolland), par le règlement numéro 1000-1999-P.C. joint au présent avis de motion, pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A", et pour abroger les règlements numéros 900-1997-P (Sainte-Adèle) et 421-2P (Mont-Rolland).*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-1999-P.C. concernant les permis et certificats, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*



No de résolution  
ou annotation

#### **AVIS DE MOTION NO. 18-99**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer les règlements actuels numéros 900-1997-C (Sainte-Adèle) et 421-5C (Mont-Rolland), par le règlement numéro 1000-1999-C joint au présent avis de motion, pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-1999-C concernant la construction, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 19-99**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement actuel numéro 900-1997-P.I.I.A. (Sainte-Adèle), par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A. joint au présent avis de motion, pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 20-99**

*Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer les règlements actuels numéros 800-1994-DM-01 (Sainte-Adèle) et 413 (Mont-Rolland), par le règlement numéro 1000-1999-DM joint au présent avis de motion, pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-1999-DM concernant les dérogations mineures, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 21-99**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'abroger le règlement actuel numéro 900-1997-P.A.E. concernant les plans d'aménagement d'ensemble (Sainte-Adèle), par le règlement numéro 1000-1999-P.A.E. joint au présent avis de motion, pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-1999-P.A.E., le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 22-99**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de régler la circulation à l'intersection des rues Arthur-Toupin et Charette.*

**AVIS DE MOTION NO. 23-99**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter un arrêt obligatoire sur le Chemin du Mont-Gabriel à l'intersection de la traverse permettant d'accéder au golf du Mont-Gabriel.*

**RÉSOLUTION NO. 99-286**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme M. Ronald Biard, directeur général, ou en son absence, Me Michel Rousseau, greffier municipal, à titre de trésorier pro tempore lors des absences ou d'empêchements d'agir de la trésorière municipale en titre, Mme Brigitte Forget.*

*QUE ceux-ci soient autorisés à signer tous documents relevant du service de la trésorerie, incluant les effets bancaires.*

*QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 99-287**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 15 873.45\$, taxes incluses, émise par la compagnie 9064-8569 Québec Inc., relativement à la gestion des services techniques de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 18 avril 1999 au 30 juin 1999.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-288

*ATTENDU le rapport de M. Christian Nadeau, coordonnateur au service des loisirs, daté du 7 juillet 1999, relativement au travail effectué par les assistants-moniteurs au service de garde des camps de jour.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les personnes suivantes à exécuter le travail au service de garde des camps de jour de la Ville de Sainte-Adèle et ce, rétroactivement au 28 juin 1999.*

<i>M. Olivier Lainesse</i>	<i>28 juin 1999 au 30 juin 1999</i>
<i>Mme Annick Paradis</i>	<i>28 juin 1999 au 13 août 1999</i>
<i>Mme Virginie Bolduc</i>	<i>28 juin 1999 au 13 août 1999</i>
<i>Mme Catherine Gendron</i>	<i>2 juillet 1999 au 13 août 1999</i>
<i>M. Mathieu Bolduc</i>	<i>2 juillet 1999 au 13 août 1999</i>

*QUE ceux-ci soient rémunérés selon la convention collective seulement lorsqu'ils exécutent leur travail de préposés au service de garde, le tout tel qu'il appert ci-après:*

<i>Du lundi au jeudi</i>	<i>de 7H30 à 9H00</i> <i>de 16H00 à 18H00</i>
<i>Vendredi</i>	<i>de 7H30 à 9H00</i> <i>de 15H00 à 18H00</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-289

*ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*

*ATTENDU le rapport de M. Alain Bérubé, directeur des services techniques, daté du 8 juillet 1999, relativement aux travaux d'aménagement du stationnement situé en bordure du boulevard de Sainte-Adèle et le long de la ligne de lot séparant l'immeuble de la Ville du restaurant "La Patate des Pays-d'En-Haut.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte, pour ce faire, le prix soumis par la compagnie Asphaltage Archambault Inc., soit 8 902.93\$, taxes incluses, tel qu'il appert au document préparé par ladite compagnie le 6 juillet 1999, pour les travaux suivants:*

- *Construction d'un muret Pisa gris sur une distance de 38 mètres.*
- *Construction d'une bordure de béton sur une distance de 32 mètres.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, à même les revenus excédentaires prévus pour l'année 1999.*

*QUE, de plus, ce Conseil décrète des travaux de pose de béton bitumineux et de réparations de trottoirs, requis par les travaux susdits, et dont les coûts devront être assumés à même le poste budgétaire "pavage et trottoir".*

**RÉSOLUTION NO. 99-290**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 6 juillet 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 900-1997-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. '99-042:**

**Mme Denise St-Gelais**  
1713, rue Du Mont-Blanc  
- **Construction d'une véranda**

**Résolution C.C.U. '99-043:**

**Mme Céline McGuire**  
"Atelier d'Art"  
189, rue Morin  
- **Affichage**

**Résolution C.C.U. '99-044:**

**Boutique Vénéré**  
186, rue Morin  
- **Affichage**

**Résolution C.C.U. '99-045:**

**Mme Monique Meilleur**  
"Décorations Intérieurs Élégants"  
968, rue Valiquette  
- **Bâtiment accessoire**

**Résolution C.C.U. '99-046:**

**Les Placements T.M.L. Inc.**  
"L'Art des Faux-Finis et Peinture Décorative"  
24, rue Bélec  
- **Affichage**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H27 et se termine à 20H40.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-291**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20H40.**

M. Pierre Grignon, Maire

Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 19 juillet 1999 à 20H00, dans la salle de délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Madame et Monsieur les Conseillers Carole Beauchamp et Règean Charbonneau étaient absents pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-292

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juillet 1999, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de:*

- *corriger le sujet 6 B) des résolutions, afin d'inscrire "taxes incluses" au lieu de "plus taxes";*
- *retirer le sujet 6 L): Autorisation de signature d'une entente avec Muni-Loisirs Inc. - cours spécialisés - camps de jour 1999;*
- *corriger le sujet 6 P), afin d'inscrire "Sainte-Adèle/Sainte-Agathe, pour le Garde-Manger des Pays d'En-Haut" au lieu "des Rôtisseries St-Hubert";*
- *ajouter le sujet suivant: Prêt de tables et bancs - fête champêtre - Chapelle Saint-Bernard.*

### RÉSOLUTION NO. 99-293

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juin 1999 et des séances spéciales tenues le 29 juin 1999, le 5 juillet 1999 et le 12 juillet 1999, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juin 1999 et des séances spéciales tenues le 29 juin 1999, le 5 juillet 1999 et le 12 juillet 1999, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

### AVIS DE MOTION NO. 24-99

*Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter un arrêt obligatoire sur le chemin De la Rivière à l'intersection de la rue Rolland, et d'y enlever le panneau de signalisation obligeant les conducteurs à céder le passage.*

### AVIS DE MOTION NO. 25-99

*Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de limiter la vitesse permise à 30 km/heure sur la rue menant à la Polyvalente A.-N. Morin, à partir de la rue Du Sommet.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Attendu que tous les membres du Conseil ont reçu, lors de la présentation des avis de motion de chacun des règlements une copie des projets de règlements.*

*ATTENDU que tous les membres du Conseil ont dispensé le greffier de la lecture desdits règlements, le greffier demande à tous les membres du Conseil s'ils ont lu lesdits règlements et s'ils renoncent à leur lecture.*

*Tous les membres du Conseil acquiescent à ladite requête.*

*Monsieur le Maire fait mention de l'objet de chaque règlement. De plus, celui-ci fait lecture du règlement 1000-1999-P.A.E.*

*Lors de l'adoption du règlement 1000-1999-P.U., tous les membres du Conseil présents, incluant Monsieur le Maire, votent affirmativement pour son adoption.*

**RÈGLEMENT NO. 1000-1999-P.U.**  
**RÉSOLUTION NO. 99-294**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-1999-P.U. concernant le plan d'urbanisme, remplaçant les règlements actuels numéros 900-1997-P.U. (Sainte-Adèle) et 421-6U (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-1999-Z**  
**RÉSOLUTION NO. 99-295**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-1999-Z concernant le zonage, remplaçant les règlements actuels numéros 900-1997-Z (Sainte-Adèle) et 421-4Z (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-1999-L**  
**RÉSOLUTION NO. 99-296**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-1999-L concernant le lotissement, remplaçant les règlements actuels numéros 900-1997-L (Sainte-Adèle) et 421-3L (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1000-1999-P.C.**  
**RÉSOLUTION NO. 99-297**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-1999-P.C. concernant les permis et certificats, remplaçant les règlements actuels numéros 900-1997-P.C. (Sainte-Adèle) et 421-1A (Mont-Rolland), et abrogeant les règlements numéros 900-1997-P (Sainte-Adèle) et 421-2P (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-1999-C**  
**RÉSOLUTION NO. 99-298**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-1999-C concernant la construction, remplaçant les règlements actuels numéros 900-1997-C (Sainte-Adèle) et 421-5C (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-1999-P.I.I.A.**  
**RÉSOLUTION NO. 99-299**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, remplaçant le règlement actuel numéro 900-1997-P.I.I.A. (Sainte-Adèle), soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 1000-1999-DM**  
**RÉSOLUTION NO. 99-300**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-1999-DM sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, remplaçant les règlements actuels numéros 800-1994-DM-01 (Sainte-Adèle) et 413 (Mont-Rolland), soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 1000-1999-P.A.E.**  
**RÉSOLUTION NO. 99-301**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-1999-P.A.E. abrogeant le règlement numéro 900-1997-P.A.E. (plans d'aménagement d'ensemble), soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 961-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-302**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 961-1999, réglementant la circulation à l'intersection des rues Arthur-Toupin et Charette, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 962-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-303**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 962-1999, décrétant un arrêt obligatoire à l'intersection du Chemin du Mont-Gabriel et de la traverse donnant accès au golf du Mont-Gabriel, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 99-304**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les honoraires professionnels ainsi que les dépenses sans bon de commande, tel qu'il appert ci-après:*



No de résolution  
ou annotation

### Honoraires professionnels:

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
Poulin Barbe Beaudry Rado	Description technique Projet: Dr. Simon Rivest	517.61 \$ (taxes incl.)
Dr. Claude Sergerie	Examen médical M. Claude Bélair	75.00 \$ (taxes incl.)
Maletto & Associés	Rencontre avec le Conseil Municipal et les employés du service des Travaux Publics Rencontre avec le Conseil Municipal	718.91 \$ (taxes incl.) 1 437.81 \$ (taxes incl.)
Deveau Bissonnette Monfette	Dossier d'expropriation Excavation André Dubé & Fils	2 425.64 \$ (taxes incl.)
Prévost Auclair Fortin D'Aoust	Dossier: Shell Canada  Pavages T.C.L. Inc. Travaux - boul. de Sainte-Adèle Opinion légale - Appel d'offres pour acquisition et implantation d'une solution informatique	1 767.12 \$ (taxes incl.) 704.71 \$ (taxes incl.) 2 190.88 \$ (taxes incl.)
Vézina Labelle Morin & Ass.	Dossier: griefs Côtes 40/80	465.85 \$ (taxes incl.)
M. Louis-Paul Beaudry	Projet Chemin Mont-Loup-Garou	1 380.30 \$ (taxes incl.)
Gilles Taché & Ass. Inc.	Études préparatoires - projet de prolongement - chemin du Mont- Loup-Garou - frais de reprographie	2 000.00 \$ (+ taxes)

### Dépenses sans bon de commande:

Yvon Marinier Inc.	Réparation d'un cylindre Véhicule	562.08 \$ (taxes incl.)
Gilles Laperrière Inc.	Réparation - moteur de pompe Station égout Guesthier	7 590.50 \$ (taxes incl.)

### RÉSOLUTION NO. 99-305

ATTENDU la lettre transmise par Mme Rosette Pipar de Parole Communication relativement à la proposition de services pour l'événement connu sous le nom de "PLAISIRS D'HIVER - 2000".

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Jean-Paul Cardinal

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil, sous réserve de l'acceptation de la participation au projet susdit des municipalités de Morin-Heights et de Saint-Adolphe-d'Howard, mandate Parole Communication pour promouvoir l'événement connu sous le nom de "PLAISIRS D'HIVER - 2000", prévu dans les municipalités susdites en février et mars 2000, excluant ainsi la coordination dudit projet.

QUE la Ville de Sainte-Adèle paie une somme de 3 500\$, taxes incluses, à Parole Communication, représentant sa quote-part pour la promotion dudit événement, ladite somme incluant les frais connexes audit mandat.



No de résolution  
ou annotation

*QU'une commission de 15% soit octroyée au mandataire susdit pour toutes commandites financières obtenues et une commission de 10% pour les commandites de service.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le montant forfaitaire de 3,500\$, taxes incluses, tel qu'il appert ci-après:*

<i>500 \$, taxes incl.</i>	<i>à la signature du contrat</i>
<i>1 000 \$, taxes incl.</i>	<i>le ou vers le 1er septembre 1999</i>
<i>1 000 \$, taxes incl.</i>	<i>le ou vers le 1er décembre 1999</i>
<i>1 000 \$, taxes incl.</i>	<i>le ou vers le 1er janvier 2000</i>

*QUE Monsieur le Maire soit autorisé à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-306**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente no. 17 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), laquelle est jointe à la présente.*

*QUE le greffier municipal soit autorisé à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-307**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec Plein Air Saint-Adèle, relativement à l'aménagement et l'entretien d'un sentier pédestre, d'une largeur approximative de 4 mètres sur les lots ci-après indiqués, propriété de la Ville de Sainte-Adèle:*

- 5089-94-9637 - Lots P.15B et P.16A, rang 2, Canton Morin
- 5490-85-1477 - Lots 9D-46, 10A-35, rang 11, Canton Abercrombie
- 5591-88-3870 - Lot P.15, rang 11, Canton Abercrombie
- 5592-32-7640 - Lot P.1B, rang 10, Canton Morin
- 5594-48-5078 - Lots P.6, P.7, P.8, P.9, rang 11, Canton Morin

*QUE la présente soit valide pour la période du 1er mai 1999 au 30 avril 2004.*

*QUE les mandataires susdits soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente à intervenir avec les différents propriétaires d'immeubles où seront aménagés des sentiers de ski.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-308**

*ATTENDU que différents corps policiers du Québec ont été sollicités afin qu'ils identifient des candidats intéressés à participer à une mission au Kosovo, sous l'égide des Nations Unies et de la Gendarmerie Royale du Canada.*

*ATTENDU qu'une telle mission exige la négociation d'une lettre d'entente avec la Fraternité des Policiers de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU qu'un policier de la Ville de Sainte-Adèle a fait part de son intérêt pour participer à une telle mission sous réserve que celui-ci soit accepté par les autorités concernées.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions dudit programme de participation à une mission au Kosovo, à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle, les Nations Unies et la Gendarmerie Royale du Canada.*

*QUE ce Conseil autorise le directeur général et le greffier municipal à signer la lettre d'entente à intervenir pour ce faire avec la Fraternité des Policiers de Sainte-Adèle.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-309**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les documents intitulés "Politique d'assistance aux organismes reconnus" et "Politique de reconnaissance des organismes", datées du 12 mai 1999".*

### **RÉSOLUTION NO. 99-310**

*ATTENDU les dispositions de la recommandation formulée par la résolution CPALC 99-08 de la Commission du plein air, des loisirs et de la culture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Mme Josée Barbeau et Plein Air Sainte-Adèle pour l'élaboration et la présentation d'un plan directeur sommaire concernant le Parc de la Rivière Doncaster, accompagné des recommandations requises dans les circonstances.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-311

*ATTENDU* les dispositions de la recommandation formulée par la résolution CPALC 99-09 de la Commission du plein air, des loisirs et de la culture, relativement à l'aménagement d'un sentier cyclable sur la rue Valiquette, afin de relier la rue Bélec et la rue Saint-Joseph.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise les travaux requis dans les circonstances et approprie les sommes nécessaires pour ce faire à même les dépenses en immobilisations du service des loisirs et ce, pour un maximum de 2 000\$.

### RÉSOLUTION NO. 99-312

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate M. Daniel Millette pour confectionner trois (3) enseignes secondaires de bienvenue, au coût de 1,300\$ chacune, plus taxes, ainsi que l'installation desdites enseignes pour une somme de 1,000\$, plus taxes, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 53097, daté du 1er juillet 1999.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 99-313

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate Imprimerie Sainte-Adèle pour imprimer la nouvelle carte routière de la Ville de Sainte-Adèle, au coût de 4 914\$, plus taxes.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 99-314

*ATTENDU* les dispositions des articles 58.1 et 68.1 de la Loi sur l'organisation policière.

*ATTENDU* la facture au montant de 6 460.80\$, taxes incluses, émise par la Commission de la déontologie policière dans le dossier impliquant deux policiers de la Ville de Sainte-Adèle.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût de la facture susdite, le tout en temps et lieu, à même le budget du service de police.*

**RÉSOLUTION NO. 99-315**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention à Opération 40/80 Inc. au montant de 1,187.69\$, représentant le compte de taxes municipales, complémentaire, pour le 1400, rue Émile-Cochand, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 99-316**

*ATTENDU l'évolution des coûts d'assurance collective en général au Québec.*

*ATTENDU la nécessité de contrôler l'augmentation des coûts des avantages sociaux.*

*ATTENDU l'offre de service de la firme André Gingras & Associés Inc., datée du 21 juin 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde à la firme André Gingras & Associés Inc. le mandat afin que celle-ci agisse à titre d'expert-conseil en assurance collective pour et au nom de la Ville à partir de la présente et procède, entre autres à:*

- *l'analyse du régime actuel d'assurance collective de la Ville;*
- *au dépôt de leurs recommandations quant à l'opportunité de procéder à des modifications dans le cadre des programmes actuellement en vigueur;*
- *un nouvel appel d'offres pour la Ville seule ou dans le cadre d'une demande commune de soumissions (regroupement d'achat);*
- *la préparation des documents d'appel d'offres;*
- *l'analyse et aux recommandations suite à l'ouverture des soumissions;*
- *la validation du ou des contrats et des dépliants pour chaque participant;*
- *la mise en vigueur des programmes d'assurance collective;*
- *au service quotidien du programme et des modifications en cours de contrat;*
- *aux négociations lors du renouvellement;*

*et ce, à compter de l'acceptation de la soumission.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE les honoraires continuent d'être versés à l'intermédiaire actuel et ce, jusqu'à l'acceptation de la soumission et, qu'à compter de cette date, les honoraires payables le soient à AGA Inc. sur la base de 4% de la prime annuelle et qu'advenant que le Conseil n'accepte aucune des soumissions déposées, il pourra mettre fin au mandat confié par la présente à AGA Inc. et ce, sans aucuns frais.*

*QUE ce Conseil autorise l'assureur retenu à percevoir, à même les primes mensuelles (ou annuelles), les honoraires professionnels dus à AGA Inc.*

*QUE ce Conseil mandate Mme Claudine Gilbert à titre de représentant de la Ville pour signer tout document requis pour donner suite à la présente et à titre de représentant sur le Comité consultatif d'assurance.*

*QUE ce Conseil autorise AGA Inc. à demander, auprès de l'assureur actuel, tout document ou renseignement pertinent permettant d'effectuer une analyse complète du programme d'assurance collective actuellement en vigueur.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-317**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle peut mandater l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de matériel ou de matériaux au nom de la Ville.*

*ATTENDU que l'Union des Municipalités du Québec peut, par entente, déléguer au Directeur général des achats l'exécution d'une entente conclue avec des municipalités et visant l'achat de matériel ou de matériaux.*

*ATTENDU que le Directeur des achats désigné en vertu de la Loi sur le Service des achats du gouvernement négocie des conditions d'acquisition de matériel ou de matériaux et que les prix alors obtenus sont avantageux.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle mandate l'Union des Municipalités du Québec pour l'acquisition de matériel ou de matériaux au nom de la Ville et ce, dans la mesure où l'Union des Municipalités du Québec délègue l'exécution de cette entente au Directeur général des achats.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à l'Union des Municipalités du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-318**

*ATTENDU la requête formulée par M. Michel Rochon, président du 13e omnium de golf des Rôtisseries St-Hubert de Sainte-Adèle et Sainte-Agathe, relativement au tournoi qui se tiendra au Club de Golf Le Chantecler le 15 septembre 1999, et dont les profits seront versés au Garde-Manger des Pays d'En-Haut.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter l'achat de 2 billets au coût de 125\$ chacun.*

*QUE les membres du Conseil suivants soient autorisés à participer audit événement: Messieurs les Conseillers Jean-Paul Cardinal et André Sénéchal.*

*QUE les frais connexes à la participation desdits Conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-319**

*ATTENDU la requête formulée par M. Philippe Dugas, président du comité organisateur du tournoi de golf du Club Optimiste de Sainte-Adèle, qui se tiendra au Club de Golf La Vallée de Sainte-Adèle le 8 août 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter l'achat de 2 billets au coût de 90\$ chacun.*

*QUE les membres du Conseil suivants soient autorisés à participer audit événement: Messieurs les Conseillers Jean-Paul Cardinal et Pierre-Antoine Guinard.*

*QUE les frais connexes à la participation desdits Conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-320**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les commerçants et la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, suite à sa requête datée du 12 juillet 1999, à tenir une "vente trottoir" dans le centre-ville de Sainte-Adèle, du 29 au 31 juillet 1999 inclusivement.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-321**

*ATTENDU les dispositions de l'article 137.2 de la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète la transmission à la M.R.C. des Pays d'En-Haut des règlements numéros 1000-1999-Z, concernant le zonage, et 1000-1999-L, concernant le lotissement, après leur adoption par ce Conseil.*

**RÉSOLUTION NO. 99-322**

*ATTENDU que le Conseil Municipal adoptait, le 19 avril 1999, la résolution 99-120, pour accepter deux (2) grilles de pondération concernant respectivement l'acquisition de logiciels et l'achat d'équipement informatique.*

*ATTENDU que la grille de pondération acceptée pour l'achat d'équipement informatique n'est plus requise dans les circonstances.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète que la grille de pondération pour l'achat d'équipement informatique, acceptée le 19 avril 1999, ne soit pas utilisée pour ce faire.*

**RÉSOLUTION NO. 99-323**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le fauchage des accotements des fossés de rues et des Pentes 40/80.*

*ATTENDU que la compagnie Les Entreprises JM Paris a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Les Entreprises JM Paris pour les fins susdites, au prix de 7 476.63\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-324**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 413 (Mont-Rolland).*

*ATTENDU la recommandation transmise par le Comité Consultatif d'Urbanisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure suivante:*

**No. de porte: 1305, rue Notre-Dame**

*Réduire la marge latérale à 2,65 mètres au lieu de 5 mètres,  
et la marge arrière à 10,50 mètres au lieu de 12 mètres, afin  
de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la personne concernée ainsi qu'au  
service d'urbanisme.*

**RÉSOLUTION NO. 99-325**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au Ministère des Transports du Québec d'installer des  
panneaux d'interdiction de virage en "U" sur le boulevard de Sainte-Adèle à  
l'intersection du chemin Pierre-Péladeau, dans les directions Nord et Sud.*

**RÉSOLUTION NO. 99-326**

*ATTENDU la requête présentée le 19 juillet 1999 par M. Jean-Paul Leblanc,  
administrateur et secrétaire de la Chapelle St-Bernard, relativement à la fourniture  
de tables et bancs pour la fête champêtre qui aura lieu le 31 juillet 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder au transport des  
tables et des bancs requis par lesdits organisateurs, vendredi le 30 juillet 1999,  
ainsi qu'une cuve en acier utilisée au Centre 40/80.*

**RÉSOLUTION NO. 99-327**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 13 juillet 1999, tel  
qu'il appert ci-après:*

*Fonds d'administration: 161 218.38 \$*

*Fonds d'immobilisation: 84.19 \$*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants:*



No de résolution  
ou annotation

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A:*

- *Engagements au montant de 17,869.03\$ pour la période du 31 mai au 6 juin 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 256,569.36\$ pour la période du 4 au 10 juin 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.06.10.061.*
- *Engagements au montant de 27,193.11\$ pour la période du 7 au 13 juin 1999.*
- *Engagements au montant de 35,055.47\$ pour la période du 14 au 20 juin 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 374,326.27\$ pour la période du 18 au 30 juin 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.06.17.063.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 453,579.61\$ pour la période du 2 au 8 juillet 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.07.08.068.*
- *Engagements au montant de 66,795.31\$ pour la période du 21 juin au 4 juillet 1999.*

*Rapports:*

- *Service de prévention des incendies - mai 1999.*
- *Service d'urbanisme - juin 1999.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 4 mai 1999.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H30 et se termine à 21H50.*

\*\*\*\*\*

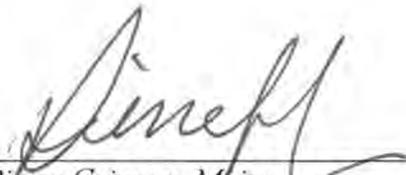
**RÉSOLUTION NO. 99-328**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H50.**

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 6 et 7 août 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 9 août 1999, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Michel Rousseau  
Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 9 août 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Le sujet "Acceptation de la soumission pour l'acquisition d'équipements informatiques" est retiré de l'ordre du jour pour être soumis au Conseil lors de la séance ordinaire du 16 août 1999.*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents, et y consentant, Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal demande d'ajouter le sujet suivant:*

- *Marquage de la chaussée du boulevard de Sainte-Adèle, au sud de la rue Bélec - Plan Particulier d'Urbanisme.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 26-99**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 933-1998 ainsi que l'article 2 de l'annexe "I" du règlement numéro 956-1999, relativement à la tarification pour les services dispensés par le service des travaux publics.*



No de résolution  
ou annotation

### AVIS DE MOTION NO. 27-99

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 957-1999 concernant la circulation des véhicules lourds sur certaines rues de la Ville de Sainte-Adèle.*

### AVIS DE MOTION NO. 28-99

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de remplacer le règlement de stationnement numéro 250-1975 (Sainte-Adèle) et 477 (Mont-Rolland) par de nouvelles règles de stationnement sur les rues et les stationnements publics, le tout tel qu'il appert au projet de règlement joint au présent avis de motion pour en faire partie intégrante sous l'annexe "A".*

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.*

*Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard manifeste sa dissidence à l'adoption du projet de résolution ci-après indiqué.*

*Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de voter sur ce projet:*

*POUR:                    Monsieur le Conseiller André Sénéchal  
                              Madame le Conseiller Carole Beauchamp  
                              Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux  
                              Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau  
                              Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal*

*CONTRE:                Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard.*

*Dès lors, le projet de résolution est adopté à la majorité et sur la dissidence de Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard.*

### RÉSOLUTION NO. 99-329

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour des travaux de modification à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du Chemin Pierre-Péladeau.*

*ATTENDU que 4 compagnies ont répondu à la demande de la Ville.*

*ATTENDU que la compagnie Asphaltage Archambault Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 200 275.78\$, taxes incluses.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant précité.*

*QUE ce Conseil décrète les travaux susdits selon le plan numéro 147-112-28-3 et le devis numéro 147-97-A1, préparés pour ce faire par la firme d'ingénieurs-conseils Audy, Farley, Lalande, La Berge Inc., et datés du 30 juin 1999.*

*QUE ce Conseil approprie les sommes requises pour ce faire à même le surplus accumulé au 31 décembre 1998.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard enregistre sa dissidence.*

**RÉSOLUTION NO. 99-330**

*ATTENDU que le service des loisirs a intégré, à l'intérieur de son programme de camps de jour, des cours spécialisés pour les usagers desdits camps.*

*ATTENDU que, dès lors, il y a lieu de mandater pour ce faire la firme Muni-Loisirs Inc.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir avec la firme Muni-Loisirs Inc. relativement à la gestion et la tenue des cours spécialisés offerts à l'intérieur du programme de camps de jour 1999.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville, laquelle est annexée à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 99-331**

*ATTENDU que M. Sylvain Gagnon de "Disques Lost Chart" désire organiser un festival de jazz à Sainte-Adèle qui devrait se tenir au Parc Claude-Henri-Grignon le 21 août 1999 ou à la Polyvalente Augustin-Norbert Morin, en cas de mauvaise température.*

*ATTENDU que cet organisateur a besoin du soutien financier de la Ville et du soutien technique du service des travaux publics pour les installations requises au Parc Claude-Henri-Grignon.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle désire également s'impliquer dans cet événement.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 5 000\$ au Festival de Jazz de Sainte-Adèle pour la tenue dudit événement le 21 août 1999, et reçoive les états financiers reliés à ce festival dans les 60 jours de sa tenue.*

*QUE ce Conseil mette également à la disposition dudit organisateur les facilités du Parc Claude-Henri-Grignon.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-332**

*ATTENDU que des assistants-animateurs bénévoles ont été engagés pour appuyer les animateurs dans leurs tâches quotidiennes relativement à leur travail aux camps de jour et ce, durant une période de sept (7) semaines.*

*ATTENDU que des sommes sont prévues au budget desdits camps afin d'encourager ces assistants-animateurs en leur remettant, à la fin des camps, une certaine compensation monétaire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil remercie les assistants-animateurs suivants en leur octroyant une somme de 100\$ chacun pour leur excellent travail aux camps de jour 1999.*

*Mme Virginie Bolduc  
M. Mathieu Bolduc  
Mme Catherine Gendron  
Mme Annick Paradis*

\*\*\*\*\*

*Après discussion sur le sujet que les membres du Conseil ont décidé d'ajouter à l'ordre du jour, suivant la recommandation de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal, ceux-ci décident majoritairement de reporter ladite proposition à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 1999 et ce, sous la proposition de Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau, appuyé de Madame le Conseiller Carole Beauchamp.*

*Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de voter sur cette décision:*

**POUR:** *Monsieur le Conseiller André Sénéchal  
Madame le Conseiller Carole Beauchamp  
Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux  
Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau*



No de résolution  
ou annotation

**CONTRE:** Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard  
Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal.

Dès lors, la proposition sera inscrite à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 1999.

**RÉSOLUTION NO. 99-333**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Réjean Charbonneau

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** Mme Carole Beauchamp

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

*QUE ce Conseil reporte le sujet ajouté à l'ordre du jour de la présente séance, soit: Marquage de la chaussée du boulevard de Sainte-Adèle, au sud de la rue Bélec - Plan Particulier d'Urbanisme - à la séance ordinaire du 16 août 1999.*

\*\*\*\*\*

*Le greffier municipal dépose devant les membres du Conseil les certificats suite aux procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements 1000-1999-Z et 1000-1999-L. Il indique aux membres du Conseil que lesdits règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter, attendu qu'aucune personne n'a enregistré son nom dans les registres mis à leur disposition.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H32 et se termine à 20H40.*

\*\*\*\*\*

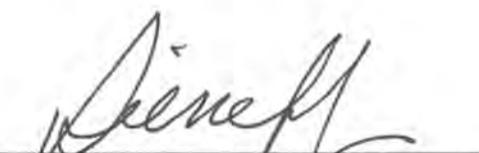
**RÉSOLUTION NO. 99-334**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** Mme Carole Beauchamp

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. André Sénéchal

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H40.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 16 août 1999 à 20H00, dans la salle de délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-335**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 août 1999, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de:*

**retirer les sujets suivants:**

- *A la rubrique "Avis de motion": Avis de motion - amendement du règlement de zonage numéro 1000-1999-Z.*
- *A la rubrique "résolutions" 6 L): Adoption du projet de règlement numéro 1000-1999-Z-01 (P1).*

**corriger les sujets suivants à la rubrique "résolutions":**

- *sujet 6 A): enlever "d'un dos d'âne et";*
- *sujet 6 I): ajouter "et au recouvrement".*

**ajouter les sujets suivants à la rubrique "résolutions":**

- *Acceptation de demandes de P.I.I.A.*
- *Demande de dérogation mineure.*
- *Demande d'installation d'enseigne communautaire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-336**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juillet 1999 et de la séance spéciale du 9 août 1999, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 juillet 1999 et de la séance spéciale du 9 août 1999, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

Préalablement à l'adoption du règlement ci-après indiqué, Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau demande le vote, attendu qu'il est en désaccord avec les dispositions dudit règlement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de voter relativement à l'adoption dudit règlement.

**POUR:** Monsieur le Maire Pierre Grignon  
Monsieur le Conseiller André Sénéchal  
Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux  
Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard  
Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal.

**CONTRE:** Madame le Conseiller Carole Beauchamp  
Monsieur le Conseiller Réjean Charbonneau

Madame et Monsieur les Conseillers Carole Beauchamp et Réjean Charbonneau demandent au greffier municipal d'enregistrer leur dissidence à l'adoption dudit règlement.

Ledit règlement est adopté à la majorité.

**RÈGLEMENT NO. 933A-956A-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-337**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Jean-Paul Cardinal

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. André Sénéchal

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le règlement numéro 933A-956A-1999, amendant les règlements de tarification numéros 933-1998 et 956-1999, soit adopté par ce Conseil

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS.**

**RÈGLEMENT NO. 957A-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-338**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Réjean Charbonneau

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Pierre-Antoine Guinard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 957A-1999, amendant le règlement numéro 957-1999 concernant la circulation des véhicules lourds sur certaines rues de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS.**

**RÈGLEMENT NO. 963-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-339**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Michel Lamoureux

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. André Sénéchal

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annulation

*QUE le règlement numéro 963-1999, décrétant un arrêt obligatoire sur le Chemin de la Rivière à l'intersection de la rue Rolland, soit adopté par ce Conseil*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS.**

\*\*\*\*\*

*Attendu que tous les membres du Conseil ont reçu, lors de la présentation de l'avis de motion du règlement ci-après indiqué, une copie dudit projet de règlement.*

*Attendu que tous les membres du Conseil ont dispensé le greffier de la lecture dudit règlement, le greffier demande à tous les membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture.*

*Tous les membres du Conseil acquiescent à ladite requête.*

*Dès lors, le greffier donne l'objet dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 965-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-340**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 965-1999, régissant le stationnement sur les rues et les stationnements publics de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS.**

**RÉSOLUTION NO. 99-341**

*ATTENDU les dispositions des recommandations numéros 99-07-11 et 99-07-13 du Comité de circulation et de sécurité routière.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'un panneau d'indication portant la mention "Attention à nos enfants" soit installé dans les secteurs suivants:*

*Rue Lessard  
Rue Du Sanctuaire  
L'Orée des Bois  
Rue Follereau*

*QUE des panneaux indicateurs soient placés aux limites du Parc des Chutes afin d'informer les usagers des diverses réglementations de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 99-342**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil nomme Madame le Conseiller Carole Beauchamp à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 16 août 1999 à 00heure 01 minute, et qu'elle demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-343**

*ATTENDU les dispositions de l'article 110.6 de la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

*ATTENDU que le règlement numéro 1000-1999-P.U. est entré en vigueur le 3 août 1999 suite à la délivrance d'un certificat de conformité transmis par la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique que les règlements de zonage 1000-1999-Z, de lotissement 1000-1999-L, de permis et certificats 1000-1999-P.C., de construction 1000-1999-C, et de P.I.I.A. (plans d'implantation et d'intégration architecturale) 1000-1999-P.I.I.A., n'ont pas à être modifiés pour les rendre conformes au règlement susdit.*

*QU'une copie de la présente soit transmise, pour fins d'enregistrement, à la Commission Municipale du Québec, et qu'un avis public soit publié conformément à l'article précité ainsi qu'à l'article 110.7 et au premier alinéa de l'article 110.8 de la Loi précitée.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-344**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:*

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u>
<b><u>Dépenses sans bon de commande:</u></b>		
Aéro-Feu Ltée	Réparation d'un appareil respiratoire	490.01 \$ (taxes incl.)
	Mise au point d'un appareil respiratoire	177.48 \$ (taxes incl.)
M. Serge Gibeau	Achat de cartables à anneaux pour règlements d'urbanisme	103.55 \$ (taxes incl.)
Groupe Atel Inc.	Sortie des enfants camps de jour	735.43 \$ (taxes incl.)



No de résolution  
ou annotation

<i>Récréathèque Laval</i>	<i>Sortie des enfants camps de jour</i>	<i>1 859.19 \$ (taxes incl.)</i>
<i>Journal des Pays d'En-Haut</i>	<i>Commandite - Club Optimiste 30e Anniversaire</i>	<i>230.05 \$ (taxes incl.)</i>

**Honoraires professionnels:**

<i>Société Conseil Mercer</i>	<i>Dossier CSST - M. Paul Bergeron</i>	<i>594.68 \$ (taxes incl.)</i>
<i>Prévost, Auclair, Fortin,</i>	<i>Dossier: 155371 Canada Inc. 378 Chemin du Mont-Loup-Garon</i>	<i>319.29 \$ (taxes incl.)</i>
<i>Centre de Géomatique des Laurentides</i>	<i>Modifications - carte routière</i>	<i>442.85 \$ (taxes incl.)</i>

**RÉSOLUTION NO. 99-345**

*ATTENDU que des négociations ont été entreprises avec la compagnie Shell Canada concernant l'acquisition d'une partie du terrain de la station-service Shell, (lot Ptie 10B-28, rang 11, Canton Abercrombie), située à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du Chemin Pierre-Péladeau.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil mandate Me Jean-Charles Luc pour rédiger, enregistrer et recevoir les signatures de l'acte nécessaire pour ce faire, le tout conformément aux négociations conclues avec ladite compagnie.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les coûts inhérents à l'acquisition susdite, incluant le coût d'achat de l'immeuble concerné ainsi que les honoraires professionnels susdits.*

**RÉSOLUTION NO. 99-346**

*ATTENDU que le Club Optimiste de Sainte-Adèle a tenu une activité au Parc Claude-Henri-Grignon le 17 juillet 1999.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 437.16\$, plus taxes, afin d'assumer le coût de branchement des équipements requis par l'activité susdite, le tout tel qu'il appert au bon de commande numéro 52950, daté du 16 juillet 1999.*

**RÉSOLUTION NO. 99-347**

*ATTENDU la requête transmise par M. Jean-Luc Riopel, secrétaire de la Corporation de promotion à Mirabel Inc., le 23 juillet 1999.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle à l'organisme précité pour la période s'échelonnant du 1er avril 1999 au 31 mars 2000.*

*QUE Monsieur le Conseiller Michel Lamoureux soit mandaté à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle auprès dudit organisme.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les frais d'adhésion audit organisme au montant de 100\$, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-348**

*ATTENDU la requête transmise par M. Daniel Vaillancourt, Grand Chevalier des Chevaliers de Colomb, relativement à la journée hommage au dévouement de la famille colombienne provinciale 99, laquelle honorera la famille Gaétan et Suzanne Bureau, et qui se déroulera au Jardin sous la Nef le 2 octobre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte d'assumer le coût d'achat du vin d'honneur qui sera offert lors du banquet, au montant de 480\$, plus taxes, ainsi que l'achat de 4 billets à 20\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-349**

*ATTENDU que le Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adèle a adopté un Plan Particulier d'Urbanisme (P.P.U.) en 1997 visant à créer une synergie au centre-ville.*

*ATTENDU la réfection du boulevard de Sainte-Adèle en 1998, dont l'objectif est de créer un noyau villageois entre les rues Bélec/Notre-Dame et Henri-Dunant/Dumouchel sur ce boulevard.*

*ATTENDU que suite à ces travaux, le Ministère des Transports a effectué à l'été 1999 une nouvelle signalisation routière au Sud de ce noyau central sur le boulevard de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que depuis ce nouveau scénario, plusieurs de nos citoyens évitent le boulevard de Sainte-Adèle et sont portés à utiliser nos routes secondaires comme routes principales.*

*ATTENDU que nous craignons que des touristes potentiels n'osent plus quitter l'autoroute à la sortie 67 en période d'affluence.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que ce nouveau scénario suffit à peine à notre population locale d'environ 8,700 résidants, qu'avec nos villégiateurs notre population augmente à plus de 15,000 habitants et qu'à moyen terme nous devrions facilement estimer notre population permanente à 10,000 habitants.*

*ATTENDU qu'en période touristique de pointe, notre population peut facilement tripler.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au Ministère des Transports d'apporter immédiatement les correctifs nécessaires à sa signalisation puisque l'objectif du P.P.U. n'est plus atteint selon cette méthode et que des bouchons importants de circulation se créent au Sud du centre-ville, dans un secteur beaucoup plus artériel.*

*QUE Monsieur le Maire, le président de la Commission des infrastructures, M. Réjean Charbonneau, le directeur général et le directeur des services techniques soient mandatés pour représenter les intérêts du Conseil auprès des gens concernés.*

*QUE de plus, ce Conseil donne son aval à ce qu'une firme spécialisée en gestion de circulation routière puisse nous fournir les arguments et les solutions appropriés afin de solutionner ce problème.*

*QU'une copie de cette résolution soit envoyée aux ministres concernés ainsi qu'au député provincial.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-350**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé, à l'été 1998, à des travaux d'aménagement importants sur une partie du boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Dumouchel et Bèlec, améliorant ainsi la chaussée pour les usagers empruntant cette voie de circulation.*

*ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec a entrepris, il y a plusieurs jours, des travaux de réparation sommaires de certaines parties du boulevard de Sainte-Adèle, situées au Sud et au Nord des travaux d'aménagement susdits.*

*ATTENDU que ces réparations préjudicient à l'esthétique et à la sécurité de l'ensemble de cette voie de circulation.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande officiellement au Ministère des Transports du Québec de procéder au renouvellement de la chaussée des parties du boulevard de Sainte-Adèle, situées au Sud et au Nord des travaux accomplis par la Ville en 1998, afin d'harmoniser le plus rapidement possible la qualité de la chaussée dudit boulevard.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-351

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle le contrat d'entretien de la messagerie vocale Panasonic avec la compagnie Nord-Tel Communication Téléphone Inc. pour la période s'échelonnant du 10 août 1999 au 9 août 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût pour ce faire au montant de 705\$, plus taxes, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-352

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'une lumière de rue à l'endroit suivant:*

- *Près du 776, rue Des Guérets*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

### RÉSOLUTION NO. 99-353

*ATTENDU le rapport de M. Ronald Biard, directeur général, daté du 29 juillet 1999, concernant la signalétique communautaire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport susdit, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer toute entente à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

### RÉSOLUTION NO. 99-354

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'équipements informatiques pour les différents services de la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annulation

*QUE ce Conseil accepte les soumissions des compagnies suivantes:*

- *Les Ordinateurs Prosys-Tech Inc., pour les sections 1 à 5 inclusivement, au montant de 56 110.33\$, taxes incluses;*
- *Juteau et Ruel Inc., pour la section 6, au montant de 16 912.13\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'acquisition des équipements informatiques à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-355**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate M. Éric Léger du Groupe Sutton, pour une période se terminant le 28 février 2000, concernant des contrats de courtage pour la vente d'immeubles de la Ville, sous réserve du paiement d'honoraires professionnels pour ce faire, tel qu'il appert auxdits contrats de courtage, et qui concernent les immeubles suivants:*

- *Lots P.6A-104, P.6A, P.6B, rang 2 et rang 3, Canton Morin;*
- *Lots 1B-3, P.1B-4, P.1B-5, 2A-5, P.2A-6, 2A-3, rang 10, Canton Morin;*
- *Lots P.1A, P.1B, P.1B-17, P.2A, P.14, P.15, P.16, P.17A, rang 10, Canton Morin et Abercrombie.*

*QUE le directeur général soit autorisé à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Ville, lesquels sont annexés à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-356**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 10 août 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

#### **Résolution C.C.U. '99-51**

***Clinique Dentaire Sainte-Adèle***

*Mme Stéphanie Gagnon*

*555, boulevard de Sainte-Adèle*

***- Affichage***



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U. '99-52**

***Rêve d'Époque***

*Mme Linda Vézina*

*1110, rue Valiquette*

**- Affichage**

**Résolution C.C.U. '99-53**

***Atelier 85'***

*M. André Lamarche*

*85, rue Morin*

**- Changement de couleurs du bâtiment.**

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 99-357**

*ATTENDU la résolution numéro 99-54 du Comité Consultatif d'Urbanisme datée du 10 août 1999, relativement à une demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de la résidence située au 3000, rue Des Vers-Luisants.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil refuse ladite demande de dérogation mineure présentée par la Cie 9050-1354 Québec Inc., tel que proposé par le Comité Consultatif d'Urbanisme dans la résolution susdite.*

**RÉSOLUTION NO. 99-358**

*ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme formulée dans la résolution C.C.U. '99-55, concernant l'installation de deux (2) enseignes municipales communautaires d'hébergement.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la demande formulée pour l'installation de deux (2) enseignes municipales communautaires d'hébergement, dont l'une devra être installée en face du pavillon principal du côté Nord du Chemin du Mont-Gabriel, et l'autre à l'intersection du Chemin du Mont-Gabriel, côté Nord, et de la route 117, le tout relativement à l'Hôtel Mont-Gabriel.*

**RÉSOLUTION NO. 99-359**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 16 août 1999, tel qu'il appert ci-après:*



No de résolution  
ou annotation

- *Fonds d'administration:* 158 617.21 \$
- *Fonds d'immobilisation:* 46 506.39 \$

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A:*

- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 315,496.65\$ pour la période du 2 au 8 juillet 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.07.08.069.*
- *Engagements au montant de 16,275.80\$ pour la période du 5 au 11 juillet 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 33,386.86\$ pour la période du 9 au 15 juillet 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.07.15.070.*

*Rapports:*

- *Cour Municipale - juin 1999.*
- *Service de prévention des incendies - juin 1999.*
- *Service d'urbanisme - juillet 1999.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunion du 8 juin 1999.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 1er juin 1999.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H00 et se termine à 21H30.*

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 99-360**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H30.***

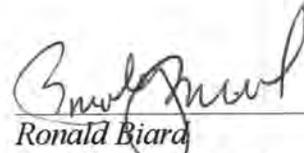
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Ronald Biard, greffier pro tempore de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 26 août 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 30 août 1999, devant être tenue à 19H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Ronald Biard  
Greffier pro tempore

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 30 août 1999 à 19H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Michel Lamoureux, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard est présent à la séance immédiatement avant l'adoption de la résolution numéro 99-361.*

*Madame le Conseiller Carole Beauchamp était absente pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 19H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Le sujet "Achat de 2 billets pour le spectacle de Claudine Mercier au profit de l'Entraide Bénévole des Pays d'En-Haut" est retiré de l'ordre du jour.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 29-99**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter la tarification pour les cours qui seront offerts durant la session d'automne 1999 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 30-99**

*Le Conseiller Municipal Michel Lamoureux donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender l'article 3 de l'annexe "1" du règlement numéro 956-1999 relativement à la tarification pour la vente d'articles par le service de la trésorerie de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-361

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de 4 kayaks de marque "Cricket", pour la plage municipale, chez Desjardins Sports Inc., au montant total de 1,835.79\$, taxes et transport inclus, tel qu'il appert au bon de commande numéro 53145.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-362

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le déneigement du stationnement de la résidence pour personnes âgées de l'Office Municipal d'Habitation, située au 1431 rue Claude-Grégoire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à transmettre une facture pour ce faire au montant de 800\$ à l'Office Municipal d'Habitation et ce, par période hivernale.*

### RÉSOLUTION NO. 99-363

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les sommes suivantes à la compagnie Soldec Inc. concernant l'installation des équipements récréatifs au centre de ski municipal Les Pentes 40/80, soit:*

- *1,190\$, plus les taxes applicables, pour l'installation de bases de béton, et un coût supplémentaire de 950\$, plus les taxes applicables relativement à l'installation desdits équipements.*

### RÉSOLUTION NO. 99-364

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 99-305 afin de remplacer le 5<sup>e</sup> paragraphe par le suivant:*



No de résolution  
ou annotation

"*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le montant forfaitaire de 3 500\$, taxes incluses, le ou vers le 1er janvier 2000*".

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-365**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:*

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (Taxes incluses)
------------------------	----------------	------------------------------------

**Dépenses sans bon de commande:**

<i>Commission Scolaire des Laurentides</i>	<i>Ouverture et fermeture des portes École A.-N. Morin (6 et 7 juillet 1999)</i>	<i>47.46 \$</i>
<i>Aéro-Feu Ltée</i>	<i>Test d'étanchéité - camion 301</i>	<i>287.50 \$</i>
	<i>Ajout d'équipements sur bouteilles d'air et support pour lampes d'éclairage</i>	<i>116.40 \$</i>
	<i>Réparation bouteille d'air</i>	<i>43.94 \$</i>

**Honoraires professionnels:**

<i>Joanne Cyr Enr., graphiste</i>	<i>Volet visuel de la carte routière 2e versement</i>	<i>624.00 \$</i>
-----------------------------------	-------------------------------------------------------	------------------

### **RÉSOLUTION NO. 99-366**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition de réservoirs pour le projet au traitement de silicate SIO<sup>2</sup>.*

*ATTENDU que la compagnie Les Plastiques Cy-Bo Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 6 500\$, plus taxes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée pour les fins susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-367

*ATTENDU* que ce Conseil adoptait, le 22 mai 1990, le règlement numéro 681A-682A-1990, afin d'amender l'article 9 des règlements numéros 681-1988 et 682-1988.

*ATTENDU* qu'une erreur cléricale s'est glissée lors de l'inscription de deux numéros de lots à la description du bassin de taxation décrété par lesdits règlements.

*ATTENDU* les dispositions de l'article 564 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. André Sénéchal

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil corrige l'erreur cléricale susdite afin d'inscrire les lots 5A-19 et 5A-1-1, rang 10, Canton Abercrombie, en lieu et place des lots 5A-9 et 5A-11.

### RÉSOLUTION NO. 99-368

*ATTENDU* la requête formulée par M. Gérard Ouellet du Ministère des Transports relativement à l'offre de cession du lot P.2, rang 10, Canton Abercrombie à la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. André Sénéchal

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Réjean Charbonneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil refuse la cession du lot susdit à la Ville de Sainte-Adèle.

### RÉSOLUTION NO. 99-369

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Réjean Charbonneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accorde une subvention de 200\$ à l'Association des Artistes Peintres de Sainte-Adèle pour l'année financière 1999.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 99-370

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Réjean Charbonneau

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Michel Lamoureux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 11 387,48\$, taxes incluses, émise par la compagnie 9064-8569 Québec Inc., relativement à la gestion des services techniques de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 1er juillet 1999 au 20 août 1999.*

**RÉSOLUTION NO. 99-371**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget à signer tous les documents requis concernant le dossier en recouvrement de taxes au nom de Deauville Estates Ltd. et/ou ses représentants.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les coûts relatifs à ce dossier.*

**RÉSOLUTION NO. 99-372**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à l'engagement de Messieurs Louis Desjardins et Sébastien Paradis, à titre de pompiers au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à compter de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-373**

*ATTENDU que la Paroisse Saint-Joseph de Mont-Rolland organise un tournoi de golf au profit de la Fabrique, lequel aura lieu le dimanche 19 septembre 1999 au Club de Golf La Vallée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter l'achat de 4 billets au coût de 65\$ chacun, taxes incluses.*

*QUE Madame et Messieurs les Conseillers Carole Beauchamp, André Sénéchal, Pierre-Antoine Guinard et Jean-Paul Cardinal soient autorisés à représenter la Ville à ce tournoi.*

*QUE les frais connexes à la participation desdits Conseillers leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-374

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre de services de Monsieur Mario Allard, architecte, datée du 16 août 1999, relativement au réaménagement et à l'agrandissement du garage municipal situé au 2825, rue Proleau, et pour des honoraires professionnels totalisant 10 200\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

### RÉSOLUTION NO. 99-375

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût des des équipements suivants:*

<u>Équipements</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Montant</u>
<i>1 logiciel de gestion (service de prévention des incendies)</i>	<i>Manaction Inc.</i>	<i>4 704.52\$</i>
<i>logiciels et installation nouveaux équipements (cour municipale)</i>	<i>Dynabec Informatique Municipale</i>	<i>16 782.15 \$</i>
<i>5 ordinateurs</i>	<i>Services Financiers Location Laplante</i>	<i>4 181.16 \$</i>

*QUE, de plus, ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses suivantes:*

- achat de logiciels Microsoft et Symantec, de Fournitures et Ameublement du Québec, et certains autres logiciels de différents fournisseurs pour un montant total maximum de 29 000\$;*
- installation des équipements au service d'urbanisme par la compagnie Inprotec Informatique Inc. et des équipements au service de la trésorerie par la compagnie PG Systèmes d'information, le tout pour un montant total maximum de 13 000\$;*
- Achat de divers équipements pour compléter l'installation du réseau au coût total maximum de 11 900\$;*



No de résolution  
ou annotation

- *fourniture et installation du câblage à être effectué lors du réaménagement des locaux, pour un montant total maximum de 4 601\$.*

*Tous les montants mentionnés ci-dessus incluent les taxes applicables.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu, à même le fonds de roulement et remboursables sur une période de 5 ans.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants:*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A:*

- *Engagements au montant de 37,408.78\$ pour la période du 12 au 18 juillet 1999.*
- *Engagements au montant de 26,044.14\$ pour la période du 19 au 25 juillet 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 6,873.98\$ pour la période du 23 au 28 juillet 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.07.29.072.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 88,567.28\$ pour la période du 23 au 28 juillet 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.07.29.073.*
- *Engagements au montant de 19,248.23\$ pour la période du 26 au 30 juillet 1999.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 252,803.56\$ pour la période du 30 juillet au 5 août 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.08.05.074.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 52,260.57\$ pour la période du 6 au 12 août 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.08.12.078.*
- *Engagements au montant de 51,168.76\$ pour la période du 2 au 15 août 1999.*

*Rapport:*

- *Service de prévention des incendies - juillet 1999.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunion du 10 août 1999.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 6 juillet 1999.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-376**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

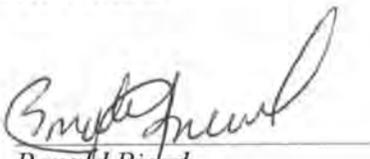
**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 19H18.**

  
M. Pierre Grignon, Maire  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

*Je, soussigné, Ronald Biard, greffier pro tempore de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 10 et 11 septembre 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 13 septembre 1999, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Ronald Biard  
Greffier pro tempore

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 13 septembre 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*



No de résolution  
ou annotation

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents, et y consentant, le sujet suivant est ajouté à l'ordre du jour:*

- *Composition de la Commission des Finances.*

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-377**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée pour la saison hivernale 1999-2000.*

*ATTENDU que la compagnie Rocailles Laurentiennes, Division de Asphalte Jean-Louis Campeau Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire, au prix unitaire de 8.25\$, plus taxes, la tonne métrique, pour la fourniture et la mise en pile.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-378**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat et l'installation de poteaux d'éclairage pour le terrain de balle molle du parc secteur Mont-Rolland.*

*ATTENDU que la compagnie Électricité Laroche Enr. a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 13 958.28\$, taxes incluses.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 13,958.28\$, taxes incluses, relativement à l'achat et l'installation de poteaux d'éclairage ainsi que l'installation des fixtures électriques requises.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-379**

*ATTENDU la difficulté de signer les actes d'acquisition et d'échange de terrains requis pour l'exécution des travaux prévus à la résolution numéro 99-329.*

*ATTENDU qu'il y a donc lieu de retarder les travaux de modification et de réaménagement à l'intersection du boulevard de Sainte-Adèle et du chemin Pierre-Péladeau.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil abroge la résolution numéro 99-329 pour les fins susdites.*

*QUE la présente fasse partie intégrante de la résolution qu'elle abroge.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-380**

*ATTENDU que l'Union des Municipalités du Québec offrira à ses membres un cours de formation sur le budget municipal le 17 septembre 1999 à Saint-Hyacinthe.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Monsieur le Maire et Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal soient autorisés à participer audit cours de formation.*

*QUE les frais d'inscription au montant de 195\$, plus taxes, chacun, soient assumés par la Ville.*

*QUE les frais connexes desdits mandataires leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, et sous réserve d'un maximum de 25\$ concernant les frais de Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-381**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate la firme Gilles Taché & Associés Inc. pour la préparation d'un programme d'assainissement des lieux d'élimination des neiges usées à être réalisé en conformité avec les nouvelles normes établies par le Ministère de l'Environnement du Québec, le tout pour des honoraires professionnels au montant de 8 000\$, plus taxes et frais de reprographie.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-382**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et Gestion Pelletier Québec Inc. relativement à l'engagement d'un technicien en informatique pour la période du 13 septembre 1999 au 17 décembre 1999 et pour un tarif horaire de 21.50\$, plus les taxes applicables.*

*QUE le directeur général soit autorisé à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-383**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à l'engagement de Mme Marie-France Chapados, à titre de policière temporaire et ce, à compter de ce jour.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-384**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et la compagnie 9064-8569 Québec Inc. relativement à la gestion des services techniques de la Ville.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

**RÉSOLUTION NO. 99-385**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder à la réparation de la génératrice (Riverdale), chez Corbeil Diésel Inc., au coût de 6,450\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-386**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE Ce Conseil autorise le service des travaux publics à faire procéder à la réparation de la benne 4 Saisons du véhicule 90-24 chez Soudure Robert Guay Inc., au coût de 5 895.03\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-387**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'à partir du 20 septembre 1999, la Commission des Finances soit composée de Monsieur André Sénéchal, président, et de Monsieur Jean-Paul Cardinal, vice-président.*

*QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-MG (FLA-782)



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-388**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20H16.**

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 20 septembre 1999 à 20H00, dans la salle de délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H03 et avait pour buts, à savoir:*

**RÉSOLUTION NO. 99-389**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 septembre 1999, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve d'ajouter les sujets suivants à la rubrique "résolutions":*

- *Achat de vêtements pour les répartiteurs et les policiers.*
- *Amendement de la résolution numéro 99-311.*

**RÉSOLUTION NO. 99-390**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 1999 et des séances spéciales du 30 août 1999 et du 13 septembre 1999, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 août 1999 et des séances spéciales du 30 août 1999 et du 13 septembre 1999, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**RÈGLEMENT NO. 956B-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-391**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement no. 956B-1999, amendant la rubrique "Trésorerie" de l'annexe "I" du règlement numéro 956-1999 relativement à la tarification pour la vente d'articles par la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 966-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-392**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement no. 966-1999, décrétant une tarification pour les cours qui seront offerts durant la session de l'automne 1999 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-393

*ATTENDU la description des cours à être offerts par le service des loisirs pour la saison automnale 1999, préparée par ledit service.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les cours susdits, incluant l'échéancier et l'engagement des animateurs requis dans les circonstances, le tout tel qu'il appert à la description de ceux-ci annexée à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-394

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après:*

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (taxes incl.)
<b><u>Dépenses sans bon de commande:</u></b>		
<i>Les Autobus La Diligence</i>	<i>Transport pour les activités du Camp de jour</i>	<i>6 332.13 \$</i>
<b><u>Honoraires professionnels:</u></b>		
<i>Prévost Auclair Fortin D'Aoust &amp; Ass. Inc.</i>	<i>Dossier des Pentes 40/80 Police</i>	<i>362.33 \$</i>
	<i>Dossier Gérald Bertrand</i>	<i>5 074.33 \$</i>
	<i>Dossier Gérald Bertrand Expropriation</i>	<i>1 097.92 \$</i>
<i>M. Louis-Paul Beaudry</i>	<i>Carrefour - Boulevard de Sainte-Adèle et Chemin Pierre-Péladeau</i>	<i>925.95 \$</i>
<i>Chambre de Commerce de Sainte-Adèle</i>	<i>Commission sur les annonces publicitaires - carte routière</i>	<i>1 426.31</i>
<i>Gilles Taché &amp; Ass. Inc.</i>	<i>Avis techniques divers</i>	<i>1 950.24 \$</i>
<i>Joanne Cyr Enr.</i>	<i>Ajout au contrat Carte routière - volet visuel</i>	<i>345.08 \$</i>



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-395

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat d'un système téléphonique indépendant pour le service des travaux publics et l'intégration d'une messagerie vocale de la compagnie Nord-Tel Communication Téléphone Inc. au montant de 5,450\$, plus taxes, ladite somme incluant l'achat et l'installation de la messagerie vocale, selon l'offre de services jointe à la présente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu, ainsi que la somme nécessaire requise pour le transfert dudit système lors du déménagement dudit service.*

### RÉSOLUTION NO. 99-396

*ATTENDU la recommandation de la trésorière municipale, Mme Brigitte Forget, datée du 19 août 1999, relativement à l'engagement d'un professionnel pour effectuer l'analyse des récupérations de taxes de vente fédérale et provinciale.*

*ATTENDU que celle-ci recommande l'engagement de la firme Les Consultants en Taxe de Vente Comtax Inc. pour ce faire, sous réserve d'un paiement d'honoraires professionnels équivalant à 50% des sommes récupérées.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Les Consultants en Taxe de Vente Comtax Inc. pour les fins susdites, selon des honoraires professionnels équivalant à 50% des sommes récupérées.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir pour ce faire, avec la firme susdite.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

### RÉSOLUTION NO. 99-397

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *Mme Carole Beauchamp*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses, incluant les frais d'inscription, de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, concernant sa participation au colloque de l'Association Québécoise d'Urbanisme qui s'est tenu le 18 septembre 1999 et dont l'objet était "la protection et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux", le tout conformément à la réglementation en vigueur.*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 99-398**

*ATTENDU* la requête transmise par Mme Marie-Josée Lefebvre concernant la présentation d'une activité éducative et récréative à être tenue dans le cadre de "Sainte-Adèle en Couleurs", pour mettre en valeur des sentiers aux Pentes 40/80.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** Mme Carole Beauchamp

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte le projet susdit et approprie pour ce faire une somme totale n'excédant pas 300\$, taxes incluses.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 99-399**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. André Sénéchal

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Réjean Charbonneau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accorde une subvention à Opération 40/80 Inc. au montant de 388.48\$, représentant le compte de taxes scolaires 1999/2000 pour le 1400, rue Émile-Cochand, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 99-400**

*ATTENDU* la requête présentée par Mme Danielle Bergevin, présidente de la Table de Concertation de Sainte-Adèle, concernant une demande d'aide financière pour finaliser le "bottin des ressources de la M.R.C. des Pays-d'En-Haut, édition 2000".

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Pierre-Antoine Guinard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Michel Lamoureux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accorde à l'organisme susdit une somme de 600\$ pour les fins précitées.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 99-401**

*ATTENDU* les dispositions de la recommandation CDE 99-003 de la Commission de développement économique, rédigée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 4 août 1999.



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la Commission de développement économique pour représenter le Conseil Municipal dans le dossier du "Parc d'Affaires La Rolland", incluant la représentation dudit Conseil dans les discussions à intervenir avec les membres de la Corporation Industrielle Mont-Rolland.*

*QUE les membres de ladite commission présentent ultérieurement au Conseil Municipal un rapport concernant ce dossier.*

**RÉSOLUTION NO. 99-402**

*ATTENDU le projet d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville, joint à la présente comme annexe I.*

*ATTENDU le projet d'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe précédent, joint à la présente comme annexe II.*

*ATTENDU le projet de contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et un gestionnaire, devant être accordé par l'Union des Municipalités du Québec, au nom de la Ville, aux termes de l'entente visée au paragraphe précédent, joint à la présente comme annexe III.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les annexes I, II et III de la présente en fassent partie intégrante.*

*QUE la Ville concourt dans les termes des ententes et du contrat mentionnés au préambule de la présente résolution, joints à la présente comme annexes I, II et III.*

*QUE ce Conseil autorise Monsieur le Maire et le greffier municipal à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, joint à la présente comme annexe I, ainsi que l'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville, joint à la présente comme annexe II.*

*QUE ce Conseil opte pour le programme de services complets prévu au contrat joint à la présente en annexe III.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-403**

*ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 7 septembre 1999.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**Résolution C.C.U. '99-059**

**Monsieur Louis Dostie**  
442, Chemin Pierre-Péladeau  
- Réfection du balcon

**Résolution C.C.U. '99-060**

**Dépanneur Couche-Tard**  
955, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage

**Résolution C.C.U. '99-061**

**Monsieur Georges Desjardins**  
1931, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage

**Résolution C.C.U. '99-062**

**Monsieur Georges Desjardins**  
1941, boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage

**Résolution C.C.U. '99-063**

**Monsieur Fernand Valiquette**  
Lot P.19A, rang 11, Canton Abercrombie  
- Déblai/remblai

**Résolution C.C.U. '99-064**

**Monsieur Luigi Liberatore**  
715, Chemin de la Croix  
- Construction d'un garage souterrain et agrandissement

**Résolution C.C.U. '99-065**

**Monsieur Claude Chartrand**  
3079, rue Saint-Charles  
- Nouveau bâtiment accessoire

**Résolution C.C.U. '99-066**

**Monsieur Jacques Deschamps**  
650, boulevard de Sainte-Adèle  
- Nouveau bâtiment accessoire

**Résolution C.C.U. '99-067**

**Auberge La Biche Au Bois (Monsieur Poissenot)**  
1806, Route 117  
- Affichage

**Résolution C.C.U. '99-068**

**Resto Les Tentations Sainte-Adèle**  
49, rue Morin  
- Démolition et rénovation



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U. '99-070**

**Madame Linda Lavallée**

2976, rue Rolland

**- Revêtement extérieur du bâtiment accessoire existant**

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 99-404**

*ATTENDU la résolution numéro 99-058 du Comité Consultatif d'Urbanisme datée du 7 septembre 1999, relativement à une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage adjacent à la résidence située au 967, rue Des Cèdres.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil refuse ladite demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Gaétan Pérusse et ce, tel que proposé par le Comité Consultatif d'Urbanisme dans la résolution susdite.*

**RÉSOLUTION NO. 99-405**

*ATTENDU la requête présentée par M. Frank Shamy du 210, Chemin du Mont-Loup-Garou, relativement à une demande de changement de zonage.*

*ATTENDU la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme formulée dans sa résolution 99-069 à l'effet de refuser la demande telle que présentée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil refuse d'amender le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Adèle pour les fins ci-haut indiquées, acquiesçant ainsi à la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.*

**RÉSOLUTION NO. 99-406**

*ATTENDU que la trésorière municipale a déposé une liste d'immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie, conformément à l'article 511 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 512 et suivantes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil décrète une vente d'immeubles pour taxes impayées, tant municipales que scolaires, incluant les droits de mutation, vendredi le 5 novembre 1999 à 10H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel à Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert à la liste déposée par la trésorière municipale et qui fait partie intégrante de la présente.*

*QUE, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi précitée, la trésorière municipale soit mandatée pour enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, sous réserve de la limitation de l'enchère à être produite par la Ville.*

*QU'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la trésorière municipale, le directeur général soit mandaté pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-407**

*ATTENDU que le greffier municipal a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation auprès du Journal La Vallée et le Journal des Pays d'En-Haut, pour la publication des avis publics requis dans le cadre du dossier de la vente pour taxes municipales et scolaires prévue pour le 5 novembre 1999.*

*ATTENDU que le Journal des Pays d'En-Haut a été le seul à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission du Journal des Pays d'En-Haut, à 0.29\$, la ligne agate, plus taxes, pour la publication des avis municipaux requis par la LOI DES CITÉS ET VILLES, dans le cadre de la vente d'immeubles pour défaut de paiement d'impôts fonciers municipaux et scolaires, prévue pour le 5 novembre 1999 à 10H00.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût de la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-408**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle cède gratuitement à la Corporation Industrielle Mont-Rolland le lot 6D-3, rang 10, Canton Abercrombie, sous réserve cependant que ledit acte comporte une clause de servitude de passage sur ledit emplacement au bénéfice d'un immeuble de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE la cession susdite soit considérée à titre de subvention au profit dudit organisme sans but lucratif.*

*QUE ce Conseil mandate Me Louis-Jacques Steenackers pour rédiger ledit acte, recevoir les signatures et enregistrer celui-ci.*

*dépôt ayant  
reçu par  
via PV. 15 Nov  
2000  
résolution 99-479*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le projet d'acte comporte une clause de protection pour les parties, tel qu'il appert ci-après:*

- *Au cas de dénonciation aux parties de vices ou irrégularités entachant les titres ou au cas de non-conformité à quelque garantie de la Ville, celle-ci aura un délai de sept (7) jours à compter de l'avis écrit qu'elle aura reçu à cet effet, pour avertir par écrit l'acheteur:*
  - *qu'elle a remédié à ses frais aux vices, aux irrégularités ou à la non-conformité soulevés; ou*
  - *qu'elle ne pourra y remédier.*
- *L'acheteur, sur réception de l'avis écrit, devra, dans un délai de sept (7) jours de la réception de tel avis, aviser par écrit la Ville: soit qu'il choisit d'acheter avec les vices ou irrégularités allégués, auquel cas la garantie de la Ville sera diminuée d'autant, soit qu'il décide de ne pas donner suite à la promesse d'achat, auquel cas son dépôt lui sera retourné sans autre recours de part et d'autre et les frais, honoraires et déboursés seront alors à la charge de la Ville.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-409**

*ATTENDU l'offre d'achat transmise par M. Richard Tellier et Mme Nicole Tardif, concernant le lot 12-94, rang 9, Canton Abercrombie, au montant de 10 000\$.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte l'offre d'achat susdite au montant précité, sous réserve que le projet d'acte comporte une clause de protection pour les parties, tel qu'il appert ci-après:*

- *Au cas de dénonciation aux parties de vices ou irrégularités entachant les titres ou au cas de non-conformité à quelque garantie de la Ville, celle-ci aura un délai de sept (7) jours à compter de l'avis écrit qu'elle aura reçu à cet effet, pour avertir par écrit l'acheteur:*
  - *qu'elle a remédié à ses frais aux vices, aux irrégularités ou à la non-conformité soulevés; ou*
  - *qu'elle ne pourra y remédier.*
- *L'acheteur, sur réception de l'avis écrit, devra, dans un délai de sept (7) jours de la réception de tel avis, aviser par écrit la Ville: soit qu'il choisit d'acheter avec les vices ou irrégularités allégués, auquel cas la garantie de la Ville sera diminuée d'autant, soit qu'il décide de ne pas donner suite à la promesse d'achat, auquel cas son dépôt lui sera retourné sans autre recours de part et d'autre et les frais, honoraires et déboursés seront alors à la charge de la Ville.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer l'acte de cession à intervenir entre les parties, pour et au nom de la Ville.*

*QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par les acquéreurs.*

**RÉSOLUTION NO. 99-410**

*ATTENDU la requête transmise par la Ville de Sainte-Adèle à Service de Remorquage Direct Inc., concernant les dommages subis à une propriété de la Ville et ce, pour un montant de 805.76\$.*

*ATTENDU la recommandation de Me Normand Riendeau, rédigée dans sa lettre du 13 août 1999, afin d'accepter le règlement hors-cour à intervenir dans ce dossier, suite à l'offre de règlement au montant de 792.74\$.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le règlement susdit et autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la quittance à intervenir dans ce dossier.*

**RÉSOLUTION NO. 99-411**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de sable et matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées.*

*ATTENDU qu'il est opportun de rejeter la soumission présentée par la compagnie S. Thisdèle et Monette Inc. relativement au sujet susdit.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rejette la soumission de la compagnie susdite.*

**RÉSOLUTION NO. 99-412**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte la politique intitulée "appréciation du travail du personnel cadre", tel que contenu dans le document annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le directeur général soit mandaté pour l'application de ladite politique.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-413

*ATTENDU* les rapports de M. André Lorrain, directeur du service de police, datés du 15 septembre 1999, relativement à l'achat d'uniformes et d'équipements chez Uniformes Chez Lise Binette Inc. et Charco Inc.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Pierre-Antoine Guinard*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte les dispositions des rapports susdits et, dès lors, autorise un montant de 11 125\$, taxes incluses, pour l'achat d'uniformes et d'équipements chez Uniformes Chez Lise Binette Inc. et Charco Inc. pour les membres du service de police, et de procéder à l'achat d'uniformes et d'équipements chez Uniformes Lise Binette Inc. pour un montant de 3 274\$, taxes incluses, pour les répartiteurs.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

### RÉSOLUTION NO. 99-414

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Jean-Paul Cardinal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Réjean Charbonneau*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil amende la résolution numéro 99-311, afin d'inscrire en lieu et place des mots et chiffres "pour un maximum de 2 000\$", les mots et chiffres "pour une somme de 2 500\$, plus taxes".

*QUE* la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

### RÉSOLUTION NO. 99-415

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. André Sénéchal*

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** *M. Michel Lamoureux*

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 23 septembre 1999, au montant de 141 231.58\$ - Fonds d'administration.

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports suivants:*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A:*

- Engagements au montant de 25,857.24\$ pour la période du 16 au 22 août 1999.
- Engagements au montant de 14,100.34\$ pour la période du 23 au 29 août 1999.



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 110,888.48\$ pour la période du 13 au 19 août 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.08.19.082.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 60,284.67\$ pour la période du 20 au 26 août 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.08.26.083.*
- *Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 73,378.01\$ pour la période du 27 août au 2 septembre 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.09.02.084.*
- *Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 139,123.91\$ pour la période du 27 août au 2 septembre 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.09.02.085.*

*Rapports:*

- *Cour Municipale - juillet et août 1999.*
- *Service d'urbanisme - août 1999.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H00 et se termine à 21H19.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-416**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H19.***

  
Mme Carole Beauchamp, Maire suppléant

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue publiquement le lundi 18 octobre 1999 à 20H00, dans la salle de délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents :*

*Madame Carole Beauchamp, Maire suppléant*

*Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir :*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-417**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 octobre 1999, tel que soumis aux membres du Conseil, sous réserve de :*

- corriger le sujet 5 P) de la rubrique « résolutions » en enlevant « plan et description technique du lot P.7D, rang 10, Canton Abercrombie » pour inscrire « rédaction de plans et piquetage »;*
- retirer le sujet 5 FF) de la rubrique « résolutions » : demande de changement de zonage dans la zone Tc-1.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-418**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 1999, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 1999, tel que présenté et copie remise à chaque membre du Conseil.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 31-99**

*Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-C aux fins de changer la réglementation de construction en ajoutant de nouvelles dispositions au chapitre 6 concernant la fortification ou la protection d'une construction sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

Le tout tel qu'il appert audit projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu, avant la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 1000-1999-C-01, concernant la construction, le greffier municipal demande aux membres du Conseil d'être dispensé de la lecture du règlement lorsque celui-ci sera présenté pour étude et adoption.

Le Conseil acquiesce à la requête dudit requérant.

#### **RÉSOLUTION NO. 99-419**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 1000-1999-C-01 afin d'amender le règlement numéro 1000-1999-C, aux fins de changer la réglementation de construction, en ajoutant de nouvelles dispositions au chapitre 6 concernant la fortification ou la protection d'une construction sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Adèle, tel qu'il appert audit projet joint à la présente pour en faire partie intégrante, sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 8 novembre 1999 à 20H00 dans la salle du Conseil Municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle.

#### **RÉSOLUTION NO. 99-420**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :

#### **Dépenses sans bon de commande :**

<b><u>Fournisseur</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>	<b><u>Montant</u></b> <i>(taxes incl.)</i>
Services Forestiers de Mont-Laurier Ltée	Achat d'un porte-lame pour John Deere	2 282.72 \$
Fondation André Sénéchal	Achat d'un billet de golf au profit de la fondation	150.00 \$

#### **Honoraires professionnels :**

Cogémat Inc.	Contrôle qualitatif des sols réfection trottoirs et pavage	814.38 \$
	Contrôle qualitatif des sols réfection de trottoirs et de pavage 1999	547.52 \$



No de résolution  
ou annotation

<i>Vézina, Labelle, Morin</i>	<i>Recherches et analyse Dossiers de griefs</i>	1 966.93 \$
<i>Coutu &amp; Associés</i>	<i>Dossier : Gérald Bertrand</i>	2 176.20 \$
<i>Leroux, Beaudry, Picard &amp; Ass.</i>	<i>Lettres d'opinion relatives à 2 propriétés</i>	747.66 \$
<i>Maletto &amp; Associés</i>	<i>Dossier : urbanisme</i>	2 516.17 \$
<i>Me Francis Léger</i>	<i>Frais d'arbitre grief Côtes 40/80.</i>	599.44 \$
<i>Voizard, Voizard, Steenackers</i>	<i>Carrefour – boulevard de Sainte- Adèle et Chemin Pierre-Péladeau</i>	718.91 \$
	<i>Lot 16-48, rang 11, Abercrombie Les Placements Solicom Inc.</i>	672.90 \$

#### **RÉSOLUTION NO. 99-421**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte le document préparé par M. Alain Bérubé, directeur des services techniques et travaux publics, en date du 27 septembre 1999, et intitulé « Programme de déneigement de trottoirs et bordures – 1999/2000 », joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-422**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*Que ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur diverses rues de la Ville de Sainte-Adèle en 1999 pour un montant de 65,851.87\$, conformément aux stipulations du Ministère des Transports du Québec.*

*QUE ce Conseil confirme que lesdits travaux n'ont fait l'objet d'aucune autre subvention que celle offerte au montant de 20,000\$ par le Ministère des Transports du Québec.*

*QUE la présente soit transmise aux autorités concernées.*

*QUE le directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-423**

*ATTENDU que la rue aménagée face à l'École Secondaire A.N. Morin est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec.*

*ATTENDU que le ministère a offert à la Ville de lui transférer la propriété de ladite voie de circulation.*

*ATTENDU que ce Conseil ne juge pas opportun d'acquérir ladite voie de circulation.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil informe le Ministère des Transports du Québec que la Ville de Sainte-Adèle ne désire pas acquérir ladite rue.*

*QU'une demande soit présentée audit ministère afin que la vitesse sur la voie de circulation susdite soit limitée à 30 kilomètres/heure.*

**RÉSOLUTION NO. 99-424**

*ATTENDU la requête de M. Collin Gravenor du Pavillon des Arts de Sainte-Adèle, datée du 11 mai 1999, concernant l'acquisition d'un immeuble contigu à la propriété de la requérante.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte de céder gratuitement à Pavillon des Arts de Sainte-Adèle les lots P.21A-3, P.21A-4 et P.22A-3, rang 11, Canton Abercrombie, sous réserve que la cessionnaire autorise la Ville de Sainte-Adèle à utiliser gratuitement le stationnement du Pavillon des Arts de Sainte-Adèle pour fins publiques, afin de permettre aux utilisateurs des sentiers de ski de fond d'y stationner leurs véhicules routiers.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de cession, pour et au nom de la Ville.*

*QUE les frais de notaire et autres frais connexes soient assumés par le Pavillon des Arts de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 99-425**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le solde des honoraires professionnels au montant de 396.48\$ à être payé à Plani-Cité pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de la phase I du Centre de Ski 40/80.*

**RÉSOLUTION NO. 99-426**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle, suite au regroupement avec la Municipalité du Village de Mont-Rolland, doit réviser et mettre à jour le plan des mesures d'urgence.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que ce travail nécessite l'embauche d'un expert pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur Luc Bissonnet pour réaliser l'intégration, la révision et la mise à jour du plan des mesures d'urgence au tarif horaire de 40\$, plus les taxes applicables, tel qu'il appert ci-après :*

- *évaluation des plans existants;*
- *réévaluation de la vulnérabilité avec les cadres concernés;*
- *analyse opérationnelle et élaboration des structures hiérarchiques et ce, selon les gérants de site proposés, en trois volets:*
  - *techno structures;*
  - *structure opérationnelle;*
  - *soutien à l'opération;*
- *élaboration des mesures correctives à appliquer au fil des mois et années;*
- *identification des ressources internes et externes, description sommaire des tâches, ainsi que la révision des différents protocoles;*

*QUE de plus, celui-ci soit mandaté au tarif horaire de 20\$, plus les taxes applicables, pour rédiger, concevoir et assembler les différents documents.*

*Les coûts de la papeterie sont en sus et payables sur réception de factures pour ce faire.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-427**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter le coût du cours suivi par Mme Isabel Roberge du service d'urbanisme, au montant de 200\$, relativement à la sécurité sur les chantiers de construction, organisé par la M.R.C. des Pays-d'En-Haut, lequel a eu lieu les 30 septembre, 6, 7 et 13 octobre derniers.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-428**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service des loisirs à procéder à l'achat de 20 tables pliantes au montant de 85\$ chacune, plus taxes, et d'un support pour le transport desdites tables au montant de 246.60\$, plus taxes, chez Bureau en Gros de Saint-Jérôme.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des dépenses susdites, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-429**

*ATTENDU la requête formulée par M. François Larose, coordonnateur d'« Opération Nez Rouge Ste-Adèle 1999 », datée du 10 septembre 1999, concernant une demande d'aide financière pour la durée de « l'Opération ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil octroie à Opération Nez Rouge Ste-Adèle 1999 une somme de 870\$ à titre de participation financière de la Ville de Sainte-Adèle à l'événement susdit.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-430**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la peinture de bornes d'incendie sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la compagnie Éclair Plus Peinture a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précité au prix unitaire de 54.35\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-431**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'achat de pneus chez Pneus Legault Inc. au montant total de 7 437,52\$, taxes incluses, tel qu'il appert au bon de commande numéro 53390, daté du 27 septembre 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-432**

*ATTENDU les recommandations nos.CIP 99-15, CIP 99-16, CIP 99-20 et CIP 99-21, formulées dans le procès-verbal de la Commission de développement des infrastructures publiques, suite à la réunion du 23 septembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service des travaux publics à procéder aux travaux de réparation, de drainage, de pose de béton bitumineux et autres travaux connexes sur la rue Richer, pour une somme n'excédant pas 16,300\$.*

*QUE la somme susdite soit appropriée du poste budgétaire « immobilisations – pavage et trottoirs », pour être transférée au budget de pavage et d'entretien de voirie, tel qu'il appert ci-après :*

12 000 \$     Poste budgétaire 02-320-00-605  
4 300 \$     Poste budgétaire 02-320-00-521

*QU'une somme de 70 000\$ soit appropriée des postes budgétaires suivants, pour être transférée aux postes ci-après indiqués, afin de combler les besoins additionnels pour l'entretien préventif des véhicules du service des travaux publics.*

<u>Montant</u>	<u>Du poste</u>	<u>Au poste</u>
15 000 \$	02-350-00-602	02-320-00-541
25 000 \$	02-320-00-602	02-320-00-610
5 000 \$	02-340-00-602	02-330-00-541
14 000 \$	02-413-00-602	}
2 000 \$	02-413-10-602	
5 000 \$	02-413-10-521	
1 000 \$	02-413-20-521	
3 000 \$	02-413-20-602	

*QUE les sommes nécessaires soient appropriées du poste budgétaire 02-160-00-101 jusqu'au poste 02-160-00-206, afin d'assumer le coût d'une secrétaire à temps plein aux services techniques et travaux publics.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-433**

*ATTENDU les dispositions de l'article 32 du Projet de Loi 444 intitulé « Loi sur le tabac ».*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme tous les membres du service de police de la Ville de Sainte-Adèle à titre d'inspecteurs au sens de la Loi précitée.*

*QU'une copie de la présente soit transmise au Ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la Jeunesse.*

**RÉSOLUTION NO. 99-434**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre, relativement à la rédaction d'un plan d'arpentage et de piquetage de la section de rue desservant le site du parc industriel de La Rolland, à partir de la rue 6D-2, rang 10, Canton Abercrombie, jusqu'à la rue Rolland, le tout pour une somme de 1,260\$, plus taxes.*

*QUE, de plus, celui-ci soit mandaté pour procéder à l'arpentage d'un nouveau tronçon de rue (prévu au projet du Groupe Cartier), devant desservir la phase I du parc industriel jusqu'au début de la phase II et incluant les calculs préliminaires de tracé, la validation sur les lieux, le plan d'opération cadastrale et le piquetage de l'emprise, le tout pour une somme de 1 300\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-435**

*ATTENDU la facture no. 4783 émise par le service de la trésorerie à la Corporation Industrielle Mont-Rolland le 16 septembre 1999, concernant des coûts de main-d'œuvre de matériaux et de machinerie pour un raccordement d'aqueduc et d'égout, au montant de 2 529.55\$.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à annuler la facture susdite, le tout à titre de subvention à l'organisme sans but lucratif.*

**RÉSOLUTION NO. 99-436**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir avec la Municipalité de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson relativement au déneigement, incluant l'épandage d'abrasifs ou de sable, du Chemin des Hauteurs jusqu'à l'intersection de la rue Rolland, et de la rue Raymond, pour l'année 1999-2000 et pour un coût de 3 300\$ le kilomètre.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-437**

*ATTENDU que la Ville d'Estérel a demandé à la Ville de Sainte-Adèle la conclusion d'ententes intermunicipales concernant respectivement les lieux de détention et l'accès au Centre de Renseignements Policiers du Québec (CRPQ).*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des ententes concernant les sujets susdits, tel qu'il appert aux documents joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer lesdites ententes, pour et au nom de la Ville.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-438**

*ATTENDU que le Conseil adoptait, le 15 septembre 1999, la résolution numéro 99-377 concernant la fourniture de pierre concassée pour l'hiver 1999-2000, excluant le transport dudit matériau.*

*ATTENDU que ce Conseil estime opportun, dans les circonstances, d'accepter la partie de soumission relativement au transport dudit matériau, de l'adjudicataire Rocailles Laurentiennes, Division de Asphalte Jean-Louis Campeau Inc., au prix de 5.64\$ la tonne métrique, plus taxes.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite pour les fins précitées.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-439**

*ATTENDU le rapport de M. Yves Dupras, daté du 24 septembre 1999, relativement à l'engagement de deux nouveaux pompiers au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède à l'engagement de Messieurs Pierre Moser et Martin Bélair à titre de pompiers au service de prévention des incendies de la Ville de Sainte-Adèle, à partir de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-440**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente à intervenir avec la compagnie Les Stations de la Vallée de Saint-Sauveur Inc., relativement à l'installation d'enseignes communautaires, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-441**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente no. 18 à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle (CSN), laquelle est jointe à la présente.*

*QUE le greffier municipal et le directeur général soient autorisés à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-442**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle a procédé à des travaux importants sur une partie du boulevard de Sainte-Adèle, entre les rues Dumouchel et Bélec.*

*ATTENDU que le Ministère des Transports du Québec a exécuté des travaux de pose de béton bitumineux au Sud et au Nord des travaux réalisés par la Ville de Sainte-Adèle sur ledit boulevard.*

*ATTENDU que ce Conseil a adopté la résolution no. 99-350 pour requérir dudit ministère de procéder au renouvellement de la chaussée de ladite voie de circulation.*

*ATTENDU que ce Conseil a adopté la résolution no. 99-349 pour demander au Ministère des Transports du Québec de revoir la signalisation d'une partie du boulevard de Sainte-Adèle entre les rues Bélec/Notre-Dame et Henri-Dunant/Dumouchel.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU que la lettre transmise par M. Mario Turcotte dudit ministère, le 24 septembre 1999, ne rencontre pas les attentes du Conseil Municipal.*

*ATTENDU que ledit ministère était au courant des plans de la Ville concernant l'aménagement du boulevard de Sainte-Adèle, ayant approuvé ceux-ci avant la réalisation des travaux.*

*ATTENDU que ledit ministère n'a jamais confirmé à la Ville, ou même avisé celle-ci, qu'il procéderait, après les travaux de la Ville, à une nouvelle signalisation afin de reconfigurer les voies de circulation de la section susdite dudit boulevard, et qu'il n'a pas confirmé également les changements aux feux de circulation qu'il a effectués sur cette partie du boulevard de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que les changements effectués par le Ministère des Transports du Québec sont à l'origine de la congestion des véhicules à certaines heures sur ledit boulevard.*

*ATTENDU que les travaux de pose de béton bitumineux décrits ci-haut nuisent à l'aspect esthétique et à la sécurité desdites sections du boulevard de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil réitère au Ministère des Transports du Québec qu'il est très insatisfait desdits travaux et requiert celui-ci de procéder au renouvellement de la chaussée de boulevard de Sainte-Adèle, en appliquant une nouvelle surface de béton bitumineux et en traçant de nouvelles lignes approuvées par la Ville.*

*QU'une copie de la présente soit transmise au Ministre des Transports du Québec, au député du comté de Bertrand ainsi qu'au signataire précédemment cité, M. Mario Turcotte.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-443**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de sable/matériaux abrasifs pour l'entretien des chaussées pour la saison hivernale 1999-2000.*

*ATTENDU que la compagnie Thisdèle et Monette Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée au prix unitaire suivant :*

<i>Articles 1 et 2</i>	<i>3.20\$, plus taxes, transport en sus</i>
<i>Articles 3 et 4</i>	<i>3.40\$, plus taxes, transport en sus.</i>

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-444**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'un véhicule, quatre (4) roues motrices, pour le service de police de la Ville de Sainte-Adèle.

*ATTENDU* que la compagnie Mercury Laurentides 2000 Inc (Des Laurentides Ford Inc). a présenté la plus basse soumission pour ce faire au montant de 35,893.55\$.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée relativement à l'achat d'un véhicule de marque Explorer « affectation spéciale » XLS 4 X 4, de l'année 2000, ainsi que la cession audit adjudicataire d'un véhicule de police de marque Ford « Crown Victoria » 1996, pour une somme de 4 000\$, plus taxes.

*QUE* le directeur du service de police soit autorisé à faire procéder au transfert du système de communication, d'identification et d'installation d'une grille protectrice à l'arrière du véhicule, le tout pour une somme maximum de 1 300\$, plus taxes.

*QUE* le directeur dudit service soit autorisé à faire procéder au transfert et à l'installation des gyrophares pour une somme de 1 297.95\$, taxes incluses, et au recouvrement de la banquette arrière du nouveau véhicule pour une somme de 212.79\$, taxes incluses.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu.

*QUE* le directeur du service de police soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 99-445**

*ATTENDU* que l'Union des Municipalités du Québec tiendra une réunion du Caucus des Laurentides, mercredi le 27 octobre 1999 à Sainte-Agathe-des-Monts.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil mandate Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal pour assister audit caucus.

*QUE* les frais de déplacements desdits membres du Conseil leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et ce, pour un montant maximum de 25\$ chacun, pour les conseillers municipaux.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-446**

*ATTENDU les dispositions de la recommandation no. ADM-99-008 rédigée dans le procès-verbal de la Commission de l'administration des finances et des relations avec le milieu, tenue le 17 septembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil réserve une somme de 100 000\$ à même le surplus libre au 31 décembre 1998 pour l'aménagement des locaux de la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 99-447**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise les services techniques à procéder à l'engagement d'un entrepreneur pour effectuer les travaux d'aménagement à l'intersection de la rue Rolland et du Chemin des Hauteurs (terrain de la croix), le tout pour une somme n'excédant pas 2,000\$, plus taxes.*

*QUE le montant susdit soit approprié du code budgétaire « location de machinerie ».*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-448**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 770, rue Saint-Germain, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 5,11 mètres au lieu de 8 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 novembre 1999 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

*Admis  
le  
9/11/99*



No de résolution  
ou annotation

## RÉSOLUTION NO. 99-449

ATTENDU les recommandations effectuées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 5 octobre 1999.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

**Résolution C.C.U. '99-074**

**Madame Margot Lalonde**

320, rue Morin

- **Rénovation de la façade.**

**Résolution C.C.U. '99-076**

**Monsieur Richard Patenaude**

1754, Place du Golf-de-Mont-Gabriel

- **Piscine.**

**Résolution C.C.U. '99-077**

**Re/Max Sainte-Adèle**

795, boulevard de Sainte-Adèle

- **Affichage.**

**Résolution C.C.U. '99-078**

**Re/Max Sainte-Adèle**

795, boulevard de Sainte-Adèle

- **Pergola.**

**Résolution C.C.U. '99-079**

**Pédro T – Monsieur Claude Dupuis**

1941, boulevard de Sainte-Adèle

- **Affichage.**

**Résolution C.C.U. '99-080**

**Ville de Sainte-Adèle**

1381, boulevard de Sainte-Adèle

- **Agrandissement.**

**Résolution C.C.U. '99-081**

**Centre Multi-services – Madame Sylvie Poirier**

1332, boulevard de Sainte-Adèle

- **Affichage.**

**Résolution C.C.U. '99-082**

**Monsieur Claude Lemay**

51, rue Morin

- **Abri d'auto.**

**Résolution C.C.U. '99-083**

**Pétroles Sainte-Adèle**

2681, route 117

- **Aménagement paysager.**



No de résolution  
ou annotation

**Résolution C.C.U. '99-084**

**Caisse Populaire Mont-Rolland**

3026, rue Saint-Charles

- Affichage.

*QUE ce Conseil refuse la demande de P.I.I.A. suivante :*

**Résolution C.C.U. '99-075**

**O'Pool Nord**

1060/1062, boulevard de Sainte-Adèle

- Affichage.

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 99-450**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme à la compagnie 140931 Canada Inc. que la Ville de Sainte-Adèle accepte d'acquérir les rues portants les numéros de cadastre 7-12-1, P.6B-9-1 et 6A-85-1, rang 3, Canton Morin, sous réserve cependant que les conditions suivantes soient respectées, au préalable, par la cédante.*

- a) l'assiette de la rue devra être d'une largeur minimale de 8 mètres;
- b) un cul-de-sac d'un diamètre minimum de 24 mètres devra être aménagé à la fin de la rue portant le numéro de cadastre 7-12-1, rang 3, Canton Morin;
- c) dépôt à la Ville d'un plan et d'une description technique de la partie du lot 6B-9-1, rang 3, Canton Morin, avant la réduction du contrat de cession;
- d) que les terrains contigus auxdites rues soient construits dans une proportion de 25%.

**RÉSOLUTION NO. 99-451**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin du Mont-Gabriel et la Montée Binette, en 1999, pour un montant total de 4 000\$, conformément aux stipulations du Ministère des Transports du Québec.*

*QUE ce Conseil confirme que lesdits travaux n'ont fait l'objet d'aucune autre subvention que celle offerte au montant de 2 592\$ par le Ministère des Transports du Québec.*

*QUE la présente soit transmise aux autorités concernées.*

*QUE le directeur des services techniques, M. Alain Bérubé, soit autorisé à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-452

*ATTENDU le rapport du directeur général, daté du 14 octobre 1999, relativement au renouvellement du contrat de services de la compagnie Muni-Loisirs Inc. pour la gestion du service des loisirs.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil informe la compagnie Muni-Loisirs Inc. que le contrat actuellement en vigueur ne sera pas renouvelé à son échéance, soit le 20 janvier 2000.*

### RÉSOLUTION NO. 99-453

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte de retrait à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le Domaine du Mont du Rocher Ltée, concernant les lots 12-89 et 12-90, rang 9, Canton Abercrombie, attendu que toutes les dispositions de la Loi pour ce faire ont été respectées par ladite compagnie.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte de retrait, pour et au nom de la Ville, le tout aux frais de ladite compagnie.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A:*

*Engagements au montant de 38,494.26\$ pour la période du 30 août au 5 septembre 1999.*

*Engagements au montant de 10,219.41\$ pour la période du 6 au 12 septembre 1999.*

*Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 2,899.60\$ pour la période du 3 au 9 septembre 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.09.09.086.*

*Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 97,316.37\$ pour la période du 3 au 9 septembre 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.09.09.087.*

*Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 47,821.63\$ pour la période du 10 au 16 septembre 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.09.16.091.*

*Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 122,408.88\$ pour la période du 17 au 23 septembre 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.09.23.092.*



No de résolution  
ou annotation

*Engagements au montant de 62,712.14\$ pour la période du 13 au 19 septembre 1999.*

*Engagements au montant de 67,411.89\$ pour la période du 20 au 26 septembre 1999.*

*Incompressibles - Fonds d'administration - au montant de 268,534.80\$ pour la période du 24 au 30 septembre 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.10.31.096,*

*Incompressibles - Fonds d'immobilisation - au montant de 77,577.78\$ pour la période du 24 au 30 septembre 1999 - Certificat de disponibilité de crédit no. 99.10.31.097.*

*Engagements au montant de 19,148.95\$ pour la période du 26 septembre au 3 octobre 1999.*

*Rapports :*

- Prévention des incendies - août 1999.*
- Service de police - août 1999.*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut - réunion du 3 août 1999.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme - réunion du 7 septembre 1999.*

*Projections financières au 30 septembre 1999.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H10 et se termine à 21H20.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-454**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

***QUE la séance soit levée à 21H20,***

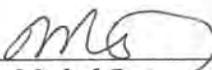
  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 29 et 30 octobre 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 1<sup>er</sup> novembre 1999, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 1<sup>er</sup> novembre 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Michel Lamoureux, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents, et y consentant :*

- *le sujet 3 C) est corrigé pour ajouter : décret des travaux à certaines bâtisses du centre de ski municipal des Pentes 40/80 et à la plage municipale du Lac Rond;*
- *le sujet suivant est ajouté :*  
*3 T) - Prolongation du contrat de travail de M. André Lorrain.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 32-99**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter des arrêts obligatoires et l'installation des panneaux requis aux endroits suivants :*

- *sur le Chemin de la Savane, face au Pays des Merveilles, pour la période du 15 mai au 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, ainsi que l'installation d'un dos d'âne;*
- *sur la rue Barbeau, à l'intersection de la rue Deschambault;*



No de résolution  
ou annotation

- sur la rue Rolland à l'intersection de la rue Claude-Grégoire, et enlever l'arrêt obligatoire sur la rue Rolland à l'intersection de la rue Saint-Jean.

#### **AVIS DE MOTION NO. 33-99**

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement numéro 965-1999 pour permettre le stationnement d'autobus scolaires sur la partie est de la rue De la Terrasse-Morin à partir de la rue Saint-Jean et ce, dans un espace réservé d'une longueur totale de quarante (40) mètres.

#### **RÉSOLUTION NO. 99-455**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'une lumière de rue à l'intersection du Chemin Pierre-Péladeau et de la rue Des Tournesols, et que la lumière de rue située entre les numéros de portes 1101 et 1115 Des Tournesols soit déplacée sur le poteau près du 1095 Des Tournesols.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-456**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'une signalisation avancée appropriée sur le Chemin Pierre-Péladeau afin d'indiquer l'intersection de la rue Des Tournesols.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-457**

*ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil décrète des travaux de réfection de l'immeuble connu sous le nom de « Cabane à Eddy » situé en bordure du parc linéaire, pour un montant de 5,000\$.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE, de plus, ce Conseil décrète des travaux de réfection et de modification aux diverses bâtisses érigées au centre de ski municipal des Pentes 40/80 pour un montant total de 24,100\$, ainsi que des travaux d'aménagement à la plage municipale du Lac Rond pour une somme de 8,457\$.*

*QUE, pour ce faire, ce Conseil approprie une somme de 12,557\$ à même le surplus réservé, 10,000\$ à même le fonds de parcs, et 15,000\$ à même le fonds de roulement, lequel devra être remboursé sur une période de 3 ans.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-458**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les dépenses effectuées dans le cadre du Festival des Couleurs, Édition 1999, tel qu'il appert à l'état des revenus et dépenses joint à la présente et ce, pour un montant de 3,586.67\$*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les dépenses susdites, le tout en temps et lieu, à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02-753-00-991.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-459**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux, 1999/2000.*

*ATTENDU que la compagnie HCI Stanchem Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie précitée aux prix unitaires ci-après indiqués :*

<i>Carbone de soude léger</i>	<i>0,421\$/kg</i>
<i>Sulfate d'aluminium</i>	<i>0,449\$/kg</i>
<i>Chlore gazeux</i>	<i>1,91\$/kg</i>
<i>Soude caustique</i>	<i>0,869\$/kg</i>
<i>plus les taxes applicables</i>	

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-460**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le réaménagement et l'agrandissement de l'Hôtel de Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que le montant de la plus basse soumission pour ce faire est largement supérieur au budget disponible.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun que des modifications soient apportées aux plans et devis, et qu'une autre demande de soumissions soit publiée dans les prochaines semaines.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil rejette les soumissions concernant le dossier de réaménagement et d'agrandissement de l'Hôtel de Ville à toutes fins que de droit, et que de nouveaux documents soient préparés pour permettre la publication d'un nouvel appel d'offres pour ce faire.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-461**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le réaménagement et l'agrandissement du garage municipal situé au 2825, rue Proteau à Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la compagnie Les Constructions Tétris Inc. a présenté la plus basse soumission pour le réaménagement du garage municipal.*

*ATTENDU que la compagnie Construction Hors-Pair Inc. a présenté la plus basse soumission pour l'agrandissement du garage municipal.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 2 de la LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Les Constructions Tétris Inc. au montant de 128,648.17\$, taxes incluses, pour le réaménagement du garage municipal.*

*QUE ce Conseil décrète les travaux susdits selon les plans et devis préparés pour ce faire par M. Mario Allard, architecte, datés d'octobre 1999 et portant le numéro de dossier 9922-1, (plans - feuillets 1 à 6).*

*QUE ce Conseil approprie la somme requise pour ce faire en plus des imprévus, des honoraires professionnels, des frais connexes ainsi que de la surveillance des travaux, à même la subvention relative au regroupement des municipalités du Village de Mont-Rolland et de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Construction Hors-Pair Inc. au montant de 128,202.26\$, taxes incluses, pour l'agrandissement du garage municipal.*

*QUE ce Conseil décrète les travaux susdits selon les plans et devis préparés pour ce faire par M. Mario Allard, architecte, datés d'octobre 1999 et portant le numéro de dossier 9922-2, (plans - feuillets 1 à 3).*

*QUE ce Conseil approuve la somme requise pour ce faire en plus du coût d'une porte de garage additionnelle, des imprévus, des honoraires professionnels, des frais connexes ainsi que de la surveillance des travaux, à même la subvention relative au regroupement des municipalités du Village de Mont-Rolland et de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE M. Mario Allard, architecte, soit mandaté pour effectuer la surveillance des travaux selon les honoraires professionnels prévus pour ce faire.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la M.R.C. des Pays d'En-Haut conformément aux dispositions de la LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-462**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme la contribution financière de la Ville au montant de 10,000\$ relativement à la préparation du plan de développement qui sera présenté par la Table de Concertation des Collectivités.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre le chèque requis à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, à titre de fiduciaire de ladite Table de Concertation et ce, tel que prévu au code budgétaire 02-620-00-404.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-463**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter la facture au montant de 743.35\$, émise par le Commissaire à la déontologie policière, le tout dans le cadre de l'application de l'article 58.1 de la Loi sur l'organisation policière.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-464**

*ATTENDU le rapport du greffier municipal, daté du 12 octobre 1999, concernant la réclamation produite par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) le 30 novembre 1998, relativement à la perte de livres prêtés par ledit organisme à la bibliothèque du 1200, rue Claude-Grégoire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à émettre un chèque au montant de 1 000\$ à l'organisme susdit, afin de compléter le montant de la réclamation qui s'élevait à 2 940\$, attendu que la compagnie d'assurance Everest du Canada a indemnisé ledit organisme d'une somme de 1 940\$ pour ce faire.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-465**

*ATTENDU l'offre de règlement hors-cour présentée dans les dossiers *Gérald Bertrand c. Corporation Municipale Ville de Sainte-Adèle*, dossier no. 700-05-003732-967, et *Ville de Sainte-Adèle c. Gérald Bertrand*, dossier no. 500-34-000221-935.*

*ATTENDU que ce Conseil acquiesce à la recommandation de son procureur et autorise le règlement hors-cour desdits dossiers.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le règlement hors-cour des dossiers susdits pour un montant de 56,000\$, dont 40,000\$ pour l'achat de l'immeuble de M. Gérald Bertrand (P.4A, rang 10, Canton Abercrombie), une somme de 15,000\$ à titre de remboursement des frais d'expertise et 1,000\$ à titre de frais judiciaires.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à émettre un chèque au montant de 55,000\$ à l'ordre de Pouliot Mercure en fiducie, et un autre chèque au montant de 1,000\$ à l'ordre de Pouliot Mercure.*

*QUE Me André Voizard soit mandaté pour rédiger l'acte d'achat relativement à l'immeuble susdit, le tout aux frais de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte d'achat et tout autre document pour mettre à effet la présente résolution, incluant les documents de règlement hors-cour à intervenir dans les dossiers susdits.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-466**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil confirme l'annulation du bail intervenu entre Télédiffusion Sainte-Adèle Inc. et la Ville de Sainte-Adèle concernant l'immeuble situé au 422, Chemin Pierre-Péladeau, pour l'œuvre de bienfaisance « L'Ouvroir » et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> mai 1998.*

**RÉSOLUTION NO. 99-467**

*ATTENDU la lettre datée du 7 octobre 1999 de Madame Claudette Laroche de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les prévisions budgétaires susdites ainsi que le paiement par la Ville d'une partie du déficit dudit organisme.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-468**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la confection et l'installation de cinq (5) enseignes communautaires municipales.*

*ATTENDU que la compagnie Russell Design a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

*ATTENDU que ce Conseil juge opportun de ne procéder actuellement qu'à l'octroi du contrat pour la confection et l'installation d'enseignes au Parc Claude-Cardinal et au Parc Doncaster, ainsi qu'à la halte d'informations touristiques.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Russell Design relativement à la confection et à l'installation d'enseignes au Parc Claude-Cardinal et au Parc Doncaster, au montant de 1 400\$ chacune, taxes incluses, ainsi qu'à la halte d'informations touristiques, au montant de 2 400\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*Amendé  
Jan 99-521*



No de résolution  
ou annotation

#### **RÉSOLUTION NO. 99-469**

*ATTENDU* les documents remis au greffe de la Ville par M. Martin Lavallée de l'Hôtel Mont-Gabriel, relativement à l'autorisation d'installer un panneau de signalisation en bordure du Chemin du Mont-Gabriel concernant le commerce susdit.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil, ayant pris connaissance du plan de la nouvelle signalisation, approuve celui-ci.

*QU'*une copie de la présente soit transmise audit requérant ainsi qu'à l'organisme « Les Associations Touristiques Régionales Associées du Québec ».

#### **RÉSOLUTION NO. 99-470**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil présente une demande de subvention pour un projet de rationalisation auprès de la Fédération Canadienne des Municipalités, gestionnaire du programme « Abordabilité et choix toujours (A-C-T) », afin de mettre en valeur le noyau villageois traditionnel de l'ancien Village de Mont-Rolland, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.

*QUE* Monsieur le Maire et le coordonnateur au service d'urbanisme soient autorisés à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 99-471**

*ATTENDU* que des soumissions ont été demandées pour la location d'un boteur pour les dépotoirs à neige.

*ATTENDU* que la compagnie Location Jean Miller Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au taux horaire de 85\$, plus taxes.



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-472**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location d'un chargeur sur roues avec équipement à neige.*

*ATTENDU que la compagnie Équipement Laurentien Enr. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au prix mensuel de 7 189.06\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-473**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour le déneigement de la chaussée dans le secteur du Lac Pilon.*

*ATTENDU que Excavation Serge Robert Enrg. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Michel Lamoureux**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de l'adjudicataire susdit pour la somme de 3 495\$ le kilomètre pour le déneigement de la chaussée, et 800\$ pour le stationnement du Parc Doncaster, plus les taxes applicables, sous réserve cependant que ledit adjudicataire transmette à la Ville, avant le début des travaux, un cautionnement d'exécution d'une institution financière reconnue.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-474**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*Amendé  
Jan  
99-591*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil prolonge le contrat de travail de M. André Lorrain jusqu'au 30 novembre 1999.*

**RÉSOLUTION NO. 99-475**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer en date du 2 novembre 1999, au montant de 93 373.07\$ (Fonds d'administration).*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-476**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H30.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

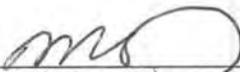
  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-MG (FLA-782)



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 5 novembre 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 8 novembre 1999, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 8 novembre 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur Michel Lamoureux était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Le Greffier Municipal fait un résumé du projet de règlement numéro 1000-1999-C-01, dans le cadre de la procédure précédent l'adoption dudit règlement qui décrètera les dispositions afin de prohiber la construction ou l'aménagement de fortifications sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.*

*ATTENDU qu'aucun contribuable n'est présent à la séance et ATTENDU que tous les membres du Conseil Municipal présents ont pris connaissance des dispositions dudit projet de règlement, il ne s'avère pas pertinent de procéder plus avant dans lesdites explications.*

\*\*\*\*\*

*En l'absence de contribuable dans la salle du Conseil Municipal, aucune question n'est adressée aux membres du Conseil Municipal.*

\*\*\*\*\*

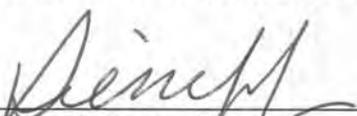
**RÉSOLUTION NO. 99-477**

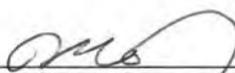
**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*Que la séance soit levée à 20H04.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 15 novembre 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-478**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 1999, tel que soumis aux membres du Conseil.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-479**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 octobre 1999 et des séances spéciales du 1<sup>er</sup> et 8 novembre 1999, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 octobre 1999 et des séances spéciales du 1<sup>er</sup> et 8 novembre 1999, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

*QUE des corrections soient apportées aux procès-verbaux suivants :*

#### **Procès-verbal du 12 avril 1999 :**

*inscrire après la résolution numéro 99-107 la note suivante :*

- *Conformément aux dispositions de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, la trésorière municipale dépose devant le Conseil Municipal le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 1998.*

#### **Procès-verbal du 17 août 1998 :**

*ajouter la disposition suivante à la résolution numéro 98-440 :*

- *QUE ce Conseil approprie les soldes disponibles des règlements ci-après indiqués, afin de rembourser, par anticipation, une partie du capital du solde de l'emprunt lors du prochain refinancement :*



No de résolution  
ou annotation

406	Réseau d'égout, route 117	971.77\$	Riverains
422	Réfection – rue Saint-Joseph	295.01\$	Générale
423	Réseau d'aqueduc Mont-Gabriel	613.59\$	Aqueduc Mt-Gabriel
457	Asphalte rues Sanctuaire et Bruno	286.04\$	Riverains
798-1993	Rétro-excavatrice	2 489.20\$	Générale

**Procès-verbal du 20 mai 1997 :**

ajouter la disposition suivante à la résolution numéro 97-242 :

- **IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. André Sénéchal
- **APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :** Mme Carole Beauchamp
- **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**
- **QUE ce Conseil accorde une subvention de 3000\$ pour permettre de supporter financièrement la programmation de ladite fête.**

**AVIS DE MOTION NO. 34-99**

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000.

**AVIS DE MOTION NO. 35-99**

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin d'amender le règlement de tarification numéro 956-1999.

**AVIS DE MOTION NO. 36-99**

Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle de se porter caution d'un emprunt de la Corporation Industrielle Mont-Rolland, pour des fins industrielles.

**AVIS DE MOTION NO. 37-99**

Le Conseiller Municipal Jean-Paul Cardinal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter la fermeture d'une partie de la rue des Vers-Luisants, afin de diminuer à 15 mètres la largeur de ladite rue.

**AVIS DE MOTION NO. 38-99**

Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter une tarification pour l'inscription pour le hockey participatif intermunicipal.



No de résolution  
ou annotation

**AVIS DE MOTION NO. 39-99**

*Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter la fermeture d'une partie de l'ancien chemin Pierre-Péladeau contigu aux lots Pt. 21A-3, Pt. 21A-4 et Pt. 22A-3, Rang XI, Canton Abercrombie.*

**RÈGLEMENT NO. 964-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-480**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 964-1999, décrétant des arrêts obligatoires et l'installation des panneaux requis à divers endroits sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*

*Attendu que tous les membres du Conseil ont reçu, lors de la présentation de l'avis de motion du règlement ci-après indiqué, une copie dudit projet de règlement.*

*Attendu que tous les membres du Conseil ont dispensé le greffier de la lecture dudit règlement, le greffier demande à tous les membres du Conseil s'ils ont lu ledit règlement et s'ils renoncent à sa lecture.*

*Tous les membres du Conseil acquiescent à ladite requête.*

*Dès lors, le greffier donne l'objet dudit règlement.*

**RÈGLEMENT NO. 1000-1999-C-01**  
**RÉSOLUTION NO. 99-481**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 1000-1999-C-01, amendant le règlement numéro 1000-1999-C aux fins de changer la réglementation de construction en ajoutant de nouvelles dispositions au chapitre 6 concernant la fortification ou la protection d'une construction sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-482**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande et les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :*

#### **Dépenses sans bon de commande :**

<b><u>Fournisseur</u></b>	<b><u>Dossier</u></b>	<b><u>Montant</u></b> <i>(taxes incl.)</i>
Journal des Pays d'En-Haut	Publicité – Festival des Couleurs	402.59 \$
	Publicité – 50 ans Cinéma Pine	805.18 \$
Nord-Tel Communication	Programmation de transferts Poste 102	69.50 \$

#### **Honoraires professionnels :**

Vézina, Labelle, Morin	Dossiers de griefs - Côtes 40/80 - Normand Beauchamp	2 381.08 \$
M. Mario Allard, Architecte	Honoraires – réaménagement de l'Hôtel de Ville.	6 291.82
Dessau-Soprin Inc.	Analyse de concept Boulevard de Sainte-Adèle	4 196.88 \$
Me Francis Léger	Honoraires d'arbitre Grief – Côtes 40/80	599.44 \$
Paul Imbeau et Associés	Honoraires d'arbitre Grief – Normand Beauchamp	460.10 \$
Prévost Auclair Fortin D'Aoust	Dossier : Cie d'Administration Saldor.	5 584.21 \$
Lalonde, Riendeau & Ass.	Dossier Pierre Leduc	201.29\$

### **RÉSOLUTION NO. 99-483**

*ATTENDU la requête transmise le 1<sup>er</sup> octobre 1999 par Mme Maryse Bergeron de l'Union des Municipalités du Québec, concernant le fonds d'assistance commune « Laurentides ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renonce au remboursement du solde dudit fonds qui s'élève à un montant de 1 082.85\$, et permette à l'Union des Municipalités du Québec d'utiliser cette somme pour le paiement de dépenses occasionnées par le Caucus des Laurentides.*

*QU'une copie de la présente soit transmise à l'Union des Municipalités du Québec.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-484**

*ATTENDU que les infrastructures publiques, qu'elles soient municipales, provinciales ou fédérales, sont essentielles à une bonne qualité de vie, en assurant l'approvisionnement en eau, en matières premières, et en permettant aux personnes et aux biens de circuler librement.*

*ATTENDU que la qualité de vie de nos citoyens et l'assise économique de nos entreprises reposent sur la qualité de ces infrastructures.*

*ATTENDU que le Québec a accumulé un retard important dans l'entretien et le renouvellement de bon nombre de ses infrastructures publiques : rues, routes, autoroutes, systèmes d'aqueduc, canalisation d'égouts, stations de pompage et équipements de traitement de l'eau.*

*ATTENDU qu'un bon nombre de ces infrastructures requièrent des travaux urgents de réparation et d'entretien.*

*ATTENDU qu'attendre davantage pour investir dans les infrastructures publiques fera augmenter rapidement les coûts.*

*ATTENDU que tous les paliers de gouvernement doivent s'impliquer dans le financement de ce patrimoine collectif.*

*ATTENDU qu'un nouveau programme conjoint de long terme (fédéral-provincial-municipal) de renouvellement des infrastructures permettrait de régler cet important problème de société.*

*ATTENDU que parmi tous les besoins qui s'expriment avec légitimité de nos jours, l'investissement dans nos infrastructures publiques mérite d'être considéré au premier rang.*

*ATTENDU qu'un regroupement d'une vingtaine de partenaires, composé d'organismes de tous les secteurs d'activités de la société québécoise, a décidé d'unir ses efforts afin de convaincre les gouvernements fédéral et provincial à mettre sur pied un nouveau programme conjoint de réparation des infrastructures municipales et routières dès l'an 2000, formant sur ce sujet une « Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec ».*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie les démarches entreprises par la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que ces derniers participent à un nouveau programme conjoint fédéral-provincial-municipal de long terme destiné à améliorer l'état des infrastructures municipales et routières dès l'an 2000.*

*QUE, de plus, ce Conseil appuie sans réserve la proposition de programme mise de l'avant par la Coalition dans son mémoire.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-485**

*ATTENDU* la requête transmise le 7 octobre 1999 par M. Richard Levac, coordonnateur de Tangage des Laurentides, relativement à une demande d'aide financière afin de poursuivre le programme de prévention des toxicomanies auprès des élèves des différentes écoles, dont celles situées sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accorde à l'organisme susdit une subvention de 589\$ pour les fins précitées.

*QUE* le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

### **RÉSOLUTION NO. 99-486**

*ATTENDU* le rapport du directeur général, daté du 29 octobre 1999, relativement à la suspension sans solde d'un employé du service des travaux publics

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil entérine les dispositions du rapport susdit et confirme la suspension sans solde dudit employé pour la période indiquée au rapport précité.

### **RÉSOLUTION NO. 99-487**

*ATTENDU* la requête transmise par M. Dieudonné Savoie, administrateur du Bourg Le Ponsardin, relativement à l'aménagement de l'entrée principale dudit complexe immobilier, lequel sera effectué en partie sur le lot 102, rang 11, Canton Abercrombie, propriété de la Ville de Sainte-Adèle.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil autorise les propriétaires de l'immeuble connu sous le nom de « Bourg Le Ponsardin » à exécuter les travaux susdits.

*QUE*, préalablement à l'exécution desdits travaux, les propriétaires transmettent à la Ville une lettre de dégagement de responsabilité au bénéfice de la Ville de Sainte-Adèle.



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-488**

*ATTENDU* les dispositions de la résolution numéro 99-448, adoptée par le Conseil Municipal le 18 octobre 1999, concernant une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 770, rue Saint-Germain.

*ATTENDU* que les fins, pour lesquelles la résolution a été adoptée, ne sont plus requises.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* la résolution numéro 99-448 soit abrogée à toutes fins que de droit.

### **RÉSOLUTION NO. 99-489**

*ATTENDU* les dispositions de la résolution numéro 99-450 concernant l'acquisition des rues portant les numéros de cadastre 7-12-1, P.6B-9-1 et 6A-85-1, rang 3, Canton Morin.

*ATTENDU* le rapport du directeur des services techniques, daté du 26 octobre 1999, concernant les vérifications effectuées des travaux exécutés sur lesdites rues, afin de les rendre conformes à la réglementation municipale.

*ATTENDU* le plan rédigé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, le 22 octobre 1999 et portant le numéro Minute L-2817.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE* ce Conseil accepte le transfert des rues 7-12-1, 6B-9-1-2 (Pt. 6B-9-1) et 6A-85-1, Rang 3, Canton de Morin.

*QUE* la compagnie 140931 Canada Inc. soit responsable de l'entretien de la borne d'incendie située sur la partie de la rue De l'Aubergiste, non cédée à la Ville de Sainte-Adèle, laquelle demeure sa propriété

*QUE* Me André Voizard soit mandaté pour la rédaction, l'enregistrement et la signature de l'acte d'achat requis, le tout aux frais de la compagnie susdite.

*QUE* Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte d'achat, pour et au nom de la Ville.

### **RÉSOLUTION NO. 99-490**

*ATTENDU* les dispositions de l'article 474.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil décrète que le texte du rapport de Monsieur le Maire sur la situation financière de la Ville, pour l'année 1999, soit publié dans le Journal des Pays d'En-Haut.*

**RÉSOLUTION NO. 99-491**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire de Sainte-Adèle, pour son emprunt de 432 520\$, par billets, en vertu des règlements numéros 4, 6A, 7, 10A, 367, 423, 430, 431, 585 et 949-1998, au prix de 100 et échéant en série 5 ans comme suit :*

35 320 \$	6.49 %	1 <sup>er</sup> décembre 2000
37 600 \$	6.49 %	1 <sup>er</sup> décembre 2001
37 000 \$	6.49 %	1 <sup>er</sup> décembre 2002
39 500 \$	6.49 %	1 <sup>er</sup> décembre 2003
283 100 \$	6.49 %	1 <sup>er</sup> décembre 2004

Coût réel 6.49%

*QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer lesdits billets pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-492**

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle se propose d'emprunter par billets un montant total de 432 520\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :*

<b><u>Règlement numéro</u></b>	<b><u>Pour un montant de</u></b>
4	34 500 \$
6A	8 600 \$
7	86 400 \$
10A	158 300 \$
367	5 500 \$
423	40 185 \$
430	43 900 \$
431	22 000 \$
585	19 200 \$
949-1998	13 935 \$

*ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.*

*ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.*

*QUE les billets seront signés par Monsieur le Maire et la trésorière municipale.*

*QUE les billets seront datés du 1<sup>er</sup> décembre 1999.*

*QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement.*

*QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :*

1. 35 320 \$
2. 37 600 \$
3. 37 000 \$
4. 39 500 \$
5. 42 000 \$

5. 241 100 \$ (à renouveler)

*QUE pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :*

- 5 ans (à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1999), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 4, 6A, 7, 10A, 423, 430, 431 et 585, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

#### **RÉSOLUTION NO. 99-493**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte d'assumer les coûts de la ligne téléphonique pour le lien Internet des années 1998 et 1999, déduction faite du chèque au montant de 119\$ reçu du C.R.S.B.P. pour le coût du lien Internet de l'année 1998, concernant l'implantation du système informatique à la Bibliothèque Claude-Henri-Grignon.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-494**

*ATTENDU que la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Adèle organise un souper bénéfice et un concert le 20 novembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût d'achat de 5 billets au montant de 20\$ chacun, pour les fins susdites.*

**RÉSOLUTION NO. 99-495**

*ATTENDU la requête transmise le 21 octobre 1999 par M. Gaston Laviolette, au nom de Centraide Laurentides, relativement à la campagne de financement 1999 dudit organisme.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde à l'organisme susdit, une aide financière au montant de 500\$, pour lui permettre de venir en aide aux organismes communautaires de la MRC des Pays d'en Haut.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-496**

*ATTENDU la requête transmise le 1er octobre 1999 par M. Frédérick Whitford, Président de la compagnie Les Promotions Immobilières Adéloises Inc., afin de nommer officiellement la rue aménagée et portant le numéro de lot 5-49, Rang XI, Canton Abercrombie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme officiellement la rue susdite du nom de rue « des Gaillards ».*

*QU'une copie de la présente soit transmise à la compagnie susdite ainsi qu'à la Commission de Toponymie du Québec.*

**RÉSOLUTION NO. 99-497**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme, lors de sa réunion du 2 novembre 1999, concernant des demandes relativement au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des recommandations ci-après indiquées incluant les réserves qui y sont exprimées concernant certaines demandes.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION C.C.U. '99-88**

**Madame Linda Lake**  
134 rue Morin  
Bar La Cachette  
- Enseigne

**RÉSOLUTION C.C.U. '99-89**

**Madame Sylvie Bourgeau**  
1332 boulevard de Sainte-Adèle  
Coiffure Gab  
- Enseigne Néon

**RÉSOLUTION C.C.U. '99-90**

**Monsieur Denis Paquette**  
2900 rue Rolland  
- Rénovation

**RÉSOLUTION C.C.U. '99-91**

**Monsieur Patrick McGuire**  
3074 rue Saint-Charles  
- Démolition

**RÉSOLUTION C.C.U. '99-92**

**Madame Sylvie Poirier**  
1332 boulevard de Sainte-Adèle  
Centre d'Affaires des Pays-d'En-Haut  
- Affichage

**RÉSOLUTION C.C.U. '99-93**

**Madame Brigitte Asselin**  
1153 rue Émile-Cochand  
- Affichage

**RÉSOLUTION C.C.U. '99-94**

1223 rue du Chantecler  
Restaurant Esmeralda sur le Lac Inc.  
- Agrandissement en façade

**RÉSOLUTION C.C.U. '99-95**

**Monsieur Hannes Lamothe**  
2310 boulevard de Sainte-Adèle  
- Affichage

**RÉSOLUTION NO. 99-498**

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquérir certains équipements pour le système de communication avec le Centre de Renseignements Policiers du Québec (C.R.P.Q.), pour permettre de franchir sécuritairement l'an 2000.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise le Service de Police de procéder à l'acquisition de la compagnie Inter-Cel Radio Mobile Inc., les équipements suivants :



No de résolution  
ou annotation

- Licence de serveur pour C.R.P.Q.A.M.
- 3 licences pour les postes reliés au C.R.P.Q.
- 1 carte EICOM et SNA Gateway
- Installation de la carte

le tout pour une somme de 8 975\$ plus taxes.

QUE le montant susdit soit approprié du budget des immobilisations dudit Service.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### **RÉSOLUTION NO. 99-499**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil procède à l'engagement de Madame Ariane Martel, à titre de surveillante des gymnases de l'école secondaire A.N. Morin, dans le cadre des activités du service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle et ce, à partir de la présente

#### **RÉSOLUTION NO. 99-500**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil procède à l'engagement des personnes ci-après indiquées, à titre d'employés au Centre de Ski Les Pentes 40/80 et dont les services seront requis sur appel, selon les besoins dudit service.

- Eric Carbone
- Marcel Dupras
- Alain Primeau
- Yves Megret
- Marcel Desroches
- Vincent Huard
- Stéphane Millet
- Gérald Slamen
- Germain Beauchamp
- Rémi Fournel
- Claude Bellefleur
- Philippe Carbone

#### **RÉSOLUTION NO. 99-501**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le coût des travaux exécutés par Excavation Ogilvy & Fils Inc., pour une somme de 3 450.75\$ au Centre de Ski Les Pentes 40/80.*

**RÉSOLUTION NO. 99-502**

*ATTENDU la requête transmise le 2 novembre 1999 par Mme Lucie Arcand, Coordonnatrice à la Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut, concernant un souper bénéfice pour supporter ledit organisme, lequel se déroulera à l'École Hôtelière des Laurentides, le 24 novembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire Pierre Grignon et Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard, pour représenter la Ville de Sainte-Adèle, audit souper.*

*Que le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des billets requis au montant de 30\$ chacun, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-503**

*ATTENDU la requête transmise le 2 novembre 1999 par Mme Diane Larivière, Secrétaire du Club Optimiste Sainte-Adèle, relativement à la tenue d'un cocktail de bienvenue pour les membres du conseil exécutif du District Ouest du Québec du Club Optimiste International le 19 novembre 1999, à l'Hôtel Mont-Gabriel.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve pour ce faire, une somme maximale de 200\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-504**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le Service de la Trésorerie à acquitter le coût d'une publicité de la Ville de Sainte-Adèle qui paraîtra le 4 décembre 1999, dans le cahier habitation du quotidien Le Journal de Montréal au montant de 1 575\$ plus taxes, le tout dans le cadre d'une promotion de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-505

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise une dépense de 40\$ par personne, plus taxes et services, pour assumer le coût du souper annuel des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, de Monsieur le Maire Pierre Grignon, de M. Yvon Nielly, coordonnateur au service d'urbanisme, et de leurs conjoints, qui se déroulera au restaurant La Bonne Bouffe de Papy, le 10 décembre 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### RÉSOLUTION NO. 99-506

*ATTENDU que parmi nos points de vulnérabilité des sinistres, les matières dangereuses pouvant circuler sur le réseau routier de Sainte-Adèle constituent un risque important .*

*ATTENDU que pour faire face à ce type de risque, des équipements et des équipes spécialisés sont requis.*

*ATTENDU que les villes membres de l'Entraide des Basses Laurentides se sont prémunies d'équipement et ont développé des équipes spécialisées.*

*ATTENDU que ces villes ont établi une tarification (autorisée par la Loi sur l'entraide), et ce pour les villes non-membres de cette entraide.*

*ATTENDU que la Loi sur l'entraide permet au Maire de déléguer son pouvoir en autorisant le Directeur du Service de Prévention des Incendies ou son représentant à requérir de l'aide d'une autre ville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil délègue au Directeur du Service de Prévention des Incendies ou son représentant, le pouvoir de requérir une équipe et l'unité de matières dangereuses au tarif prévu à cet effet de l'Entraide des Basses Laurentides et de faire part de cette autorisation aux villes de :*

- Bellefeuille
- Blainville
- Boisbriand
- Deux-Montagnes
- La Plaine
- Mirabel
- Rosemère
- Sainte-Anne-des-Plaines
- Saint-Antoine
- Saint-Eustache
- Saint-Jérôme
- Sainte-Marthe-sur-le-Lac



No de résolution  
ou annotation

*membres de l'Entraide des Basses Laurentides, pour que l'équipe et l'équipement puissent être réquisitionnés dans les plus brefs délais.*

**RÉSOLUTION NO. 99-507**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur Paul Curzi, conseiller en relation de travail et gestion du personnel, afin de faire partie du comité de négociation concernant la renouvellement de la convention collective de travail des employés faisant partie du Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Ville de Sainte-Adèle*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter les honoraires professionnels pour ce faire, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-508**

*ATTENDU la lettre de Monsieur Le Maire Pierre Grignon, datée du 9 novembre 1999 adressée à la Corporation Industrielle Mont-Rolland concernant les procédures d'adoption d'un règlement pour permettre à la Ville de Sainte-Adèle de cautionner la Corporation Industrielle Mont-Rolland, à des fins industrielles, pour une somme de 620 000\$, devant servir à des rénovations additionnelles afin de rencontrer les besoins d'un locataire éventuel.*

*ATTENDU que la Loi 55 a été adoptée à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 1999, laquelle a été sanctionnée le 11 novembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil réitère sa volonté de procéder tel qu'indiqué à la lettre susdite, et pour un maximum de 620 000\$, sous réserve que la Corporation Industrielle Mont-Rolland accorde une hypothèque de premier rang sur ses immeubles en échange du cautionnement de la Ville de Sainte-Adèle, et sous réserve également que le règlement, qui sera adopté pour ce faire, reçoive l'approbation des personnes habiles à voter, le tout conditionnellement à la signature d'un bail selon le projet présenté par la Corporation Industrielle Mont-Rolland au Conseil Municipal, le 8 novembre 1999.*

**RÉSOLUTION NO. 99-509**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil approprie une somme maximum de 2 500\$ pour la tenue du brunch des bénévoles, qui aura lieu le 28 novembre 1999 au Jardin sous la Nef.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-510**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 99-436, afin d'inscrire en lieu et place de « de 3 300\$ le kilomètre », les mots et chiffres « forfaitaire de 10 000\$ ».*

*QUE dès lors, le document d'entente intermunicipale soit amendé en conséquence en y indiquant également que la somme susdite soit payable en trois (3) versements égaux :*

<i>le 1<sup>er</sup> versement</i>	<i>le ou vers le 1<sup>er</sup> janvier 2000</i>
<i>le 2<sup>e</sup> versement</i>	<i>le ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2000</i>
<i>le 3<sup>e</sup> versement</i>	<i>le ou vers le 1<sup>er</sup> mai 2000</i>

#### **RÉSOLUTION NO. 99-511**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme officiellement au Pavillon des Arts de Sainte-Adèle, que lorsque le règlement de fermeture de rue pertinent aura été mis en vigueur, il lui cèdera la partie concernée de l'ancien Chemin Pierre-Péladeau, sous réserve cependant que ledit organisme fasse rédiger, à ses frais, un plan parcellaire et une description technique de ladite partie du chemin, par un arpenteur-géomètre.*

*QUE les plan et description susdits soient transmis au greffe de la Ville de Sainte-Adèle, avant l'adoption du règlement requis dans les circonstances.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-512**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil confirme à Plein Air Sainte-Adèle qu'il lui accordera un montant suffisant pour assumer le coût de déneigement du stationnement du Pavillon des Arts de Sainte-Adèle, pour l'hiver 2000-2001.*



No de résolution  
ou annotation

### RÉSOLUTION NO. 99-513

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire Pierre Grignon pour que celui-ci préside, à partir de la présente, la table de concertation des collectivités, attendu la démission de Monsieur Michel Lamoureux, au poste susdit.*

### RÉSOLUTION NO. 99-514

*ATTENDU le rapport de Monsieur Yvon Nielly, Coordonnateur du Service d'Urbanisme, daté du 10 novembre 1999, relativement au dossier de la compagnie Ramges Inc., propriétaire du 1796 rue des Mélèzes, Sainte-Adèle.*

*ATTENDU que la réfection qui a été effectuée sur le bâtiment accessoire contrevient à la réglementation municipale concernée.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate la firme Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust, avocats pour entreprendre au nom de la Ville de Sainte-Adèle, des procédures de démolition du bâtiment accessoire de type sauna érigé au 1796 rue des Mélèzes, Sainte-Adèle, devant la Cour compétente.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et des procès-verbaux suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Liste des comptes à payer en date du 18 novembre 1999 au montant de 145,245.51\$.*
- *Engagements au montant de 59,336.25\$ pour la période du 4 au 10 octobre 1999.*
- *Engagements au montant de 40,343.25\$ pour la période du 11 au 17 octobre 1999.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 84,809.74\$ pour la période du 30 septembre au 14 octobre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.10.14.098.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 280,378.99\$ pour la période du 22 au 28 octobre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.10.28.100.*



No de résolution  
ou annotation

- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 131,093.44\$ pour la période du 29 octobre au 4 novembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.11.04.102*

*Rapports :*

- *Urbanisme – septembre et octobre 1999*
- *Prévention des incendies – septembre 1999.*
- *Police – septembre 1999*

*Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 7 septembre 1999.*

*Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme – rencontre du 5 octobre 1999*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, le greffier municipal dépose au Conseil la lettre de démission de Monsieur Michel Lamoureux au poste de Conseiller no. 3. Ladite lettre de démission étant datée du 9 novembre 1999, la vacance au poste susdit prend effet à cette date.*

*Dès lors, le greffier dépose également au Conseil un avis de vacance concernant ce poste. Il indique également qu'il a fixé au 12 mars 2000 la date de scrutin pour combler le poste précité.*

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Michel Lamoureux en insistant particulièrement sur son implication dans le processus de regroupement des municipalités de Sainte-Adèle et de Mont-Rolland en 1997. De plus, Monsieur le Maire souligne la vision régionale de Monsieur Lamoureux.*

*Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard fait état des préoccupations sociales et du sens de l'équité de Monsieur Lamoureux.*

\*\*\*\*\*

*Attendu les dispositions de l'article 474.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, Monsieur le Maire Pierre Grignon fait lecture et dépose devant le Conseil Municipal son rapport sur la situation financière de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 1999, incluant la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 10 000\$, lesquels furent accordés entre le 14 novembre 1998 et le 12 novembre 1999 et ce, en conformité avec les dispositions législatives actuelles.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-515**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE la séance soit levée à 21H42.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 19 novembre 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 22 novembre 1999, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 22 novembre 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H05 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*



N° de résolution  
ou annotation

Tous les membres du Conseil étant présents et y consentant, le sujet suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- Appropriation d'une somme de 5 000\$ du budget de la politique familiale pour que celle-ci soit transférée à un programme élaboré par le Centre Local d'Emploi.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION NO. 40-99**

Le Conseiller Municipal Réjean Charbonneau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter de nouvelles dispositions concernant la cueillette des ordures ménagères.

**AVIS DE MOTION NO. 41-99**

Le Conseiller Municipal André Sénéchal donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin de décréter un emprunt des sommes nécessaires pour défrayer le coût des frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2000.

**RÈGLEMENT NO. 967-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-516**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement numéro 967-1999, afin de permettre à la Ville de Sainte-Adèle de se porter caution d'un emprunt de 620 000\$ de la Corporation Industrielle Mont-Rolland, pour des fins industrielles, soit adopté par ce Conseil.

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 99-517**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité Consultatif d'Urbanisme, lors de sa réunion spéciale du 12 novembre 1999, concernant une demande relativement au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte les dispositions de la recommandation ci-après indiquée :

*Amendé  
par  
99-588*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION C.C.U. '99-098**  
*Monsieur Luigi Liberatore*  
*715, Chemin de la Croix*  
*- Agrandissement de la résidence.*

*Le tout, tel qu'il appert aux dispositions de ladite résolution annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 99-518**

*ATTENDU la lettre transmise par M. Marc-André Therrien de la firme Lemieux, Ryan & Associés le 10 novembre 1999 concernant le renouvellement des assurances générales de la Ville.*

*ATTENDU le rapport du greffier municipal daté du 12 novembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport du greffier municipal concernant le sujet susdit, incluant la prise en charge par la Ville des réclamations de refoulements d'égout qui sont en-deçà de la franchise de 2 500\$.*

*QUE, dès lors, ce Conseil renouvelle lesdites assurances générales de la Ville pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 1<sup>er</sup> janvier 2001, avec le courtier d'assurances Lemieux, Ryan & Associés.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût des primes pour ce faire qui s'élèvent à un montant total de 59 346\$, plus les taxes applicables.*

**RÉSOLUTION NO. 99-519**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise l'achat de décorations de Noël pour une somme n'excédant pas 11 000\$, plus taxes.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-520**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte que la Ville de Sainte-Adèle assume le déneigement des deux (2) stationnements du parc linéaire et ce, pour une somme de 3 000\$ à être versée par la M.R.C. les Pays d'En-Haut, le tout tel qu'il appert à la lettre de Me Yvan Genest datée du 9 novembre 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-521**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 99-473 afin d'ajouter, après le 3<sup>e</sup> paragraphe, le paragraphe suivant :*

*« QUE ledit contrat soit octroyé conformément au devis pour une période de 3 ans débutant à l'hiver 1999-2000, et que les prix susdits soient indexés à partir de la 2<sup>e</sup> année du contrat, conformément au devis ».*

*QUE de plus, ce Conseil amende la résolution numéro 99-468 afin d'inscrire en lieu et place de « taxes incluses », les mots « plus taxes ».*

*QUE la présente fasse partie des résolutions qu'elle amende.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-522**

*ATTENDU les dispositions de l'article 468 et suivants de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU l'offre d'entente intermunicipale pour la collecte, le transport et la disposition des déchets, transmise par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes le 5 novembre 1999 et le 22 novembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir avec la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour la collecte, le transport et la disposition des déchets, pour une période de 5 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2000, incluant une collecte sélective mensuelle porte à porte.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle assume les coûts annuels nécessaires pour ce faire, tel qu'il appert ci-après :*

Collecte régulière	405 000\$	
Collecte sélective mensuelle	75 000 \$	(pour 12 collectes)
	20 000 \$	(pour le tri des matières recyclables)



No de résolution  
ou annotation

*Les montants susdits seront maintenus pendant les 3 premières années de l'entente débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Ceux-ci seront augmentés de 3% pour la 4<sup>e</sup> année de l'entente et de 2% pour la 5<sup>e</sup> année de celle-ci.*

*QUE ladite Régie finance la Ville de Sainte-Adèle pour l'achat des bacs de matières recyclables au coût de 81.89\$ chacun, incluant le transport, la livraison, l'impression à chaud et toutes les taxes applicables.*

*QUE le remboursement s'effectue sur une période de 5 ans selon le taux de financement que la Régie devra payer, plus une somme totale, pour les 5 ans, de 10 000\$ pour assumer les frais d'administration, et que la Ville accepte de payer une somme de 3.50\$, plus taxes, par bac pour la distribution de porte à porte de ceux-ci.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-523**

*ATTENDU les dispositions de l'article 547.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU les dispositions de l'article 564 de la Loi susdite.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE les articles suivants des règlements ci-après indiqués soient amendés pour ajouter à chacun d'eux la disposition suivante :*

<b><u>RÈGLEMENT NO.</u></b>	<b><u>SUJET</u></b>	<b><u>ARTICLE NO.</u></b>
351	Aqueduc, égout – rues Marcel et Bruno	8
352	Aqueduc – rues De la Montagne Des Érables, Des Bouleaux	8

*« Il est loisible à tout propriétaire visé au paragraphe précédent du présent article de payer le plein montant de la quote-part afférente à son immeuble, quatre (4) mois avant la date qui apparaîtra sur les obligations ou sur les billets à être émis ou ré-émis en vertu du présent règlement, et le prélèvement de la taxe spéciale imposée au présent règlement sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les échéances en capital et intérêts relatives à cette émission ou ré-émission ».*

*QUE la présente fasse partie intégrante de chacun des règlements qu'elle amende.*

*QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le greffier municipal, conformément à l'article 564 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, transmette une copie de la présente au Ministre des Affaires Municipales.*

**RÉSOLUTION NO. 99-524**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approprie une somme de 5 000\$ du budget de la politique familiale pour l'ajouter au programme du Centre Local d'Emploi, afin d'augmenter le salaire du poste d'agent de développement qui sera créé par ledit organisme.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 20H15 et se termine à 20H30.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-525**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H30.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier.



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, le 11 décembre 1999, l'avis de convocation de la séance spéciale du 13 décembre 1999, devant être tenue à 20H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 13 décembre 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard, Réjean Charbonneau et Jean-Paul Cardinal.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Tous les membres du Conseil étant présents et y consentant :*

- *le sujet suivant est ajouté :*  
*4 EE) : mandat à M. Daniel Gauthier – agent de développement social;*
- *le sujet suivant est retiré :*  
*5 B) – dépôt par la trésorière municipale des projections des résultats au 6 décembre 1999.*

\*\*\*\*\*

#### **AVIS DE MOTION NO. 42-99**

*Le Conseiller Municipal Pierre-Antoine Guinard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption afin d'amender le règlement numéro 967-1999 relativement au montant du cautionnement.*

#### **AVIS DE MOTION NO. 43-99**

*Le Conseiller Municipal Carole Beauchamp donne avis de motion, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement sera présenté pour étude et adoption, afin de décréter la tarification pour les cours qui seront offerts durant la saison de l'hiver 1999/2000 par le service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle.*



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 956C-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-526**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 956C-1999, amendant le règlement de tarification numéro 956-1999, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÈGLEMENT NO. 970-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-527**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 970-1999, décrétant une tarification pour l'inscription au hockey participatif intermunicipal, soit adopté par ce Conseil.*

**VOIR LIVRE DES RÈGLEMENTS**

**RÉSOLUTION NO. 99-528**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate Monsieur le Maire Pierre Grignon pour faire partie du Conseil d'administration de la Corporation Industrielle Mont-Rolland et ce, à partir de la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-529**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle soit autorisée à se porter caution d'emprunts de la Corporation Industrielle Mont-Rolland pour une somme supplémentaire de 275,000\$, afin de remplacer les cautionnements de la Société de Développement Économique des Pays d'En-Haut et de la Société d'Aide à la Collectivité, sous réserve que ladite corporation accorde une hypothèque de premier rang sur ses immeubles pour une valeur de 944 000\$, ladite somme incluant le cautionnement au montant de 49 000\$ accordé par la Ville par la résolution numéro 99-021, et du cautionnement au montant de 620 000\$ indiqué à la résolution numéro 99-508, et sous réserve également que le règlement qui sera adopté pour amender le règlement numéro 967-1999 reçoive l'approbation des personnes habiles à voter, le tout conditionnellement à la signature d'un bail selon le projet présenté par la Corporation Industrielle Mont-Rolland au Conseil Municipal, le 8 novembre 1999.*



No de résolution  
ou annotation

QUE la résolution numéro 99-508 soit amendée pour y rayer les mots suivants : « sous réserve que la Corporation Industrielle Mont-Rolland accorde une hypothèque de premier rang sur ses immeubles en échange du cautionnement de la Ville de Sainte-Adèle », et les mots « le tout conditionnellement à la signature d'un bail selon le projet présenté par la Corporation Industrielle Mont-Rolland au Conseil Municipal, le 8 novembre 1999 ».

QUE sous les réserves et conditions susdites, Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le cautionnement requis dans les circonstances, pour et au nom de la Ville.

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

### RÉSOLUTION NO. 99-530

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses sans bon de commande ainsi que les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :

#### Dépenses sans bon de commande :

<u>Fournisseur</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (taxes incl.)
<i>Entreprise d'électricité Laroche</i>	<i>Travaux au parc de base-ball du secteur Mont-Rolland</i>	<i>1 788.63 \$</i>
	<i>Ajout de pièces pour travaux au parc de base-ball Mont-Rolland</i>	<i>886.12 \$</i>
<i>Électronique Jean Parent</i>	<i>Station de pompage Mont-Gabriel Vérification</i>	<i>103.52 \$</i>
<i>L'Équipeur</i>	<i>Achat de bottes de sécurité pour M. Benoit Huneault</i>	<i>88.51 \$</i>
<i>Uniformes CLB Inc.</i>	<i>Achat d'écussons (épaulettes) pour policiers</i>	<i>1 017.97 \$</i>
<i>Photo CDM Inc.</i>	<i>Achat de photos – divers événements</i>	<i>29.79</i>
<i>Chambre de Commerce de la Vallée de Saint-Sauveur</i>	<i>Dîner-conférence – Ambassadeur du Canada de la Belgique</i>	<i>25.00 \$</i>
<i>Michel Lavallée Consultant</i>	<i>Achat d'éprouvettes – analyse de silicate – réseau d'aqueduc</i>	<i>828.18</i>
<b><u>Honoraires professionnels :</u></b>		
<i>Maletto &amp; Associés</i>	<i>Rencontre du 7 octobre 1999 travaux publics</i>	<i>718.91 \$</i>
	<i>Frais de déplacement</i>	<i>68.44 \$</i>



No de résolution  
ou annotation

Cogémat Inc	Étude géotechnique - agrandissement Hôtel de Ville	3 273.58 \$
Me Francis Léger	Dossier : brigadier	238.55 \$
	Dossier : Côtes 40/80 Audition du 27 octobre 1999	507.42 \$

#### **RÉSOLUTION NO. 99-531**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser M. Richard Tellier et Mme Nicole Tardif d'une somme de 400\$, taxes incluses, représentant une partie des honoraires professionnels assumés dans la transaction d'achat du lot 12-94, rang 9, Canton Abercrombie.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-532**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la surveillance et l'entretien des patinoires situées en bordure de la rue Lépine et pour les patinoires aménagées au Parc Claude-Henri-Grignon, pour la saison hivernale 1999/2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de Mme Nicole Boyer, au montant de 2,875.62\$, taxes incluses, pour la surveillance, l'entretien et la tenue de la cantine du chalet des patinoires aménagées en bordure de la rue Lépine, ainsi que la soumission de M. Éric Boyer, au montant de 5,751.25\$, taxes incluses, pour l'entretien desdites patinoires.*

*QUE ce Conseil accorde le contrat d'entretien des patinoires aménagées au Parc Claude-Henri-Grignon à M. Tommy Lacasse, au montant de 7,477\$, taxes incluses, et le contrat de surveillance et d'exploitation de la cantine située au parc susdit à Janitorial MB, au montant de 3,795\$, taxes incluses.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu, en se conformant aux dispositions des devis rédigés pour ce faire.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-533**

*ATTENDU les dispositions de la résolution numéro 99-11-200-6.4 adoptée par le Conseil Municipal de la Municipalité d'Entrelacs le 12 novembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête de la municipalité susdite afin que le service de répartition des appels d'urgence soit maintenu dans son intégralité, tel qu'il appert à l'entente intermunicipale intervenue avec la Municipalité d'Entrelacs en vertu du règlement numéro 856-1996.*

*QUE, dès lors, toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-534**

*ATTENDU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales.*

*ATTENDU l'article 29.9.1 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

*ATTENDU que la Ville de Sainte-Adèle désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 25 novembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la Ville de Sainte-Adèle confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales, nécessaires pour les activités de la Ville et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bon de commande préparé par Mme Sylvie Savoie, en date du 25 novembre 1999.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.*

*QUE la Ville de Sainte-Adèle consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant du contrat.*

*QU'une copie de la présente et du bordereau de commande soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-535**

*ATTENDU les dispositions de l'article 564 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende le règlement numéro 949-1998 afin d'autoriser le paiement des frais de refinancement des règlements suivants, à même le budget 1999 :*



No de résolution  
ou annotation

434A-1982, 514-1982	=	pour 100% du coût
522-1983	=	pour 25% du coût
613-1986	=	pour 71% du coût
615-1986	=	pour 100% du coût
643 et 643A-1987	=	pour 50% du coût
798-1993	=	pour 100% du coût

*QU'une copie de la présente soit transmise au Ministre des Affaires Municipales.*

**RÉSOLUTION NO. 99-536**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise la location d'un compteur électronique, d'une balance postale et d'un interface de la compagnie Pitney Bowes Leasing, pour une période de 3 ans à partir de leur installation, au montant annuel de 1 121,36\$, plus taxes, et selon les dispositions du contrat annexé à la présente.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-537**

*ATTENDU les dispositions de l'article 28 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention à la Corporation Industrielle Mont-Rolland au montant de 11 922\$, représentant le coût des droits de mutation immobilière, relativement à l'achat des immeubles appartenant au Parc d'Affaires La Rolland.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-538**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'une lumière de rue à l'intersection des rues De la Terrasse et Du Plateau.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-539**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien des photocopieurs mentionnés ci-après avec la compagnie Xérox Canada Ltée :*

	<u>Période</u>	<u>Montant</u>
Photocopieur 1025 (garage municipal)	01.12.1999 au 30.11.2000	Coût trimestriel de 223.58\$ Coût pour excédent de 4,500 copies : 0,0401\$
Photocopieur 5355 (2 <sup>e</sup> étage Hôtel de Ville)	01.01.2000 au 31.12.2000	Coût par photocopie 0,0137\$

*plus les taxes applicables.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-540**

*ATTENDU les dispositions de l'article 8.8.3 du règlement de zonage numéro 1000-1999-Z.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil acquiesce à la requête du Restaurant Esmeralda sur le Lac du 1223/1225, Chemin du Chantecler, afin d'être exempté de fournir une case de stationnement supplémentaire, sous réserve du paiement à la Ville d'une somme de 600\$, le tout tel qu'il appert aux dispositions pertinentes du règlement susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-541**

*ATTENDU les dispositions du document intitulé « programme d'échanges d'emplois d'été intermunicipalités 2000, accord de principe », relativement à l'échange d'un animateur du terrain de jeux de la Ville de Sainte-Adèle avec un animateur oeuvrant dans le même domaine au sein de la Ville d'Albertville.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte les dispositions dudit programme d'échanges d'emplois d'été ainsi que la description de tâches apparaissant au document intitulé « offre d'emploi » et accepte, dès lors, ce projet d'échanges selon les termes décrits dans le document intitulé « accord de principe », lesquels documents sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le responsable du service des loisirs de la Ville de Sainte-Adèle soit mandaté pour signer tout document pour mettre à effet la présente résolution.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-542**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 1,500\$, plus taxes, pour trois (3) parutions d'une publicité dans les journaux « Espaces » et Géo Plein Air », qui sera faite conjointement avec les municipalités de Morin-Heights, Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Agathe-des-Monts et Val-David.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-543**

*ATTENDU l'offre de services transmise par Dubé Beaudry & Associés, Experts-Conseils Inc. le 29 novembre 1999, relativement à la construction d'une nouvelle rue entre les rues Rolland et Proteau sur le lot 8B, rang 10, Canton Abercrombie.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'offre susdite et le paiement des honoraires professionnels qui y sont indiqués, le tout pour les services décrits à ladite offre de services, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-544**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 99-506 afin d'y ajouter la Ville de Sainte-Thérèse.*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-545**

*ATTENDU la requête formulée par M. Gérald Ouellet du Ministère des Transports, relativement à l'offre de cession du lot P.8, rang 7, Canton Wexford, à la Ville de Sainte-Adèle.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil refuse la cession du lot susdit.*

*QUE le directeur général soit autorisé à signer le document « Entente-refus », pour et au nom de la Ville.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-546**

*ATTENDU la requête présentée par la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle et adressée à la Commission Municipale du Québec le 30 novembre 1999 concernant une reconnaissance pour une demande d'exemption de taxes municipales pour les lots Pties 8B et Pties 9A, rang 4, Canton Morin.*

*ATTENDU que ce Conseil a pris connaissance de ladite requête.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil indique qu'il ne s'oppose pas à la requête présentée par la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle.*

*QUE le greffier municipal soit mandaté pour représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ladite requête par la Commission Municipale du Québec.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-547**

*ATTENDU que des prix ont été demandés pour l'achat de gaz propane pour le garage municipal situé au 2825, rue Proteau, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 30 avril 2001.*

*ATTENDU que la compagnie P.C.Q. Propane a soumis le plus bas prix pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie P.C.Q. Propane, pour les fins susdites, au montant de 0.3011\$ le litre, taxes incluses, pour la période susdite.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-548**

*ATTENDU le rapport de Mme Brigitte Forget, trésorière municipale, daté du 30 novembre 1999, relativement à la radiation de certaines mauvaises créances.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du rapport précité et autorise la radiation des mauvaises créances qui sont indiquées audit document, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 99-549**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la politique d'accompagnement à la retraite pour tous les employés ayant atteint 25 ans et plus de service, dont M. Claude Bélair, et le versement à ceux-ci de la somme indiquée, sous réserve que les employés concernés se prévalent de ladite entente au plus tard le 31 mars 2000.*

*QUE, de plus, ce Conseil accepte la démission de M. Claude Bélair et remercie celui-ci des nombreuses années de service consacrées à la Ville de Sainte-Adèle.*

**RÉSOLUTION NO. 99-550**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte le plan de cadastre rédigé par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 6 octobre 1999 et portant le numéro de minute L-2802, afin que l'emprise de la rue Des Vers Luisants soit réduite à 15 mètres.*

*QUE l'avis de motion numéro 37-99 soit abrogé à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 99-551**

*ATTENDU la requête transmise le 24 novembre 1999 par M. Jacques Fortin de la Commission de Toponymie du Québec, concernant l'officialisation du toponyme « Boisé Claude-Henry », pour l'immeuble composé des lots Pties 8B et Pties 9A, rang 4, Canton Morin.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil donne son avis favorable à l'officialisation dudit toponyme pour l'immeuble susdit dont le plan est annexé à la présente.*

**RÉSOLUTION NO. 99-552**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et M. André Lorrain, directeur du service de police, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> novembre 1999 au 31 octobre 2000.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

**RÉSOLUTION NO. 99-553**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les dépenses suivantes, le tout en temps et lieu :*

<u>Nom de la compagnie</u>	<u>Bon de commande</u>	<u>Montant</u> (taxes incl.)
Michel Lavallée Consultant Inc.	53720	3 450.75 \$
Michel Lavallée Consultant Inc.	53721	4 601.00 \$
Aqua Data	53719	8 051.75 \$

*tel qu'il appert aux bons de commande susdits, joints à la présente pour en faire partie intégrante.*

**RÉSOLUTION NO. 99-554**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-Paul Cardinal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil affecte du fonds d'administration une somme de 18 000\$ au fonds de dépenses en immobilisation, aux fins de pourvoir au financement des dépenses relatives aux modifications à être effectuées aux système téléphonique et au système de boîtes vocales.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à rembourser le fonds de roulement d'une somme de 289 000\$, représentant le coût des dépenses effectuées en 1999 pour le nouveau système informatique.*

*QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit amendée en conséquence.*

**RÉSOLUTION NO. 99-555**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil engage M. David Bertrand à titre de policier temporaire à temps partiel, à partir du 13 décembre 1999.*

**RÉSOLUTION NO. 99-556**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels à intervenir avec la compagnie Dynabec Informatique Municipale Inc. au coût de 6 600\$, plus taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-557**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'entente intermunicipale pour la cueillette des ordures ménagères à intervenir avec la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-558**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate M. Daniel Gauthier à titre d'agent de développement social afin d'élaborer une politique familiale.*

*QUE ledit mandataire soit engagé sur une base contractuelle du 13 décembre 1999 au 31 mars 2000.*

*QUE celui-ci soit rémunéré sur la base du programme établi par le Centre Local d'Emploi et que la Ville de Sainte-Adèle contribue à la majoration du salaire en lui versant un taux horaire supplémentaire de 5\$ pendant la période susdite.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour ce faire, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS, le greffier municipal dépose devant le Conseil le certificat de procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 967-1999.*

*Le greffier municipal indique que le règlement susdit est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.*

\*\*\*\*\*

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-559**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 20H42.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

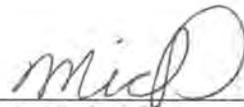
  
Me Michel Rousseau, Avocat/Greffier

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-MG (FLA-782)



No de résolution  
ou annotation

*Je, soussigné, Michel Rousseau, greffier de la Ville de Sainte-Adèle, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait signifier, les 17 et 18 décembre 1999, les avis de convocation des séances spéciales du 20 décembre 1999, devant être tenues à 19H30 et 21H00, à tous les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions pertinentes de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau  
Avocat/Greffier

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 20 décembre 1999 à 19H30, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 19H30 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2000-2001-2002, Monsieur le Maire explique celui-ci à la séance spéciale.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-560**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2000-2001-2002, totalisant une somme de 7,076,700\$, soit 2,969,700\$ en 2000, 2,337,000\$ en 2001 et 1,770,000\$ en 2002, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante.*

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

*Aucune question n'a été posée aux membres du Conseil lors de la période de questions.*

\*\*\*\*\*

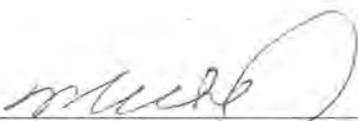
**RÉSOLUTION NO. 99-561**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE la séance soit levée à 19H35.*

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre Grignon, Maire  
\_\_\_\_\_  
Me Michel Rousseau, Avocat/greffier

*Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le lundi 20 décembre 1999 à 20H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 20H00 et avait pour buts, à savoir:*



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION NO. 99-562**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 décembre 1999, tel que soumis aux membres du Conseil.*

**RÉSOLUTION NO. 99-563**

*ATTENDU que chaque membre du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 1999 et des séances spéciales du 22 novembre et 13 décembre 1999, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 1999 et des séances spéciales du 22 novembre et 13 décembre 1999, tels que présentés et copies remises à chaque membre du Conseil.*

**RÈGLEMENT NO. 967A-1999**

**RÉSOLUTION NO. 99-564**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 967A-1999, amendant le règlement numéro 967-1999 relativement au montant du cautionnement, soit adopté par ce Conseil.*

VOIR LIVRE DES RÈGLEMEN TS

**RÈGLEMENT NO. 969-1999**

**RÉSOLUTION NO. 99-565**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 969-1999, décrétant de nouvelles dispositions concernant l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

VOIR LIVRE DES RÈGLEMEN TS



No de résolution  
ou annotation

**RÈGLEMENT NO. 972-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-566**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 972-1999, décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année deux mille (2000), soit adopté par ce Conseil.*

VOIR LIVRE DES RÈGLEMEN TS

**RÈGLEMENT NO. 973-1999**  
**RÉSOLUTION NO. 99-567**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE le règlement numéro 973-1999, pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 221 600\$ par l'émission de billets pour assumer les frais de refinancement de règlements d'emprunts de la Ville de Sainte-Adèle, soit adopté par ce Conseil.*

VOIR LIVRE DES RÈGLEMEN TS

**RÉSOLUTION NO. 99-568**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil nomme Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 20 décembre 1999 à 00heure 01 minute, et qu'il demeure en fonction jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé par résolution.*

*QUE, de plus, celui-ci soit nommé à titre de substitut pour assister aux séances du Conseil de la M.R.C. des Pays d'En-Haut.*

*QUE toute disposition inconciliable avec la présente soit abrogée à toutes fins que de droit.*

**RÉSOLUTION NO. 99-569**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil renouvelle l'adhésion de la Ville à la publication Carrefour « Action municipale et familles », sous réserve du paiement d'une somme de 125\$, taxes incluses.*



No de résolution  
ou annotation

*QUE Monsieur le Conseiller Pierre-Antoine Guinard soit mandaté pour assumer la responsabilité dudit dossier pour l'année 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-570**

*ATTENDU la requête transmise par M. Normand Huot de la Fondation Zénon Alary le 25 novembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accorde une subvention au montant de 500\$ audit organisme à même l'argent disponible au budget de l'année 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-571**

*ATTENDU la requête transmise le 24 novembre 1999 par Mme Francine Asselin Bélisle, présidente du Mérite Sportif des Laurentides, concernant la 9<sup>e</sup> édition du Mérite Sportif des Laurentides, qui aura lieu samedi le 26 février 2000.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil mandate le directeur général, M. Ronald Biard, pour représenter la Ville lors dudit événement.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter le coût du nombre de billets requis pour les citoyens de Sainte-Adèle qui seront honorés à cette occasion ainsi que le coût du billet de M. Ronald Biard.*

*QUE les frais connexes dudit mandataire lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-572**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter les honoraires professionnels, tel qu'il appert ci-après :

<u>Nom de la firme</u>	<u>Dossier</u>	<u>Montant</u> (taxes incl.)
<i>Dr. Claude Sergerie</i>	<i>Examen médical</i> <i>M. Claude Bélair</i>	<i>75.00 \$</i>
<i>Prévost Auclair Fortin</i> <i>D'Aoust, Avocats</i>	<i>Dossier : Les Sablières</i> <i>Laurentiennes</i>	<i>1 703,61 \$</i>

#### RÉSOLUTION NO. 99-573

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de produits pétroliers pour l'année 2000.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte les soumissions en regard des dossiers ci-après indiqués :

<i>Grand'Maison Inc.</i>	<i>Essence ordinaire sans plomb</i>	<i>0.57\$ le litre + taxes</i>
<i>Grand'Maison Inc.</i>	<i>Diesel clair</i>	<i>0.516\$ le litre + taxes</i>
<i>Grand'Maison Inc.</i>	<i>Diesel clair hiver</i>	<i>0.526\$ le litre + taxes</i>
<i>Pétrole Pagé Inc.</i>	<i>Huile à chauffage</i>	<i>0.325\$ le litre + taxes</i>

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### RÉSOLUTION NO. 99-574

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour l'achat de polymère pour l'usine d'épuration des eaux.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie CIBA au prix de 5.80\$ le kilogramme, plus taxes.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.

#### RÉSOLUTION NO. 99-575

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil mandate la firme Leroux, Beaudry, Picard & Associés Inc. pour la mise à jour du rôle d'évaluation pour les exercices financiers 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000 et 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001, selon la grille de tarification jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-576**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil autorise le versement d'une somme de 350\$ à M. Paul Bergeron, ex-employé de la Ville de Sainte-Adèle, à titre de règlement complet et final dans un dossier soumis à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST).*

*QUE le directeur général soit autorisé à signer le règlement hors-cour dans ce dossier.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-577**

*ATTENDU le dépôt du projet de loi 83, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives, notamment son article 33 qui modifiera la Loi sur l'assurance-maladie du Québec, L.R.Q. c. A-29, et qui aura pour effet d'imposer des frais aux cours municipales et de diminuer les frais judiciaires recouvrables.*

*ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) s'est opposée fermement à l'adoption de l'article 33 du projet de loi 83 dans une lettre du 26 novembre 1999 et a demandé d'être entendue devant la Commission des affaires sociales.*

*ATTENDU que l'Association des greffiers des cours municipales du Québec (A.G.C.M.Q.) s'oppose également à l'adoption de l'article 33 du projet de loi 83 et désire présenter un mémoire devant la Commission des affaires sociales.*

*ATTENDU que, lors de sa session du 2 décembre 1999, la Commission des affaires sociales a refusé d'entendre l'U.M.Q. et l'A.G.C.M.Q.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil appuie les positions de l'U.M.Q. et de l'A.G.C.M.Q. et s'oppose à l'adoption de l'article 33 du projet de loi 83, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives, et demande à la Commission des affaires sociales de recevoir les mémoires et les présentations de l'U.M.Q. et de l'A.G.C.M.Q.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-578**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du projet de bail de location d'une partie des locaux situés au 1200, rue Claude-Grégoire, à intervenir avec le CLSC-CHSLD des Pays-d'En-Haut, pour la période du 22 décembre 1999 au 22 décembre 2000, pour un loyer mensuel de 1 000\$.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-579**

*ATTENDU la décision de la Municipalité Régionale de Comté les Pays-d'En-Haut, formulée dans une lettre datée du 6 décembre 1999, précisant le montant que ledit organisme a inclus dans son budget de l'année 2000 afin d'indemniser la Ville de Sainte-Adèle d'une partie des honoraires professionnels assumés par la Ville dans le dossier d'expropriation d'un terrain à des fins de stationnement contigu au parc linéaire, totalisant une somme de 27 231,92\$.*

*ATTENDU que le 9 janvier 1997, le Conseil des Maires de ladite M.R.C. a adopté la résolution CM 09-97-01 par laquelle la M.R.C. s'engageait à rembourser la Ville de Sainte-Adèle des sommes engagées par celle-ci pour les fins susdites jusqu'à un maximum de 75 000\$.*

*ATTENDU que l'offre de règlement de la M.R.C. n'est pas conforme à l'entente entre les parties concernées.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil refuse catégoriquement l'offre de règlement de la Municipalité Régionale de Comté les Pays-d'En-Haut transmise le 6 décembre 1999 et demande au Conseil des Maires dudit organisme de reconsidérer sa décision et ce, en conformité avec son engagement du 9 janvier 1997.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-580**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil autorise le service de la trésorerie à acquitter une somme de 228.62\$, représentant les coûts supplémentaires pour le repas du Comité Consultatif d'Urbanisme du 10 décembre 1999.*

**RÉSOLUTION NO. 99-581**

*ATTENDU les dispositions du paragraphe 2 de l'article 567 de la LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QU'une demande soit présentée à la Banque Nationale du Canada, succursale de Sainte-Adèle, de bien vouloir prêter temporairement à la Ville de Sainte-Adèle les sommes nécessaires requises pour son administration jusqu'à ce que celle-ci perçoive les taxes et autres compensations imposées pour l'année fiscale 2000.*

*QUE Monsieur le Maire et la trésorière municipale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les billets à demande en conséquence.*

**RÉSOLUTION NO. 99-582**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil amende la résolution numéro 99-517 afin d'inscrire en lieu et place de « 715 », les chiffres « 725 ».*

*QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.*

**RÉSOLUTION NO. 99-583**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil procède au renouvellement du bail avec Investissements Fermanian Inc. relativement à la location du lot P.10B-66, rang 11, Canton Abercrombie, pour une période de 12 mois, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et se terminant le 31 décembre 2000, au coût mensuel de 220\$, plus les taxes applicables.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*



No de résolution  
ou annotation

### **RÉSOLUTION NO. 99-584**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du plan directeur d'urgence de la Ville de Sainte-Adèle, daté du 2 novembre 1999, lequel est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-585**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions du document concernant la tarification du personnel électoral requis pour l'élection partielle du 12 mars 2000, lequel est joint à la présente sous l'annexe « A ».*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-586**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de la convention à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et les Promotions Immobilières Adéloises Inc. relativement aux travaux de fondation de rue et de fossés sur la rue formée des lots 5A-1-1 et 5A-19, rang 10, Canton Abercrombie, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

### **RÉSOLUTION NO. 99-587**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil engage, à partir des présentes, les personnes suivantes à titre de préposés au centre de ski 40/80, selon les besoins du service et sur appel :*

*M. Jonathan St-Georges  
M. Jason Iafano*

**RÉSOLUTION NO. 99-588**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil renouvelle le mandat de la firme Prévost, Auclair, Fortin, D'Aoust, à titre de procureur de la Ville de Sainte-Adèle à la cour municipale, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000, le tout tel qu'il appert à leur offre de services datée du 1<sup>er</sup> décembre 1999, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-589**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés du service des travaux publics.*

*ATTENDU que la compagnie C.L.B. Uniformes Inc. a présenté la plus basse soumission pour la fourniture de vêtements de travail – partie « A ».*

*ATTENDU que la compagnie Charco Industries a présenté la plus basse soumission pour la fourniture de bottes de travail – partie « B ».*

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie C.L.B. Uniformes Inc. pour la fourniture de vêtements de travail – partie « A », selon les prix unitaires indiqués à ladite soumission, plus les taxes applicables.*

*QUE de plus, ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Charco Industries pour la fourniture de bottes de travail – partie « B », selon les prix unitaires indiqués à ladite soumission, plus les taxes applicables.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-590**

*ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1000-1999-DM.*



No de résolution  
ou annotation

*ATTENDU la demande formulée relativement à la propriété située au 1669, rue Du Sommet, et dont la nature est de réduire la marge arrière à 6,04 mètres au lieu de 7 mètres, tel qu'exigé par le règlement actuellement en vigueur, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal.*

*ATTENDU la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme rédigée dans le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 1999.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil fixe à la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 janvier 2000 sa décision concernant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble susdit.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-591**

*ATTENDU les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme lors de sa réunion du 14 décembre 1999, concernant des demandes relativement au règlement numéro 1000-1999-P.I.I.A.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions des recommandations ci-après indiquées :*

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '99-102**

*Monsieur André Assaya*

*84, rue Morin*

**- Démolition d'un garage privé**

#### **RÉSOLUTION C.C.U. '99-103**

*Monsieur André Assaya*

*84, rue Morin*

**- Aménagement de cases de stationnement**

*Le tout tel qu'il appert aux dispositions desdites résolutions annexées à la présente pour en faire partie intégrante.*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-592**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la publication des avis de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000.*

*ATTENDU que le Journal de La Vallée a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**



No de résolution  
ou annotation

*QUE ce Conseil accepte la soumission du Journal de La Vallée au prix de 0.38\$ la ligne agate, plus taxes, pour la publication des avis de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période susdite, à l'exception cependant des avis requis dans la procédure électorale qui pourront être publiés dans tout hebdomadaire ou tout quotidien, afin de respecter rigoureusement le calendrier des procédures électorales, et compte tenu que la publication de l'avis d'élection devra se faire le 12 janvier 2000, comme initialement prévu au calendrier des procédures de l'élection partielle du 12 mars 2000.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

*Monsieur André Sénéchal enregistre sa dissidence.*

**RÉSOLUTION NO. 99-593**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil approprie une somme de 1 000\$, plus taxes, pour permettre l'organisation d'une réception de Noël du personnel de la Ville de Sainte-Adèle.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-594**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte les dispositions de l'acte de servitude à intervenir entre Les Entreprises Maurice Aveline Inc., M. Paul Jokubauskas, alias Paul Jackson, M. Georges H. Parent et la Ville de Sainte-Adèle, relativement aux lots Ptie 6C-8-3 et Ptie 6C-8-4, rang 11, Canton Abercrombie.*

*QUE Monsieur le Maire et le greffier municipal soient autorisés à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-595**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la fourniture et l'installation d'une gratte sous-châssis.*

*ATTENDU que la compagnie Les Machineries St-Jovite Inc. a présenté la plus basse soumission pour ce faire.*



No de résolution  
ou annotation

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite au montant de 14,907.24\$, taxes incluses, pour les fins susdites.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

**RÉSOLUTION NO. 99-596**

*ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la location de logiciels et un mandat d'impartition pour l'élection du 12 mars 2000.*

*ATTENDU que la compagnie Quattra Design Inc. a été la seule à présenter une soumission pour ce faire, au montant de 13 515\$, taxes incluses.*

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Pierre-Antoine Guinard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : Mme Carole Beauchamp**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

*QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie susdite, datée du 17 décembre 1999, pour la location de logiciels et le travail d'impartition plus amplement décrits à la demande de soumissions adressée pour ce faire le 14 décembre 1999, et l'addenda no. 1 daté du 16 décembre 1999.*

*QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense susdite, le tout en temps et lieu.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil prend acte des rapports et du procès-verbal suivants :*

*Dépenses effectuées en vertu du règlement no. 783A :*

- *Engagements au montant de 156,727.96\$ pour la période du 18 au 31 octobre 1999.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 162,891.70\$ pour la période du 29 octobre au 4 novembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.11.04.104.*
- *Engagements au montant de 21,489.41\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 1999.*
- *Engagements au montant de 53,155.04\$ pour la période du 8 au 14 novembre 1999.*
- *Incompressibles – Fonds d'immobilisation – au montant de 162,891.70\$ pour la période du 12 au 18 novembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.11.18.109.*
- *Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 166,030.78\$ pour la période du 12 au 18 novembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.11.18.107.*



No de résolution  
ou annotation

- Engagements au montant de 62,506.02\$ pour la période du 15 au 28 novembre 1999.
- Incompressibles – Fonds d'administration – au montant de 79,395.21\$ pour la période du 19 au 25 novembre 1999 – Certificat de disponibilité de crédit no. 99.11.25.111.
- Engagements au montant de 33,562.57\$ pour la période du 22 novembre au 5 décembre 1999.

Listes des comptes à payer :

- 2 décembre 1999 : 642 216.73\$
- 20 décembre 1999 : 153 893.05\$.

Rapports :

- Cour municipale – septembre et octobre 1999
- Prévention des incendies – octobre 1999
- Police – octobre et novembre 1999
- Urbanisme – novembre 1999

Procès-verbal de la M.R.C. des Pays d'En-Haut – réunion du 5 octobre 1999.

Projections des résultats au 31 décembre 1999.

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉ., les membres du Conseil déposent leur document intitulé « divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil/ » et ce, pour l'année 2000.

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.

Ladite période débute à 21H03 et de termine à 21H05.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 99-597**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Réjean Charbonneau**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. André Sénéchal**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21H05.**

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/greffier



No de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal de la séance spéciale tenue publiquement le lundi 20 décembre 1999 à 21H00, dans la salle des délibérations du Conseil Municipal, située au 1386 de la rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:*

*Monsieur le Maire Pierre Grignon.*

*Madame et Messieurs les Conseillers André Sénéchal, Carole Beauchamp, Pierre-Antoine Guinard et Réjean Charbonneau.*

*Tous membres dudit Conseil et en formant le quorum.*

*Monsieur le Conseiller Jean-Paul Cardinal était absent pour toute la durée de la séance.*

*La séance a débuté à 21H07 et avait pour buts, à savoir:*

\*\*\*\*\*

*Avant l'adoption du budget 2000, Monsieur le Maire explique les dispositions de celui-ci, les revenus et les dépenses ainsi que les différents taux de taxation, aux citoyens présents à la séance spéciale.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-598**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. André Sénéchal***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2000 de la Ville de Sainte-Adèle, comportant des revenus et des dépenses au montant de 13,759,100\$, soient acceptées et adoptées telles que présentées et copies remises à chaque membre du Conseil.*

\*\*\*\*\*

*Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens présents lors de la période de questions.*

*Ladite période débute à 21H51 et se termine à 22H00.*

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 99-599**

***IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Pierre-Antoine Guinard***

***APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Réjean Charbonneau***

***ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ***

*QUE la séance soit levée à 22H02.*

  
M. Pierre Grignon, Maire

  
Me Michel Rousseau, Avocat/greffier



No de résolution  
ou annotation

